

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'ORDONNANCE DE SAUVEGARDE  
RELATIVEMENT AU MAINTIEN DE LA GDP AFFAIRES  
POUR L'HIVER 2022-2023 SUIVANT LE JUGEMENT DU  
4 OCTOBRE 2022 DE LA COUR SUPÉRIEURE  
DANS LE DOSSIER 500-17-113361-201

DOSSIER : R-4208-2022 Phase 2

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente  
Me SIMON TURMEL  
M. PIERRE DUPONT

AUDIENCE DU 20 SEPTEMBRE 2023  
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 4

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me LOUIS LEGAULT  
Me LIDIA TROILO  
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me SIMON TURMEL  
Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ  
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de  
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
avocate du Groupe de recommandations et d'actions  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me JOCELYN OUELLETTE  
avocat de Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me HADRIEN BURLONE  
avocat de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques (SÉ).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	5
PREUVE DU GRAME	
NICOLE MOREAU	
INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	6
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :	31
INTERROGÉE PAR Me LOUIS LEGAULT	48
INTERROGÉE PAR LA FORMATION	53
PREUVE DU RNCREQ	
PHILIP RAPHALS	
MARTIN VAILLANCOURT	
INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE	70
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	93
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ	100
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	104
SUR L'OBJECTION AU DÉPÔT TARDIF D'UN DOCUMENT DU ROÉÉ	
REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ	121
REPRÉSENTATIONS PAR Me HADRIEN BURLONE	123
REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	127
RÉPLIQUE PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ	129
DÉCISION	130

PREUVE DU ROÉÉ	131
JEAN-PIERRE FINET	
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :	149
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ	152
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	160
RÉINTERROGÉ PAR Me HADRIEN BURLONE :	172
PREUVE DE SÉ	175
JIMMY ROYER	
INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :	175
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	192

---

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingtième  
2 (20e) jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Bonjour à tous et bienvenue à l'audience du vingt  
8 (20) septembre deux mille vingt-trois (2023) par  
9 visioconférence du dossier R-4208-2022 Phase 2 :  
10 Demande d'ordonnance de sauvegarde relativement au  
11 maintien de la GDP Affaires pour l'hiver 2022-2023  
12 suivant le jugement du quatre (4) octobre deux  
13 mille vingt-deux (2022) de la Cour supérieure dans  
14 le dossier 500-17-113361-201. Poursuite de  
15 l'audience.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour à tous les participants. Désolé pour le  
18 petit retard. Donc, nous débutons aujourd'hui avec  
19 la preuve du GRAME, Maître Paquet.

20

21 PREUVE DU GRAME

22

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
25 Régisseurs. Donc madame Moreau est présente. C'est

1 elle qui va effectuer la présentation ce matin.  
2 Donc, avant l'adoption de la preuve, je demanderais  
3 à madame la greffière de bien vouloir l'assermenter  
4 s'il vous plaît.

5  
6 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingtième  
7 (20e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

8  
9 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et  
10 énergie, ayant une place d'affaires au 84, rue  
11 Saint-Pierre, Chambly (Québec);

12  
13 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
14 solennelle, dépose et dit :

15  
16 INTERROGÉE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

17 Q. **[1]** Il y a quatre pièces qui ont été déposées en  
18 preuve par le GRAME. Je vais les énumérer. D'abord,  
19 il y a la pièce C-GRAME-0009 qui est le rapport du  
20 GRAME. Il y a la pièce C-GRAME-0010 qui est  
21 l'annexe 1 au rapport et qui est en fait un tableau  
22 de Transition Énergétique Québec qui porte sur les  
23 facteurs d'émission et des conversions selon les  
24 formes d'énergie. On a la pièce C-GRAME-0011 qui  
25 est l'annexe 2 et qui constitue les réponses du

1 Service de l'environnement de la Ville de Montréal  
2 à des questions qui ont été posées par écrit par le  
3 GRAME concernant la qualité de l'air à Montréal. Et  
4 finalement il y a la pièce C-GRAME-0015 qui est la  
5 présentation du GRAME.

6 Donc, Madame Moreau, c'est vous qui avez  
7 rédigé le rapport qu'on trouve sous la cote  
8 C-GRAME-0009, les questions adressées au Service de  
9 l'environnement de la Ville de Montréal qu'on  
10 retrouve à la pièce C-GRAME-0011, ainsi que la  
11 présentation qu'on retrouve sous la pièce  
12 C-GRAME-0015?

13 R. Oui, c'est exact.

14 Q. **[2]** Est-ce que vous avez des modifications à y  
15 apporter?

16 R. Non, je n'aurai pas de modifications.

17 Q. **[3]** Donc, vous les adoptez pour valoir comme votre  
18 témoignage pour la présente audience?

19 R. Oui.

20 Q. **[4]** Merci. Donc, je vais vous laisser débiter la  
21 présentation. Merci, Madame la Greffière, de  
22 l'avoir affichée.

23 R. Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
24 Régisseurs et à l'équipe de la Régie et aux  
25 participants. Il me fait plaisir ce matin de vous

1 présenter nos principales conclusions et  
2 recommandations, mais aussi préoccupations que le  
3 GRAME a dans ce dossier-ci. J'invite madame la  
4 greffière à aller en page 3 s'il vous plaît. Je ne  
5 sais pas si vous pouvez agrandir la page s'il vous  
6 plaît. Merci beaucoup.

7           Donc, comme je vous disais, on s'est limité  
8 finalement à nos principes conclusions et  
9 recommandations pour viser les points les plus  
10 importants pour le GRAME. Je vous amène tout  
11 d'abord à notre petite mise en contexte à la page  
12 4, s'il vous plaît. Peut-être un petit aparté au  
13 départ. Ça fait longtemps qu'on suit ce programme,  
14 au début, la GDP, le GRAME avait au départ fait  
15 beaucoup de représentations pour pas que la GDP  
16 soit considérée comme un programme d'efficacité  
17 énergétique. On considérait que ça n'en était pas  
18 un.

19           Finalement, ça a évolué, ça a pris  
20 plusieurs années. Ça s'est retrouvé finalement dans  
21 une offre tarifaire présentement qu'on a. Mais  
22 c'est toujours la même chose qu'on a observé,  
23 c'est-à-dire que la GDP puis l'offre actuelle,  
24 c'est constitué principalement de... il y a un  
25 grand recours aux combustibles fossiles pour

1 l'effacement de la consommation électrique. Dans ce  
2 dossier-ci, on a déduit des chiffres à soixante-dix  
3 pour cent (70 %), c'est le recours aux combustibles  
4 fossiles pour l'effacement, puis autour de trente  
5 pour cent (30 %) qui représente un déplacement de  
6 la demande avec des mesures de gestion, des  
7 systèmes CVCA. Là-dedans il y a aussi la... le  
8 préchauffage, donc un déplacement de la demande et  
9 une reprise un peu comme ce qu'il y a avec les  
10 accumulateurs thermiques, donc...

11 Puis on sait qu'on est dans un contexte  
12 d'urgence climatique, on est à... en deux mille  
13 vingt-trois (2023) maintenant et on a des objectifs  
14 de décarbonation des bâtiments. On a des objectifs  
15 de réduction de l'usage des produits pétroliers, on  
16 a des cibles à atteindre en réduction de gaz à  
17 effet de serre. Puis maintenant la grande question  
18 qu'il faut se poser c'est : est-ce que le tarif  
19 OGA, qui est la continuité du programme GDP, est  
20 toujours approprié sous sa forme actuelle?

21 Et là... et là, la question à se poser  
22 c'est : est-ce qu'on ne devrait pas prévoir dès  
23 maintenant des améliorations à l'OGA pour permettre  
24 de réduire ces impacts-là, les impacts au recours  
25 des combustibles? Comment qu'on va... comment on

1 peut s'y prendre pour prendre un virage? Parce que  
2 là on est à un point X qui est toujours  
3 pratiquement le même que par le passé. Là, il  
4 faudrait amorcer un virage, donc on va avoir une  
5 période de transition pour y arriver parce qu'il y  
6 a des choses qui sont déjà en place, puis on veut  
7 conserver les avantages du tarif OGA, comme le  
8 déplacement des charges et la réduction des besoins  
9 à la pointe. Donc... donc, comment on va s'y  
10 prendre?

11           Donc, c'est un peu ces questions-là que le  
12 GRAME va tenter d'aborder aujourd'hui avec vous. On  
13 va vous proposer quelques pistes de solution,  
14 comment s'y prendre pour commencer à y arriver,  
15 faire le... un pas dans la bonne direction, mettre  
16 le pied dans la transition pour ce programme-là.  
17 Donc, je vous amène à la page 5 maintenant. J'ai un  
18 problème avec l'éclairage pour voir ma feuille.

19           Donc, le premier sujet vous nous avez  
20 entendu à la précédente audience. On vous avait  
21 demandé de ne pas accepter finalement l'abaissement  
22 du seuil minimal d'admissibilité à dix  
23 kilowattheures (10 kWh). Évidemment, notre  
24 préoccupation est fondée sur les données, là, qui  
25 sont fournies par la firme Technosim, à savoir

1 qu'il y a une seule mesure qui est utilisée pour la  
2 strate zéro-deux cents kilowatts (0-200 kW), c'est  
3 le groupe électrogène. On comprend évidemment que  
4 c'est... c'est une image, une image résultant d'un  
5 sondage, ça n'inclut pas tout l'ensemble des...  
6 peut-être des mesures qui sont là-dedans, mais  
7 c'est quand même... pour nous c'est une  
8 préoccupation. Surtout si on considère qu'on...  
9 qu'on va augmenter dès maintenant. Avant... avant  
10 de faire le virage on va augmenter finalement le  
11 nombre de clients qui pourraient se prévaloir d'un  
12 groupe électrogène, s'ils n'en ont pas déjà un,  
13 donc pour pouvoir s'effacer à la pointe. Alors  
14 c'est ça notre préoccupation parce qu'on veut aller  
15 vers une transition énergétique, on veut faire un  
16 pas dans la bonne direction. Aller vers un  
17 programme... excusez-moi? O.K. Donc... est-ce que  
18 ça va?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. C'est bon. Oui, c'est bon.

21 Mme NICOLE MOREAU :

22 O.K. Parfait, merci. Donc, on veut... le GRAME  
23 souhaite que ce programme-là... en fait, que cette  
24 offre tarifaire-là fasse un virage écoénergétique.  
25 Donc, c'est peut-être pas le bon moment de

1 multiplier finalement les problèmes à la source,  
2 d'augmenter le nombre de petits clients qui  
3 utiliseraient finalement le groupe électrogène pour  
4 arriver dans cinq ans puis dire : bien là on  
5 n'accepte plus cette mesure. À un moment donné bien  
6 il faut changer... il faut changer de méthode.  
7 Donc, c'est... c'est un peu de ça que je viens vous  
8 parler ce matin.

9           Donc, parlons d'abord c'est quoi le  
10 problème avec l'abaissement du seuil minimal, c'est  
11 qu'il y aurait plus de clients qui se  
12 retrouveraient avec des équipements... des groupes  
13 électrogènes comme mesure d'effacement, comme  
14 mesure d'effacement. Et là il y a beaucoup  
15 d'inconvénients quand on utilise un groupe  
16 électrogène. C'est une source de nuisance pour le  
17 voisinage, surtout si on se retrouve dans des  
18 commerces de proximité, là, en milieu urbain, bien  
19 il y a le bruit, il y a la qualité de l'air.  
20 Évidemment, il y a la participation aux événements  
21 de smog, puis évidemment bien ça va à l'encontre de  
22 la... de l'objectif de décarbonation des bâtiments  
23 au Québec du PEV. Donc, je vous amène à la  
24 prochaine page s'il vous plaît.

25           Et là ce qu'on se posait normalement quand

1 on fait une démarche pour faire une demande... une  
2 demande de modification d'un tarif ou autre chose,  
3 on commence, de notre avis, il faut d'abord  
4 démontrer que la demande est utile, qu'elle est  
5 nécessaire pour atteindre les objectifs, par  
6 exemple, de réduction de, ici, de la pointe  
7 hivernale.

8           Donc, est-ce que cette demande-là comporte  
9 un potentiel réel de gestion? Donc, ça, c'est la  
10 première étape, est-ce que c'est nécessaire de le  
11 faire? Est-ce que ça apporte quelque chose? Est-ce  
12 que c'est utile? Puis après ça, si c'est utile,  
13 bien, on va regarder c'est quoi la balance des  
14 avantages et inconvénients. Il y a-tu beaucoup  
15 d'inconvénients par rapport aux avantages? Puis  
16 après ça, on fait la balance des deux, puis après  
17 ça, on va dans une direction, on décide qu'est-ce  
18 qu'il est approprié de faire.

19           Et là, on se retrouve dans un dossier... On  
20 a regardé ça de tous les côtés, puis on a essayé  
21 d'avoir de l'information. On n'est pas capable  
22 d'avoir une démonstration, de la part du  
23 Distributeur, que l'abaissement du seuil comporte  
24 un potentiel de gestion, un avantage, finalement.  
25 Évidemment, on vous a trouvé plusieurs désavantages

1 à la réduction du seuil d'admissibilité. On vous  
2 les a énumérés brièvement à la page précédente.

3 Donc, ce qu'on vous demande, ici, c'est par  
4 mesure de précaution, de rejeter la demande  
5 d'admissibilité du seuil d'admissibilité...  
6 excusez-moi... de quinze (15 kW) à dix (10 kW).  
7 Évidemment, quand on aura pris un virage  
8 écoénergétique, quand on sera rendu avec des  
9 programmes en efficacité énergétique avec des  
10 programmes commerciaux pour l'aide à  
11 l'implantation, qu'on va pouvoir implanter autre  
12 chose que des groupes électrogènes pour ces  
13 strates-là, bien, là, peut-être que ça sera le  
14 temps d'ouvrir puis de rabaisser le seuil.

15 On n'est pas contre l'augmentation de la  
16 participation à l'offre tarifaire, bien au  
17 contraire. Mais c'est que, présentement, avec les  
18 données qu'on a, on trouve qu'il serait imprudent  
19 de bouger dans cette direction-là.

20 Donc, je vous amène au prochain sujet qui  
21 est très lié à ce que je viens juste de vous dire.  
22 Donc, l'utilisation des génératrices de secours qui  
23 est la préoccupation principale du GRAME pour ce  
24 dossier-ci. Et je fais un petit aparté.

25 Quand j'ai commencé à travailler au GRAME,

1 un des premiers dossiers que j'ai participé,  
2 c'était celui qu'on appelait des groupes  
3 électrogènes de secours. Donc, il y avait une  
4 demande pour établir un tarif pour l'usage des  
5 groupes électrogènes de secours, justement pour la  
6 pointe.

7 Maintenant, bon, ça avait été accepté par  
8 la Régie. Ça n'a pas levé comme tel. Donc, après  
9 ça, ça a été aboli. Mais là, c'est revenu,  
10 finalement, dans l'option tarifaire qui vous est  
11 présentée. Donc, évidemment, ça fait longtemps  
12 qu'on suit ça, et ça fait longtemps que le GRAME  
13 est préoccupé par l'usage de génératrices de  
14 secours pour la gestion de la pointe.

15 Et là, on aborde cette question-là d'un  
16 point de vue de la santé publique. On l'avait  
17 abordée beaucoup plus au niveau de l'efficience  
18 comme équipement, c'est un équipement qui est très  
19 peu efficient par rapport aux autres moyens  
20 d'approvisionnement à cause des pertes de chaleur.  
21 C'est bien moins efficace et efficient qu'une  
22 chaudière au mazout qui, finalement, n'a pas de  
23 perte de chaleur.

24 Tandis que là, c'est de la production  
25 électrique par du mazout. Donc, il y a de la perte

1 de chaleur. Donc, c'est le dernier finalement des  
2 moyens qui devraient être utilisés. C'est des  
3 moyens qui, on le dit, c'est une génératrice de  
4 secours, c'est pour l'alimentation d'urgence que  
5 c'est destiné.

6           Donc, c'est une petite mise en contexte.  
7 Donc, je reviens avec la même idée. Là, on se  
8 retrouve avec une majorité de clients qui ont  
9 recours aux combustibles fossiles. Et là, on est  
10 d'avis que l'importance de retirer ce mode  
11 d'effacement se justifie d'un point de vue de la  
12 santé publique.

13           On sait que le diesel qui est utilisé comme  
14 carburant, ça génère beaucoup plus de particules  
15 que des moteurs à essence. Donc, la grande  
16 question, c'est-tu toujours approprié en deux mille  
17 vingt-trois (2023), de continuer dans cette  
18 direction-là?

19           La prochaine page. Donc, on a fait un  
20 sondage à la Ville de Montréal, donc via le Service  
21 de l'environnement de la Ville de Montréal, donc on  
22 a posé quelques questions, on vous en soumet deux  
23 ici pour la présentation. Donc, on posait la  
24 question suivante à savoir si l'usage de  
25 génératrices de secours, c'est-à-dire les groupes

1 électrogènes, à la pointe de l'hiver pourrait  
2 contribuer aux épisodes de smog sur l'île de  
3 Montréal.

4 Ici, on a fait quand même plusieurs  
5 recherches, on est allé voir qu'est-ce qui se passe  
6 à la Ville de Montréal, comment finalement, quelles  
7 sont les actions qu'ils ont mises en place pour  
8 réduire justement ces épisodes de smog qui sont une  
9 de leurs préoccupations pour la santé publique et  
10 la qualité de l'air des habitants de l'île de  
11 Montréal.

12 On sait, on a tout vu ça passer, qu'il y a  
13 eu un resserrement des règles, des normes  
14 d'émissions, pour les appareils et les foyers qui  
15 utilisent des combustibles fossiles, les foyers au  
16 bois, les fameux foyers au bois, on a vu ça passer  
17 il y a quelque temps, il y a quelques années en  
18 fait. Donc, ça fait longtemps que la Ville suit ça  
19 de près depuis deux mille neuf (2009). Donc, elle  
20 suit les émissions pour justement arriver à  
21 réduire, faire des efforts pour réduire les  
22 épisodes de smog.

23 Donc, en réponse à notre question, le  
24 Service d'environnement de la ville nous indique  
25 être préoccupé par la multiplication, bon, de

1 l'installation et de l'usage de - pas juste les  
2 groupes électrogènes, mais de tout appareil de  
3 combustion qui peut augmenter les particules fines,  
4 donc contribuer à la présence de smog dans la  
5 métropole. Ça, c'est le point de vue de santé  
6 publique.

7 Maintenant, je vous amène à la prochaine  
8 planche. 9, s'il vous plaît. Donc, la deuxième  
9 question qu'on a posée, parce qu'évidemment, on a  
10 fait des recherches avant, donc on connaissait la  
11 feuille de route des bâtiments montréalais, zéro  
12 émission pour deux mille quarante (2040), donc on  
13 s'est demandé qu'est-ce qui va arriver finalement  
14 avec l'usage finalement pas juste de génératrices  
15 de secours, mais notamment les génératrices de  
16 secours dans un contexte d'arriver à un objectif de  
17 parc immobilier à zéro émission. Donc, qu'est-ce  
18 qu'on fait avec ça.

19 Parce que l'alimentation d'urgence, de  
20 secours, c'est là quand le réseau tombe, hein,  
21 c'est parfois nécessaire dans plusieurs conditions,  
22 que ce soit pour des - je pensais à - j'avais en  
23 tête... j'avais en tête, par exemple, dans le  
24 contexte des - excusez-moi - des marchés  
25 institutionnels qui doivent fournir du service aux

1 clients. Donc, il n'y a pas juste ça, évidemment il  
2 y a des marchés d'alimentation, et caetera, il y a  
3 tout ça. Donc, c'est appareils-là sont utiles quand  
4 on a un problème, hein.

5           Donc, mais là, par rapport à l'utilisation  
6 des groupes électrogènes, ce que la Ville nous dit,  
7 c'est qu'ils n'avaient pas considéré de les  
8 calculer finalement dans leur feuille de route,  
9 d'en tenir compte dans leur feuille de route pour  
10 dire : est-ce que j'arrive finalement à mon  
11 objectif, là, de zéro émission de mon parc  
12 immobilier en deux mille quarante (2040)? Mais  
13 qu'éventuellement, que toutes les sources  
14 d'émission vont être évaluées. Donc, ça va être  
15 étendu aux émissions associées aux groupes  
16 électrogènes.

17           La raison pour laquelle je vous ai mis ça  
18 ici, c'est parce qu'on a eu des discussions  
19 verbales ici, là, on a jaser avec les gens de la  
20 Ville puis ce qu'ils nous disent, c'est un sujet  
21 qui est très complexe, hein, puis on peut le  
22 comprendre, parce qu' imaginez faire le suivi du  
23 démarrage des émissions atmosphériques, des groupes  
24 d'alimentation de secours, de savoir quand est-ce  
25 qu'ils sont partis, quand ils ne sont pas partis,

1 ça va prendre beaucoup de ressources pour ça, donc  
2 ils sont préoccupés. Ils disent que ça n'apparaît  
3 pas souhaitable d'un point de vue de suivi  
4 réglementaire puis des ressources à y être  
5 attribuées, de multiplier, finalement, ces sources  
6 d'émissions là.

7 On peut le comprendre, parce que, imaginez,  
8 des groupes électrogènes qui vont être démarrés  
9 pour recevoir un avantage économique à la pointe,  
10 puis il y en a d'autres qui vont démarrer pour des  
11 besoins d'urgence, puis d'autres qui vont démarrer  
12 évidemment pour des besoins d'entretien de ces  
13 équipements-là - on sait qu'ils ont besoin de,  
14 parfois, démarrer. Donc, c'était pour faire le tour  
15 un peu des questions qu'on a abordées avec le  
16 Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

17 Maintenant, j'arrive à la page 10, pour mes  
18 conclusions là-dessus. Donc, dans un esprit de  
19 santé publique, évidemment, plus on augmente  
20 l'usage de ces appareils-là, plus on augmente les  
21 impacts sur la santé publique en milieu urbain. Et  
22 vous avez déjà entendu lors des audiences  
23 préliminaires, que la prolifération de ces  
24 équipements-là dans un milieu urbain, c'est une  
25 préoccupation du GRAME.

1                   Ce qu'on vient vous dire, c'est que la  
2 Régie doit aussi prendre pas juste les intérêts  
3 économiques, mais les intérêts aussi publics, de la  
4 santé publique dans sa décision à rendre. Donc,  
5 considérant l'importance de procéder à un virage  
6 vers des énergies renouvelables - et là, j'y  
7 reviendrai, comment on pourrait s'y prendre pour  
8 l'OGA, on vous recommande d'émettre un signal clair  
9 au Distributeur de déployer une OGA, c'est-à-dire  
10 une amélioration de cette OGA, en excluant  
11 l'utilisation de l'utilisation des génératrices de  
12 secours pour le prochain dossier tarifaire.

13                   Et là, je fais un petit aparté, on a  
14 entendu quand même pas mal les témoins du  
15 Distributeur, qui nous ont expliqué que c'était à  
16 l'étude présentement, différentes formes d'aides  
17 financières, de programmes d'efficacité  
18 énergétique, ou de programmes commerciaux pour  
19 justement... Peut-être ne pas aller - je ne veux  
20 pas paraphraser les témoins du Distributeur, ils ne  
21 nous ont pas dit qu'ils allaient vers l'efficacité  
22 énergétique puis qu'ils nous enlevaient les  
23 génératrices de secours, même si on aimerait bien  
24 avoir entendu ça. Mais il y a des démarches, les  
25 analyses sont en cours, c'est tout ce qu'on sait.

1 On ne sait pas quels types de démarches, on ne sait  
2 pas quels types de programmes, quels types de  
3 mesures qui seraient présentés.

4 Mais là, le fait d'envoyer - si la Régie  
5 envoyait un signal maintenant, de rechercher  
6 d'autres moyens que l'utilisation de génératrices  
7 de secours, ce serait le temps de le faire, parce  
8 que le Distributeur se prépare, là, il prépare ses  
9 analyses, il est en train de travailler là-dessus.  
10 En deux mille - il ne faut pas que je me trompe  
11 d'année - deux mille vingt-quatre/vingt-cinq (2024-  
12 2025), le prochain dossier tarifaire va arriver, va  
13 sortir. Puis après ça, on va se retrouver, bien,  
14 cinq ans plus tard, après ça, pour l'autre d'après.  
15 Donc, c'est pour ça qu'on insiste aujourd'hui, pour  
16 que la Régie envoie des messages clairs au  
17 Distributeur pour bouger dans la bonne direction.

18 Je vais être plus précise dans les deux  
19 dernières planches sur comment on vous demande  
20 d'aborder ça.

21 Donc, maintenant, j'aborde la page 11. Au  
22 début, on vous a dit qu'est-ce qu'on ne devrait pas  
23 faire. Maintenant, on dit : il faut rechercher des  
24 solutions. Parce que ce n'est pas juste de dire  
25 qu'on ne veut pas quelque chose, mais maintenant,

1 il faut se mettre en marche vers une transition.  
2 Puis évidemment, il y a des étapes à ça, puis  
3 comment on va s'y prendre.

4 Là, on vous a remis en contexte la décision  
5 qui a été rendue en deux mille dix-neuf (2019) - ça  
6 fait quand même déjà quatre ans de ça. On vous a  
7 mis le paragraphe de la décision - je ne suis pas  
8 certaine que je l'ai dit - 2019-164, oui, donc le  
9 paragraphe 267. Ce que la Régie a indiqué ici,  
10 c'est qu'il faut séparer, finalement, il faut  
11 séparer, il faut faire une distinction entre les  
12 coûts annuels récurrents de participation puis ceux  
13 des installations. Donc, ceux pour les subventions,  
14 par exemple, devraient être mis en place pour les  
15 coûts d'implantation. C'est pas exactement dit  
16 comme ça, au paragraphe 267, on parle de « ceux  
17 visant l'installation des équipements », mais ça  
18 c'est les coûts finalement, si je fais un parallèle  
19 avec l'OGA, c'est les coûts d'implantation par  
20 rapport aux coûts récurrents qui sont les coûts  
21 d'exploitation. Donc, je vais revenir un peu plus  
22 dans une prochaine planche sur ce sujet-là.

23 Au paragraphe 267, on vous dit, c'est-à-  
24 dire que la Régie en deux mille dix-neuf (2019) a  
25 réduit le montant moyen de l'appui financier puis

1 elle lui a indiqué, donc elle a suggéré de proposer  
2 un programme commercial en intervention en  
3 efficacité énergétique. Et là, on sait que quatre  
4 ans plus tard, il n'y a toujours pas de programmes  
5 commerciaux ni de programme en efficacité  
6 énergétique qui a été proposé par le Distributeur.  
7 Donc, c'est comme si on va sauter de quatre ans en  
8 cinq... après ça, on va arriver au prochain dossier  
9 tarifaire, puis après ça, ça va aller dans cinq  
10 ans. Donc, à un certain moment, là, on était en  
11 deux mille dix-neuf (2019), la Régie était à  
12 l'étape de faire des suggestions au Distributeur,  
13 donc éventuellement, il va peut-être falloir aller  
14 plus loin que de faire une suggestion, mais plutôt  
15 d'ordonner au Distributeur de bouger dans cette  
16 direction-là.

17 Maintenant, au paragraphe 277, en deux  
18 mille dix-neuf (2019), déjà la Régie prenait  
19 position finalement, à l'instar de plusieurs  
20 intervenants dont le GRAME on s'était positionnés à  
21 cet effet-là en deux mille dix-neuf (2019), donc  
22 elle estime qu'il est souhaitable que le  
23 Distributeur envisage dès maintenant une  
24 alternative à l'usage systématique des groupes  
25 électrogènes dans le cadre de son programme. On

1 dit : dès maintenant, mais on est quatre ans plus  
2 tard puis on est toujours en train d'analyser  
3 qu'est-ce qu'on pourrait faire, mais le  
4 Distributeur n'a pas bougé encore, donc.

5 Maintenant, avant-dernière page pour ce  
6 matin, si je vais à la page 12. Merci beaucoup,  
7 Madame la Greffière. Donc, ma première  
8 recommandation c'est d'ordonner au Distributeur de  
9 mettre en place un programme d'aide financière pour  
10 des équipements écoénergétiques permettant la  
11 combinaison finalement d'une aide à l'implantation.  
12 Donc, une subvention distincte en efficacité  
13 énergétique et avec l'offre tarifaire de l'OGA  
14 visant les coûts d'exploitation. Évidemment, cette  
15 demande repose sur la décision D-2019-164,  
16 paragraphes 267 et 268, qui a été formulée par la  
17 Régie à cette époque-là. Évidemment, là, on sait  
18 qu'il y a une préoccupation de double comptage. On  
19 a bien écouté les réponses du panel du  
20 Distributeur, et là, pour revenir finalement au  
21 paragraphe 267, pour le GRAME à l'époque, on était  
22 d'avis que la fameuse estimation du dix dollars  
23 (10 \$) de moins pour les coûts d'implantation  
24 c'était vraiment une estimation très sommaire.  
25 C'est pas basé sur une étude de coût, comme par

1 exemple, quand on a vu ça au dossier de la  
2 biénergie c'était bien fait. Là, il y avait les  
3 coûts d'implantation qui avaient été vraiment bien  
4 étudiés, il y avait le tarif avec une estimation  
5 du financement qui pourrait être mis en place, mais  
6 là il y avait une dépendance par rapport à qu'est-  
7 ce que le gouvernement va dire, va offrir, mais il  
8 y avait quand même une structure, une structure  
9 d'analyse qui était assez claire. On pouvait voir  
10 la PRI des clients, puis on pouvait voir à ce que  
11 finalement tout ça c'est assez incitatif pour les  
12 gens embarquent, pour que les gens aillent la  
13 biénergie puis qu'on ait une décarbonation des  
14 bâtiments, donc on pouvait voir ça.

15 Ici, on a juste une offre tarifaire et on  
16 n'a pas encore de programmes commerciaux ni  
17 d'offres clairement établies pour la gestion de la  
18 pointe qui vise ça, c'est-à-dire les coûts  
19 d'implantation. Une fois qu'on va avoir tout ça  
20 entre les mains, bien on va pouvoir après ça  
21 regarder ça puis se dire : bien, ça va être quoi la  
22 PRI des clients? Est-ce que c'est viable comme  
23 programme si on offre ça - si on abaisse, par  
24 exemple, les crédits? Parce qu'ils pourraient  
25 éventuellement avoir une baisse des crédits.

1                   Là, ce n'est peut-être pas tout le monde  
2                   qui sera d'accord, mais l'idée c'est de ne pas  
3                   financer deux fois, évidemment, le même kilowatt  
4                   effacé. Mais éventuellement, ça pourrait être  
5                   vraiment intéressant de vraiment séparer les deux,  
6                   de séparer les coûts d'implantation puis de décider  
7                   qu'est-ce qu'on finance dans les coûts  
8                   d'implantation puis qu'est-ce qu'on ne finance pas.  
9                   Puis après ça, de mettre en place une offre  
10                  tarifaire qui est bien ciblée et qui fait en sorte  
11                  que l'OGA fait son travail, il donne des bons  
12                  résultats pour le plan d'approvisionnement.

13                  Donc, ici, on est rendu à vous demander  
14                  d'ordonner, maintenant, parce qu'on vous a dit, en  
15                  deux mille dix-neuf (2019), la Régie a suggéré, a  
16                  incité le Distributeur à y aller. Maintenant, on  
17                  pense que c'est important d'ordonner au  
18                  Distributeur de procéder, de bouger dans cette  
19                  direction-là, de rechercher des solutions  
20                  alternatives à l'usage des groupes électrogènes.

21                  Donc, j'arrive à mon dernier sujet, puis ça  
22                  va peut-être, être un peu redondant. Mais qu'est-ce  
23                  que je viens vous dire, c'est comme si je me suis  
24                  devancée. Donc, c'est ce que je vous disais, là, le  
25                  premier paragraphe.

1 Et là, par rapport à ça, évidemment, quand  
2 on consulte la preuve du Distributeur, si on  
3 regarde la pièce B-0022, leur Tableau 11, on voit  
4 que les coûts moyens d'exploitation sont tous  
5 inférieurs à vingt dollars le kilowattheure  
6 (20 \$/kWh) pour toutes les strates d'effacement,  
7 même en considérant la croissance des coûts des  
8 carburants.

9 Donc, on pense nous autres, en fait le  
10 GRAME, on est convaincu que, finalement, ça pourra  
11 être réajusté par la suite parce que ce n'est peut-  
12 être probablement pas représentatif des coûts  
13 d'exploitation, c'est-à-dire que l'offre tarifaire  
14 n'est pas représentative des coûts d'exploitation,  
15 plus évidemment certains profits pour inciter les  
16 clients à bouger.

17 Et là, le deuxième point. On sait qu'il y a  
18 des programmes... On trouve ça à la pièce B-0041,  
19 c'est en réponse à une question de l'AQCIE-CIFQ, la  
20 réponse numéro 2.1. On sait que le Distributeur est  
21 en train d'étudier, de mettre en place une offre,  
22 un programme commercial, mais que les modalités,  
23 les potentiels ne sont pas encore déterminés, et  
24 pourrait présenter une demande dans son prochain  
25 tarifaire. Juste un petit instant.

1           Donc, ça, on est au courant. Donc, ce qu'on  
2 vous demande, c'est considérant que c'est important  
3 de procéder à un virage dans les énergies  
4 renouvelables, c'est comme ça qu'on a commencé dans  
5 ma présentation : Qu'est-ce qu'on peut faire pour  
6 prendre un virage?

7           Mais pour ça, on recommande à la Régie  
8 d'émettre, dès maintenant, un signal clair au  
9 Distributeur de procéder à un tel virage et de  
10 mettre en place des aides financières pour couvrir  
11 les coûts d'implantation, mais en évitant d'offrir  
12 une aide financière pour l'implantation de  
13 génératrices de secours via un programme  
14 commercial.

15           Donc, Donc, vous voyez qu'on est préoccupé  
16 par ça. On est préoccupé parce qu'on ne sait pas  
17 qu'est-ce qui s'en vient dans le programme  
18 commercial que le Distributeur met en place. Et là,  
19 il va nous arriver en deux mille vingt-cinq, vingt-  
20 six (2025-2026) avec ça. Donc, ce qu'on vous  
21 demande, c'est d'ordonner au Distributeur de ne pas  
22 mettre en place, finalement, une aide financière  
23 pour l'implantation de génératrices de secours.

24           Maintenant, pour terminer, on pense que  
25 pour pouvoir arriver à faire un virage, il va

1            falloir tout mettre les choses en place, avoir un  
2            plan clair et détaillé. Avoir un peu comme une  
3            analyse de ce qui s'est fait dans le dossier de la  
4            biénergie avec l'ensemble des éléments. Et après  
5            ça, des étapes, des cibles à déterminer comment on  
6            va être capable de bouger, parce qu'évidemment même  
7            si on offre des aides financières pour des  
8            équipements écoénergétiques, le temps que les  
9            clients embarquent là-dedans et fassent  
10           l'acquisition, ça va prendre du temps. On le voit  
11           dans le dossier, là, de la biénergie, ça ne se fait  
12           pas du jour au lendemain, là, il y a une période de  
13           transition. Donc, il faut se donner du temps pour  
14           faire ça, mais il faut commencer à le faire dès  
15           maintenant. Puis là pourquoi commencer dès  
16           maintenant? Pourquoi on vous demande ça là  
17           maintenant? Parce que c'est à l'étude chez  
18           Hydro-Québec et que ça vous est présenté à l'année  
19           deux mille vingt-cinq/deux mille vingt-six  
20           (2025/2026).

21                    Alors, voici, je pense que... j'espère que  
22                    je ne me suis pas trop répétée. Je m'écoutais,  
23                    j'avais l'impression de répéter plus qu'une fois la  
24                    même chose. Mais je vous remercie de votre  
25                    attention ce matin et ça complète mes

1 représentations.

2 Me GENEVIÈVE PAQUET :

3 Oui, merci, Madame Moreau. Donc, notre témoin est  
4 disponible pour répondre aux questions.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. Merci, Madame Moreau, Maître Paquet. Alors,  
7 est-ce qu'il y a des intervenants qui aimeraient  
8 contre-interroger le témoin du GRAME? Maître  
9 Neuman?

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui. Oui, merci, Madame la Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On vous écoute. On peut enlever la présentation.

14 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Oui. Merci, Madame la Présidente. Merci, Messieurs  
16 les Régisseurs. Bonjour à madame Moreau.

17 Q. [5] J'ai quelques petites questions, mais ne vous  
18 inquiétez pas, c'est des questions simplement  
19 d'éclaircissement, des questions... des questions  
20 assez simples. D'abord, vous avez mentionné  
21 incidemment qu'une de vos premières expériences  
22 auprès de la Régie portait sur les génératrices  
23 diesel. Est-ce que ma compréhension est exacte à  
24 l'effet que vous réferez au... à ce qu'on appelle  
25 maintenant l'Option d'électricité interruptible,

1 qui, pendant un certain temps, permettait d'aider  
2 aussi ceux qui installaient des génératrices  
3 diesel, puis à un autre moment, cela n'a plus été  
4 permis? Est-ce que c'est à ce type de programme que  
5 vous faisiez référence... à ce type de tarif -  
6 pardon - que vous faisiez référence?

7 Mme NICOLE MOREAU :

8 R. Non, il y avait un... il y avait un tarif, je  
9 pense, c'est en deux mille six (2006) - faudrait  
10 que je retourne...

11 Q. **[6]** Oui.

12 R. ... je pourrai aller voir - il y avait vraiment une  
13 offre tarifaire pour les groupes électrogènes de  
14 secours et là on s'était intéressé à ce qui se  
15 passait à Hydro-Sherbrooke, parce  
16 qu'Hydro-Sherbrooke le ferait aussi, mais avec des  
17 conditions très strictes, là, fallait qu'ils soient  
18 situés dans un complexe industriel en dehors du  
19 milieu urbain, donc fallait qu'il y ait... il y  
20 avait une vérification des installations pour  
21 éviter les problèmes de bruit et de nuisance.

22 Ils avaient mis leur programme de cette  
23 façon, et c'est comme ça qu'on avait fait nos  
24 représentations, que le Distributeur devrait à tout  
25 le moins faire ça. Mais... mais ça a été accepté

1 par la Régie, mais quelques années plus tard,  
2 finalement, ils sont revenu avec le programme, ils  
3 ont dit... bien, ils l'ont fermé parce qu'il n'y  
4 avait pas d'adhérents, il n'y avait pas d'adhérents  
5 au programme.

6 Q. [7] O.K., donc, ça a été fermé faute d'adhérents,  
7 mais en ce sens que ça n'a plus été possible après  
8 ce moment-là à des nouveaux clients éventuellement  
9 d'adhérer sur la base du fait qu'ils auraient eu  
10 une génératrice de secours, c'est bien cela?

11 R. Mais c'est juste que le tarif est tombé parce qu'il  
12 n'y avait pas de clients dedans. Donc, ils ont  
13 juste fermé. Mais là, c'est... c'était juste comme  
14 pas utile, mais ça s'est retrouvé... j'imagine, il  
15 y a des clients qui se sont retrouvés dans la GDP  
16 Affaires, là, ceux qui voulaient le faire, là.  
17 Peut-être que c'était plus attirant, la GDP  
18 Affaires, je ne sais pas.

19 Q. [8] Est-ce que ma compréhension est correcte que  
20 cet ancien tarif, c'était en fait le même tarif que  
21 le tarif pour l'électricité interruptible? Est-ce  
22 que je... ma compréhension est exacte ou est-ce que  
23 mon souvenir est exact?

24 R. Bien, comme je vous disais, je pense que... c'est  
25 soit mon souvenir qui est erroné ou le vôtre, il

1        faudrait vérifier, là. Écoutez, je... je pourrai  
2        faire une... fouiller un petit peu juste à côté  
3        dans mon ordinateur, je pourrais vous dire, mais...  
4        mais là, présentement là, je suis devant vous, là,  
5        mais je pourrai vous envoyer ça si vous voulez par  
6        courriel, ça me fera plaisir.

7        Q. [9] O.K. Non, ce n'est pas nécessaire, on pourra le  
8        retrouver dans les décisions. Et... donc, je passe  
9        à une autre... une autre question. Le GRAME propose  
10       de ne pas accepter pour l'instant la baisse à dix  
11       kilowatts (10 kW) du seuil minimal où une  
12       rémunération d'effacement est offerte, pour  
13       différentes raisons sur lesquelles je vais revenir,  
14       mais est-ce que vous êtes d'accord que, au départ,  
15       tout accroissement du bassin potentiel des  
16       adhérents est nécessairement de nature à accroître  
17       le potentiel d'effacement en pointe? En soi, vous  
18       êtes d'accord avec ça, je présume?

19       R. Oui, mais peut-être pas à n'importe quel prix  
20       environnemental. C'est ça le problème. Puis même  
21       que si on se compare avec des... d'autres types  
22       d'approvisionnements, finalement à la pointe, qui  
23       coûtent cher, que c'est un problème économique dans  
24       ce cas-là, c'est moins dommageable. Un  
25       approvisionnement à la pointe que l'usage d'un

1 groupe électrogène en milieu urbain. Donc, c'est...

2 Q. **[10]** Oui.

3 R. ... c'est ça le problème, là. Si on avait un gros  
4 problème, puis que le réseau est en train de  
5 tomber, puis qu'on a besoin de toutes les  
6 ressources, je dirais oui.

7 Mais je ne vois pas d'urgence de rajouter  
8 une virgule à un pour cent (1 %) de l'apport de  
9 l'offre pour le plan d'approvisionnement, puis  
10 après ça d'être pris avec plus de problèmes en  
11 milieu urbain.

12 T'sais, si on voyait, là... Là, on n'a  
13 pas... on n'a pas de démonstration que c'est utile.  
14 C'est ça le problème, là.

15 Q. **[11]** Bien, que c'est utile, mais ça apporterait  
16 quand même... Indépendamment des objections que  
17 nous partageons sur les groupes électrogènes, mais  
18 vous êtes d'accord que, si on en ajoute plus, il y  
19 a plus d'effacement, donc... Si on accroît le  
20 bassin, il y a plus d'effacement. Je ne parle pas  
21 du fait qu'il y a d'autres désavantages, sur  
22 lesquels nous vous rejoignons, mais sur...

23 R. Oui, ça a...

24 Q. **[12]** ... il y a l'avantage d'avoir plus  
25 d'effacement.

1 R. Mais c'est très intéressant votre question, parce  
2 qu'on sait que le Distributeur a tardé beaucoup  
3 avant de baisser, là, de deux cents (200) à quinze  
4 (15), parce qu'il disait : « Il va y avoir beaucoup  
5 trop de clients à gérer ». Il a baissé ça...

6 Q. **[13]** Oui.

7 R. Puis là, il y a... je pense qu'avec sa baisse... en  
8 tout cas, il n'a pas récolté tant que ça de...  
9 d'interruptions.

10 Mais ce qu'on se dit : on peut attendre de  
11 prendre un virage écoénergétique, là, c'est à notre  
12 porte, là, le prochain dossier tarifaire. Est-ce  
13 qu'on a besoin d'une virgule... virgule deux pour  
14 cent de plus, qui n'est même pas un pour cent de  
15 plus d'ici deux mille vingt-cinq, vingt-six (2025-  
16 2026), puis là, d'inciter des clients d'aller dans  
17 cette direction-là, alors qu'on devrait prendre un  
18 virage différent?

19 Puis on ne s'oppose pas à l'augmentation,  
20 comme je vous disais, de la participation à cette  
21 offre-là, mais mettons les choses comme il faut, en  
22 place, puis après ça bougeons dans une direction  
23 qui... Mais il faut absolument réduire les besoins  
24 à la pointe, il faut lisser la pointe...

25 Q. **[14]** Oui.

1 R. ... c'est une préoccupation du GRAME, on est tout à  
2 fait d'accord avec ça.

3 Q. **[15]** O.K. Alors je suis content de votre réponse,  
4 puisque ça m'amène justement à votre page 12 de  
5 votre présentation d'il y a quelques minutes. S'il  
6 est possible à madame la greffière de la projeter?  
7 Le bas de la page 12.

8 Donc, tout au long de votre présentation de  
9 ce matin, vous indiquez qu'il faut que la Régie  
10 émette un signal clair en vue de la décarbonation,  
11 un signal clair à l'effet que les groupes  
12 électrogènes ne sont pas souhaitables.

13 Et effectivement, au bas de la page 12 de  
14 votre présentation, vous reprenez une  
15 recommandation qui se trouve dans le rapport, à  
16 savoir que vous recommandez à la Régie :

17 [...] d'ordonner au Distributeur de  
18 rechercher des solutions alternatives  
19 à l'utilisation systématique des  
20 groupes électrogènes. Cette demande du  
21 GRAME repose sur la demande de la  
22 Régie formulée dans sa décision  
23 D-2019-164.

24 Et si on peut regarder cette demande de la Régie,  
25 une page plus haut, Madame la Greffière, au bas de

1 la page 11. D'accord. Donc, la Régie indiquait, en  
2 deux mille dix-neuf (2019), il y a quatre ans...

3 R. Oui.

4 Q. **[16]** « À l'instar de plusieurs intervenants... »  
5 C'est le dernier paragraphe, qui porte le numéro  
6 277 :

7 Cependant, à l'instar de plusieurs  
8 intervenants, elle estime qu'il est  
9 souhaitable que le Distributeur  
10 envisage dès maintenant une  
11 alternative à l'utilisation  
12 systématique des groupes électrogènes  
13 dans le cadre du Programme.

14 Donc, la Régie a déjà envoyé le signal, il y a  
15 quatre ans.

16 Est-ce que vous ne penseriez pas qu'il  
17 serait peut-être souhaitable que la Régie, non  
18 seulement envoie un nouveau signal indiquant ce qui  
19 est souhaitable, mais régisse dès maintenant le  
20 programme... l'OGA, pour indiquer - non pas pour  
21 l'hiver deux mille vingt-trois, deux mille vingt-  
22 quatre (2023-2024), c'est trop tard, des adhésions  
23 ont déjà eu lieu ou à toutes fins pratique, mais à  
24 partir de l'hiver deux mille vingt-quatre, deux  
25 mille vingt-cinq (2024-2025), que, à partir de cet

1 hiver, que les nouveaux adhérents ne peuvent plus  
2 s'effacer au moyen de groupes électrogènes, c'est-  
3 à-dire qu'ils rempliraient un formulaire en disant,  
4 comment est-ce qu'ils vont s'effacer s'ils veulent  
5 adhérer à l'OGA. Et leur méthode d'effacement ne  
6 pourrait pas être un groupe électrogène.

7 Est-ce qu'on n'en est pas là? Est-ce qu'on  
8 n'est pas là? On peut déjà mettre en place et  
9 adopter la mesure pour l'hiver deux mille vingt-  
10 quatre, deux mille vingt-cinq (2024-2025), donc le  
11 signal est là, on est à un an de ce prochain hiver,  
12 donc tous les nouveaux adhérents sauront ce qu'ils  
13 peuvent ou ne peuvent pas faire, on n'a pas besoin  
14 d'attendre une autre année encore, qui serait la  
15 cause tarifaire deux mille vingt-cinq, deux mille  
16 vingt-six (2025-2026). Est-ce que vous seriez  
17 d'accord qu'on ordonne, qu'on fixe déjà que l'OGA  
18 ne permet plus les nouvelles adhésions basées sur  
19 des groupes électrogènes?

20 R. Alors, là, Maître Neuman, vous répondez au souhait  
21 le plus profond...

22 Q. **[17]** Voilà!

23 R. ... de mon organisme. Évidemment, on n'est pas allé  
24 jusque-là. On est allé... On s'est dit, bon, la  
25 Régie a dit au Distributeur qu'il était

1           souhaitable. Maintenant, on pense que la Régie  
2           devrait ordonner au Distributeur de faire une  
3           modification. Mais pour... Évidemment que nous  
4           autres, notre ordonnance, c'est de rechercher une  
5           solution pour tout l'ensemble des groupes  
6           électrogènes pour tous les clients, mais avec une  
7           période de transition pour y arriver, là. Je ne  
8           sais pas combien de temps ça pourra prendre. Mais  
9           votre suggestion d'éviter d'en mettre des nouveaux  
10          dans le système serait très... c'est une très bonne  
11          suggestion. Je pense qu'on pourrait l'adopter, nous  
12          en tout cas.

13        Q. **[18]** Parce que vous ne seriez pas d'accord avec moi  
14          que ce serait un petit peu bizarre, à l'époque de  
15          la transition énergétique, de la décarbonation,  
16          qu'Hydro-Québec se mette encore aujourd'hui à  
17          solliciter de nouveaux clients, de nouveaux  
18          adhérents, elle en cherche beaucoup parce qu'elle a  
19          des objectifs très élevés, à l'OGA en leur disant,  
20          bien, si vous voulez mettre des nouvelles  
21          génératrices diesel, c'est parfait, on est d'accord  
22          avec ça et on va même vous rémunérer pour les  
23          utiliser, puis peut-être même un jour mettre un  
24          programme pour vous payer une partie de  
25          l'équipement. Vous ne pensez pas que c'est...

1 R. Oui, en plus.

2 Q. **[19]** C'est ça. On n'en est plus là. Il faut peut-  
3 être clairement non pas ordonner, mais décider.  
4 C'est-à-dire que c'est la Régie qui va adopter  
5 l'OGA, qui va adopter le texte de l'OGA. Donc, le  
6 texte de l'OGA que la Régie adopterait dirait que,  
7 à partir deux mille vingt-trois, deux mille vingt-  
8 quatre (2023-2024), les nouveaux adhérents, ça ne  
9 peut pas être des génératrices diesel.

10 R. On est tout à fait d'accord avec votre demande. Et  
11 je pense qu'il va y avoir... Comme je vous disais,  
12 il y a deux éléments. Il y a les nouveaux  
13 adhérents, comme ceux qui arrivent sur le marché.  
14 Puis il y a les anciens qui sont là, comment on  
15 fait pour les faire transiter vers autre chose. Il  
16 y a ces deux préoccupations-là.

17 Q. **[20]** Les anciens, on peut leur donner un  
18 « deadline », une certaine période de grâce. Et  
19 après ce « deadline », ils ne pourront plus se  
20 servir de la génératrice diesel non plus pour  
21 s'effacer. Est-ce que vous seriez d'accord avec ça  
22 peut-être?

23 R. Ah! Oui. Nous autres, on s'était dit, d'abord  
24 demander une première étape, peut-être plus facile  
25 à la Régie, pour prendre ce virage-là. Et en deux

1 mille vingt-cinq, vingt-six (2025-2026), notre  
2 idée, c'est de revenir pour un « deadline ». Parce  
3 que, là, on a demandé en dernière planche d'avoir  
4 un plan de match pour aller vers la transition.  
5 Donc, une fois que ce plan de match-là est déposé,  
6 on pourrait discuter des dates de fin  
7 d'utilisation, par exemple, des groupes  
8 électrogènes.

9 Q. [21] Et tout ce qu'on vient de dire sur les  
10 génératrices diesel, est-ce que ça ne  
11 s'appliquerait pas aussi selon vous aux chaudières  
12 au mazout, qui sont un des moyens d'effacement  
13 aussi?

14 R. Oui. C'est certain que si on peut enlever les  
15 génératrices... je veux dire les chaudières au  
16 mazout aussi, évidemment c'est une préoccupation  
17 moins grave que celle des groupes électrogènes de  
18 secours, parce que les groupes électrogènes, c'est  
19 le moyen le moins efficace pour l'efficacité de  
20 l'appareil. Donc, c'est celui qui émet le plus de  
21 polluants, et pas juste les GES, les polluants pour  
22 la santé publique que... et qui produit le moins  
23 d'électricité par litre de diesel consommé. Donc,  
24 c'est la pire. Alors, c'est la première qu'il faut  
25 enlever. On n'a même pas fait cette étape-là. Donc,

1 nous, on s'est concentré dans ce dossier-ci à aller  
2 faire cette première étape-là de l'enlever.

3 Après ça, bien, on sait que les chaudières  
4 au mazout sont toujours permises dans le marché  
5 commercial. Dans le marché résidentiel, c'est autre  
6 chose. On a fait déjà des étapes pour les enlever.  
7 Mais on est déjà pris avec... Éventuellement, il  
8 faudrait aussi le faire, mais la priorité du GRAME,  
9 c'est vraiment les groupes électrogènes.

10 Q. [22] Deux autres petits points. Je me demande s'il  
11 n'y a pas peut-être une erreur à la page 13 de  
12 votre présentation. Au dernier paragraphe, vous  
13 proposez que, donc vous recommandez à la Régie :

14 [...] d'ordonner au Distributeur de  
15 déposer au prochain dossier tarifaire  
16 un plan d'action détaillé portant sur  
17 les moyens qu'il entend prendre pour  
18 amorcer un virage de l'OGA vers une  
19 offre permettant de réduire les  
20 impacts environnementaux.

21 Mais corrigez-moi si je me trompe, et on pourra  
22 vérifier, on va vérifier de notre côté dans les  
23 notes sténographiques, mais est-ce que ma  
24 compréhension est exacte qu'Hydro-Québec a indiqué  
25 que, au prochain tarifaire, au prochain dossier

1           tarifaire ce qui sera présenté, c'est les offres  
2           tarifaires sur les différents moyens de gestion,  
3           mais que le programme qui s'appelle d'efficacité  
4           énergétique ou commerciale, que le programme d'aide  
5           financière aux équipements, que ce programme, il  
6           pourrait venir avant le dossier tarifaire? Est-ce  
7           que vous avez remarqué ce propos hier? Et c'est en  
8           réponse à une de mes questions, mais il faudrait  
9           que je relise la transcription pour être sûr que  
10          c'est bien ce qui...

11         R. Oui, peut-être, mais nous autres, on se fiait à la  
12          réponse qui a été faite à l'AQCIE-CIFQ, la pièce  
13          B-0041 réponse 2.1, qui disait qu'il étudie la  
14          possibilité de mettre en place, sur pied un  
15          programme commercial, mais que les modalités  
16          potentielles ne sont pas déterminées et que :

17                                 Selon le résultat...

18          je vous le lis,

19                                 ... des analyses, le Distributeur  
20                                 pourrait...

21          c'est toujours au conditionnel,

22                                 ... présenter une demande dans son  
23                                 prochain dossier tarifaire 2025-2026.

24          Donc, c'est ce qui était dit. Alors, est-ce qu'ils  
25          ont devancé les possibilités? Je ne pourrais pas

1 vous dire.

2 Q. [23] O.K. En tout cas, on va vérifier dans les  
3 notes sténographiques. Le dernier point, et, ça, ça  
4 nous surprend un petit peu, c'est toujours sur  
5 cette même page, le premier paragraphe où :

6 Le GRAME est d'avis que les crédits  
7 offerts pourraient éventuellement être  
8 inférieurs à ceux autorisés par la  
9 Régie [...] en combinant l'OGA avec un  
10 programme commercial et/ou en  
11 efficacité énergétique d'aide à  
12 l'implantation [...]

13 On parle du programme commercial d'aide aux  
14 équipements? Est-ce que c'est de ça qu'on parle ou  
15 est-ce qu'on parle d'autre chose?

16 R. Oui, oui, c'est pour les coûts d'implantation.  
17 Donc, on se retrouverait avec peut-être trois aides  
18 financières différentes : une pour couvrir les  
19 coûts d'exploitation récurrents, c'est-à-dire l'OGA  
20 avec une aide commerciale, et peut-être une aide  
21 pour un programme en efficacité énergétique avec  
22 certains appareils. On se retrouverait avec  
23 différents types d'aides, là. Et, là, il faudrait  
24 faire un peu comme ce qu'on a fait au programme  
25 pour la biénergie. C'est-à-dire pour la biénergie,

1 c'est de mettre tout ça en place puis de regarder  
2 qui fait quoi finalement. Donc, peut-être qu'à ce  
3 moment-là il y aurait une réduction des crédits  
4 offerts puis une augmentation de la couverture des  
5 coûts d'implantation. Puis, là, on va avoir une  
6 PRI, ça va prendre combien de temps? Puis, là, on  
7 va pouvoir vérifier, est-ce que l'aide financière  
8 est suffisamment élevée à l'OGA pour que ce soit  
9 viable puis que les gens adhèrent. Parce que ce  
10 qu'on veut, c'est que les gens adhèrent au bout de  
11 la ligne.

12 Q. **[24]** O.K. Mais est-ce que vous êtes d'accord que,  
13 dans cette fameuse décision D-2019-164, le montant  
14 de l'OGA, mais qui s'appelait le GDP, à l'époque,  
15 ou en fait, non, excusez, c'était déjà un tarif,  
16 donc c'était déjà le tarif - que le montant de  
17 l'aide offerte par le tarif avait déjà été réduit  
18 de dix dollars par kilowatt (10 \$/kW) en raison du  
19 fait qu'il ne comprenait plus d'aide aux  
20 équipements, ce qu'on espérait à l'époque voir  
21 faire l'objet d'un programme d'efficacité  
22 énergétique?

23 R. En fait, je pense que je vous en ai parlé qu'on  
24 n'était pas convaincu que le dix dollars (10 \$), je  
25 cherche ma note où, en fait, c'est une estimation,

1 là, si on se tourne... Je me rappelle, je me  
2 rappelle, on était là dans ce dossier-là. La Régie  
3 voulait réduire le montant, elle disait : bien, là,  
4 vous pourriez offrir les choses différemment. Il  
5 semblait à la Régie que le montant fixé était trop  
6 élevé par rapport aux coûts d'exploitation, ce que  
7 ça coûte, puis on n'a qu'à s'en convaincre quand on  
8 va voir - je cherchais ma référence, juste un petit  
9 instant. C'est ça, quand on consulte les fameux  
10 tableaux entre les coûts moyens d'exploitation puis  
11 les coûts moyens d'implantation, les coûts moyens  
12 d'implantation sont très élevés par rapport aux  
13 coûts d'exploitation. Donc, c'est comme si c'est  
14 inversé, là, donc... On comprend que la Régie n'a  
15 pas voulu faire tomber le programme non plus, elle  
16 s'est dit : on va le baisser un peu, c'est une  
17 estimation. Donc, ça reste dans le domaine des  
18 estimations, sans avoir une analyse précise, là.

19 Donc, c'est ça, c'est pour ça qu'on vous  
20 dit : c'est quand on va avoir les trois, puis au  
21 panel, le Distributeur a bien indiqué, je pense que  
22 c'est en réponse à une question de mon procureur,  
23 qu'éventuellement, il faut faire attention pour  
24 qu'il y ait une double aide financière pour les  
25 mêmes kilowatts effacés. Donc, si on va vraiment

1 dans une aide à l'implantation, à ce moment-là, il  
2 va falloir vraiment revoir le programme pour  
3 s'assurer que tout est en place, là.

4 Q. **[25]** O.K. Alors, je vous remercie énormément,  
5 Madame Moreau. J'espère que j'ai pas été trop  
6 méchant dans mes questions.

7 R. Vous avez fait durer le plaisir!

8 Q. **[26]** O.K. Alors...

9 R. D'accord. Merci, Maître.

10 Q. **[27]** ... je vous remercie beaucoup, c'était très  
11 instructif les réponses que vous avez fournies.  
12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres  
15 intervenants qui désirent contre-interroger le  
16 témoin du GRAME? Ça va. Est-ce que pour le  
17 Distributeur, Maître Côté, vous avez des questions?

18 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

19 Pas de questions, merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. La Régie? Oui, maître Legault aurait des  
22 questions pour la Régie.

23 INTERROGÉE PAR Me LOUIS LEGAULT :

24 Q. **[28]** Alors, oui, bonjour. Bonjour aux membres de la  
25 formation, bonjour, Madame Moreau, bonjour, Maître

1 Paquet, bonjour à tous les participants. Écoutez,  
2 ma question va peut-être vous paraître plus  
3 philosophique, là, que concrète dans les  
4 circonstances. Quand on lit entre les lignes vos  
5 recommandations, est-ce que je comprends que, dans  
6 le fond, le GRAME s'oppose à l'OGA tant et aussi  
7 longtemps que la substitution d'une source  
8 d'énergie à l'électricité sera du mazout ou des  
9 hydrocarbures?

10 R. Je ne dirais pas que nous sommes allés aussi loin  
11 que ça. Historiquement, ça fait depuis deux mille  
12 cinq (2005) que je suis avec le GRAME, on a  
13 supporté le GDP Affaires pour - comme je disais à  
14 maître Neuman, lisser les besoins à la pointe c'est  
15 une préoccupation, c'est nécessaire. Déplacer les  
16 charges à la pointe c'est nécessaire, donc, oui,  
17 c'est certain que les moyens qui sont utilisés ne  
18 sont pas idéals de notre avis. Je dirais qu'on  
19 s'oppose aux groupes électrogènes de secours dans  
20 un premier temps. Après ça, prendre un virage, ça  
21 va peut-être prendre cinq à dix (10) ans pour  
22 pouvoir y arriver complètement, mais on pense qu'il  
23 faut mettre les pieds là-dedans, dans ce virage-là,  
24 puis il faut y aller, il faut commencer, parce que  
25 c'est pas fait, on n'a pas commencé encore à le

1 faire, là. On est en deux mille vingt-trois (2023)  
2 puis on n'a pas bougé. C'est ça notre problème,  
3 t'sais.

4 Q. [29] Dans un deuxième temps, votre recommandation à  
5 la Régie, que la Régie ordonne que le Distributeur  
6 revienne avec des solutions de rechange dans le  
7 cadre du prochain dossier tarifaire, est-ce que  
8 vous en avez, vous, des propositions à faire à la  
9 Régie à cet égard-là? C'est parce que je ne veux  
10 pas être méchant, c'est facile de dire au  
11 Distributeur : reviens-nous avec un beau plan,  
12 trouve des solutions écoénergétiques. Mais le  
13 GRAME, est-ce qu'il en a des solutions à proposer  
14 pour remplacer les hydrocarbures dans l'OGA?

15 R. Bien, je fais toujours un aparté avec les dossiers  
16 sur la biénergie. On a vu qu'au niveau commercial,  
17 c'est des solutions qui sont très dispendieuses. Il  
18 peut y avoir des solutions comme les accumulateurs  
19 de chaleur, le ROÉÉ en a parlé beaucoup à l'époque.  
20 C'est des solutions qui demandent des gros  
21 investissements et ça, on comprend ça. Donc, on a  
22 parlé de déplacement de la charge, aussi il peut y  
23 avoir un problème de déplacement de la charge, mais  
24 quand on regarde les systèmes de gestion, c'est une  
25 abréviation, je ne veux pas me tromper, là, ACG,

1 les systèmes de gestion qui favorisent le  
2 déplacement de la charge, bien, il y a du  
3 préchauffage, aussi, dans le système de gestion.  
4 Donc, ça ressemble un peu aux accumulateurs  
5 thermiques, sauf que l'accumulateur thermique, il  
6 accumule sur une plus longue période que le  
7 préchauffage, pour le chauffage. Tu chauffes à  
8 bloc, tu chauffes plus, puis après ça, la  
9 température rebaisse, puis là tu réchauffes ça.  
10 Ça, c'est une grosse reprise par rapport à un  
11 accumulateur de ce genre, j'en comprends.  
12 Évidemment, je ne suis pas ingénieure ni  
13 technicienne dans ce domaine-là, mais il pourrait y  
14 avoir des solutions, mais ça serait des solutions,  
15 évidemment, qui vont être dispendieuses. Puis c'est  
16 là qu'on va voir, là, si finalement l'offre va être  
17 suffisante pour le nombre de temps que le client  
18 s'efface. Ce n'est pas comme la biénergie, il  
19 s'efface longtemps. Donc, une période de retour sur  
20 investissement.

21 Puis on vous disait, aussi, que peut-être  
22 qu'il va falloir envisager des nouveaux  
23 approvisionnements à la pointe, là. En tout cas, au  
24 lieu des groupes électrogènes, au moins ceux-là,  
25 est-ce qu'on ne pourrait pas envisager des nouveaux

1       approvisionnement pour la pointe, là? Tant qu'à  
2       utiliser des groupes électrogènes de secours, là,  
3       pour nous, en deux mille vingt-trois (2023), c'est  
4       inacceptable. Bien, il y aurait peut-être cette  
5       solution-là, aussi.

6       Q. **[30]** Merci, Madame Moreau. Je n'aurai pas d'autres  
7       questions.

8       R. Je sais que ce n'est pas complet. On n'a pas  
9       regardé attentivement quelles sont les solutions,  
10      mais on avait posé des questions, puis le  
11      Distributeur nous disait qu'il prépare un  
12      programme, qu'il est en train de faire ses  
13      analyses.

14                 Il y a toute une équipe technique derrière  
15      lui, une connaissance de son marché et de ce qui  
16      peut être fait. Donc, je dirais que le GRAME n'a  
17      peut-être pas cette équipe-là derrière lui.

18      Q. **[31]** Merci, Madame Moreau. Je n'ai pas d'autres  
19      questions, Madame la Présidente.

20      LA PRÉSIDENTE :

21      Merci, Maître Legault. Monsieur Dupont...

22      M. PIERRE DUPONT :

23      Oui.

24      LA PRÉSIDENTE :

25      ... pour La Formation?

1 INTERROGÉE PAR LA FORMATION

2 M. PIERRE DUPONT :

3 Q. **[32]** Merci, Madame la Présidente. Donc, Pierre  
4 Dupont pour La Formation. Merci, Madame Moreau puis  
5 maître Paquet pour la présentation. Écoutez, juste  
6 une question parce que vous l'avez peut-être  
7 remarqué, mais j'aime beaucoup les chiffres.

8 D'entrée de jeu, vous avez dit : « Dans  
9 l'OGA, il y en a soixante-dix pour cent (70 %) que  
10 ça concerne les énergies fossiles, soit un  
11 effacement ou un déplacement », peu importe, et  
12 « trente pour cent (30 %) » bon, c'est les  
13 énergies, disons, qui sont plus vertes. Mais je me  
14 posais la question, moi-même, j'essayais de voir  
15 dans votre preuve, puis j'avoue que je n'ai pas été  
16 capable de mettre le doigt dessus.

17 Dans le soixante-dix pour cent (70 %),  
18 quelle proportion est dans les groupes  
19 électrogènes? Je sais qu'il y a des chaudières, là,  
20 mais des groupes électrogènes, c'est-tu la moitié  
21 du soixante-dix (70 %)? C'est-tu trente pour cent  
22 (30 %) du soixante-dix (70 %)? Je cherchais à voir  
23 pour avoir un ordre de grandeur.

24 R. On a fait, aussi, cette démarche-là. Et là, le  
25 problème, c'est que le Distributeur dit lui-même ne

1 pas demander c'est quoi les sources, les moyens...

2 Q. **[33]** Oui.

3 R. ... utilisés par ces clients-là. Donc, on n'a pas  
4 une donnée précise. Ce qu'on a comme donnée, c'est  
5 le sondage de Technosim...

6 Q. **[34]** Hum, hum.

7 R. ... qui nous démontre ça. Et là, en fait, on a fait  
8 une soustraction d'un (1 %) moins trente pour cent  
9 (30 %), puis on arriverait à soixante-dix pour cent  
10 (70 %), parce qu'on a dit qu'il y avait trente pour  
11 cent (30 %) des mesures qui concernent des mesures  
12 de gestion, des systèmes...

13 Q. **[35]** Oui, oui.

14 R. ... de CVCA. Puis à part ça, il y a quoi? Il y a  
15 l'effacement de la consommation qui est des  
16 combustibles fossiles. Ça peut-être associé aux  
17 chaudières et aux groupes électrogènes.

18 Puis l'autre donnée qu'on a, c'est que dans  
19 le sondage de Technosim, toutes les strates en bas  
20 de deux cents kilowattheures (200 kWh), bien, elles  
21 sont aux groupes électrogènes. Ils n'ont qu'une  
22 seule mesure, c'est aux groupes électrogènes.

23 Donc, on est avec ça. On n'a pas un  
24 portrait global, puis c'est bien embêtant.

25 D'ailleurs, ça serait bien que le Distributeur

1 demande aux clients qui adhèrent quels types de  
2 mesures qu'ils mettent en place. Il pourrait, à ce  
3 moment-là, avoir une image plus représentative de  
4 la situation.

5 Q. **[36]** O.K. Le pourquoi de la question, c'est que  
6 lorsque vous faites la recommandation - je vais  
7 juste retourner à votre, je me promène avec les  
8 écrans, je m'en excuse, page 10 de la  
9 présentation :

10 [...] d'émettre un signal clair au  
11 Distributeur de déployer une OGA  
12 excluant l'utilisation de génératrices  
13 de secours pour le prochain dossier  
14 tarifaire.

15 Donc, ça veut dire qu'en... pour le dossier,  
16 mettons... on parle des tarifs en vingt-cinq  
17 (2025), premier (1er) avril deux mille vingt-cinq  
18 (2025), c'est ça? Donc... donc, on serait à l'hiver  
19 vingt-six/vingt-sept (2026/2027), grosso modo, puis  
20 à l'hiver à l'hiver vingt-six/vingt-sept  
21 (2026/2027), on sait que les bilans en puissance  
22 sont extrêmement serrés, puis on parle de l'ordre  
23 d'à peu près sept cents mégawatts (700 MW) au  
24 niveau de la GDP... de l'OGA.

25 Fait que je cherchais à voir, dans le sept

1 cents mégawatts (700 MW), on parle de quoi, là? On  
2 en soustrait cent (100), cent cinquante (150), avec  
3 des groupes électrogènes? On en soustrait deux  
4 cents (200)? Puis l'alternative, c'est d'aller sur  
5 les marché à l'exportation. Puis je comprends de  
6 votre propos, que c'est moins pire pollué aux  
7 États-Unis si on achète d'une centrale au charbon  
8 que à cause de la dynamique du milieu urbain, que  
9 de partir une génératrice de secours à Montréal?

10 R. En fait, c'est que les génératrices de secours sont  
11 moins efficaces que même tous les types  
12 d'approvisionnement ailleurs. Mais même si... On  
13 n'a jamais considéré, le GRAME, que la pollution  
14 est à l'intérieur d'un pays ou de... bien, c'est  
15 courant avec le transport des polluants  
16 atmosphériques, les couloirs, les corridors de  
17 déplacements, là. On est dans le corridor  
18 Windsor-Québec, donc ça s'en vient chez nous. On ne  
19 considère pas que ce qui est produit à Ottawa à une  
20 heure et demie (1 h 30) de Montréal, ce n'est pas  
21 chez nous, là.

22 Donc, mais ce qu'on vient vous dire, c'est  
23 que les génératrices de secours... J'ai envie de  
24 faire un petit aparté. Vous savez, dans bien des  
25 villes américaines, même en Ontario, bien on s'en

1 va aussi vers l'électrification des transports.  
2 Pourquoi? Parce qu'en ville, ça cause beaucoup de  
3 problèmes sur la santé publique. Donc, on accepte  
4 quand même de brancher des voitures électriques sur  
5 un circuit de production énergétique qui n'est pas  
6 verte pour finalement se promener dans des voitures  
7 électriques dans un milieu urbain. C'est toute la  
8 composante... la composante de santé publique.

9 Et là, c'est pour ça qu'on vous faisait...  
10 évidemment, on vous a parlé beaucoup de  
11 l'abaissement... de l'abaissement du seuil  
12 d'admissibilité, parce que ça va permettre à  
13 beaucoup plus de petits clients de dire : bien là,  
14 moi j'ai un dépanneur, ça fait des années que je  
15 veux m'acheter un groupe électrogène, mais là je  
16 n'ai pas les moyens. Tiens, voilà ma chance. C'est  
17 un peu ça. Donc, on... ça nous inquiète de voir ça  
18 en deux mille vingt-trois (2023). On pense... c'est  
19 sûr que... c'est sûr qu'on vous demande quelque  
20 chose de gros, je suis consciente de ça, qu'il y a  
21 des bilans à faire, que c'est... Ce qu'on souhaite  
22 vraiment, en fait, c'est... Je peux vous ramener à  
23 ma dernière conclusion. C'est de...

24 Q. [37] Un plan d'action...

25 R. ... c'est de faire un plan d'action pour arriver à

1 avoir une transition puis bouger dans cette  
2 direction-là. Mais... Et là, la suggestion de  
3 maître Neuman est intéressante parce que ça  
4 pourrait, pour d'abord exclure les nouveaux clients  
5 aux génératrices de secours, ça serait déjà un pas  
6 à court terme à faire. Après ça, on se fait un plan  
7 d'action sur... d'ici deux mille trente (2030) puis  
8 on essaie d'y arriver.

9 Q. **[38]** O.K. Dernier petit commentaire. Parce que vous  
10 mentionnez....

11 R. Ah, vous avez gelé.

12 Q. **[39]** Comment ça qu'on ne m'entend plus?

13 R. Excusez-moi, c'était gelé, je ne vous entendais  
14 plus.

15 Q. **[40]** Est-ce que ça va bien? Est-ce que je suis  
16 revenu?

17 R. Oui.

18 Q. **[41]** Alors je renais de mes cendres. On m'entend,  
19 oui? Ça va?

20 R. Oui.

21 Q. **[42]** Bien voyons.

22 Donc, j'allais vous dire, vous mentionnez  
23 beaucoup le milieu urbain. Je déclare mon intérêt,  
24 moi, étant... venant de ma Gaspésie natale, donc je  
25 ne sais pas si c'est la même dynamique quand

1           quelqu'un part une génératrice, là, dans un  
2           village. C'est-tu discriminé de venir en milieu  
3           urbain? On va prendre Montréal. Mettons Montréal,  
4           vu Montréal est le gros, gros milieu urbain. À  
5           Montréal, c'est interdit, mais ailleurs au Québec,  
6           ça pourrait être permis?

7           R. Ah non! Non, on dit qu'en milieu... En fait, ce  
8           qu'on dit... ce qu'on espère, c'est l'exclusion des  
9           génératrices de secours partout, mais on vous dit  
10          qu'il y a plus de problèmes dans un milieu fermé  
11          urbain parce que les... c'est l'accumulation, hein,  
12          de toutes les formes d'usage de produits fossiles,  
13          qui fait que ça finit par faire un smog, hein. On  
14          le voit à Montréal, là, t'sais, l'hiver, ça devient  
15          jaune puis ça grandit sur la métropole.

16                    C'est sûr que quand tu es au bord de la  
17                    Gaspésie, bien, tu as le vent qui souffle.

18                    On a regardé ça d'un point de vue de la  
19                    santé publique : évidemment, c'est une nuisance si  
20                    ton voisin fait partir ça à sept heures (7 h) le  
21                    matin, puis « vroum, vroum, vroum ». Puis là,  
22                    que... ça...

23           Q. **[43]** O.K.

24           R. ... si tu as un échangeur d'air, puis que ça rentre  
25           chez vous, bien là, ce n'est pas intéressant non

1 plus pour personne.

2 Q. **[44]** O.K. Je vous remercie. Ça complète, Madame la  
3 Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Monsieur Dupont. Maître Turmel, avez-vous  
6 des questions?

7 M. SIMON TURMEL, régisseur :

8 Oui, bien sûr.

9 Q. **[45]** Bonjour, Madame Moreau.

10 R. Bonjour.

11 Q. **[46]** C'est des questions de précisions, seulement.

12 Dans votre preuve... c'est à la pièce C-GRAME...

13 Pas besoin de la mettre, Madame la Greffière.

14 C-GRAME-0009. Ça fait suite un peu à la question de  
15 maître Legault, tout à l'heure.

16 Il y a une section qui s'appelle  
17 « Promouvoir d'autres types de groupes électrogènes  
18 pour les petits commerces ».

19 Et là, vous dites... bon, vous avez  
20 parlé... vous avez répondu à maître Legault qu'il y  
21 avait des accumulateurs de chaleur, la géothermie.  
22 Puis effectivement, je ne connais pas ça, mais...  
23 Vous n'êtes pas... comme moi, on n'est pas  
24 installateurs, alors c'est peut-être très coûteux.

25 Mais vous suggérez quelque chose qui

1 s'appelle la « génératrice de secours au propane ».  
2 Est-ce que c'est quelque chose - je ne connais pas  
3 ça du tout - mais est-ce que c'est quelque chose de  
4 compliqué, puis pourquoi est-ce que ça n'existe pas  
5 si ce n'est pas compliqué?

6 Il y a deux pages par la suite où est-ce  
7 que c'est expliqué, que c'est très simple, que ça  
8 se vend un peu partout. C'est l'AQPER, je crois,  
9 qui en fait la promotion? Non, l'Association du  
10 propane... québécoise du propane.

11 Alors, est-ce qu'il y a un obstacle? Hydro  
12 doit être sensible, doit savoir que ça existe?  
13 Qu'est-ce qui arrive avec ces génératrices de  
14 secours au propane?

15 R. C'est une très bonne question. En fait, on ne sait  
16 pas finalement si dans les génératrices de secours,  
17 s'il n'y en a pas déjà une utilisation, parce le  
18 Distributeur ne fait pas la compilation.

19 Autre chose, on l'a vu beaucoup dans... on  
20 l'a vu dans le dossier de la biénergie. Justement,  
21 les associations pour le développement du programme  
22 nous disent qu'ils peuvent... qu'ils peuvent, eux,  
23 offrir de l'effacement et qu'ils peuvent... qu'ils  
24 pourraient entrer dans un... avec Hydro-Québec pour  
25 faire de la décarbonation.



1 pas qu'on est prêt à faire complètement la  
2 décarbonation puis à être juste à l'électricité. Ce  
3 n'est pas la perspective du GRAME dans l'état des  
4 choses, même si on aimerait bien. Il faut être  
5 réaliste aussi, là.

6 Q. **[49]** Et donc, ça peut être... si ça existe déjà  
7 puis que c'est déjà en opération, ça peut être  
8 quelque chose d'intéressant à savoir : il y en a-  
9 tu? Peut-être que ça... que c'est... pas un faux  
10 problème...

11 R. Bien, c'est parce que...

12 Q. **[50]** ... au mazout. Mais c'est tant mieux s'il y en  
13 a, hein? Tant mieux...

14 R. Bien...

15 Q. **[51]** Pardon, au propane, je parle.

16 R. C'est ça.

17 Q. **[52]** Oui. Et dites-moi...

18 R. C'est ça, puis...

19 Q. **[53]** Je comprends vos préoccupations, hein, de  
20 santé publique, et tout ça - en fait, on saisit,  
21 les gens, on est conscient.

22 Mais je me posais la question : la  
23 répartition des entreprises ou des clients qui  
24 s'interrompent, est-ce que c'est vraiment basé à  
25 Montréal, ou c'est peut-être éparpillé, parce qu'il

1 n'y en a pas tant que ça finalement des adhérents à  
2 ces programmes-là? Est-ce que c'est éparpillé  
3 partout à travers la province, ce qui ferait en  
4 sorte que c'est peut-être moins criant?

5 Je ne suis pas bon dans les chiffres, mais  
6 j'avais compris que c'était trente (30) heures par  
7 année, donc ça ne part pas souvent. Ça doit être  
8 parti de temps à autre, pour ne serait-ce que des  
9 tests... Je me suis dit que peut-être que les tests  
10 se font par le fait qu'ils doivent la partir par  
11 l'intermittent.

12 Bon, c'est trente (30) heures par année,  
13 puis si c'est réparti sur un grand territoire du  
14 Québec, c'est peut-être moins pire, est-ce qu'on  
15 est dans le marginal? C'est la question que je me  
16 posais. Je n'ai pas la réponse, mais peut-être que  
17 vous l'avez, vous.

18 R. Mais... Non, on ne l'a pas parce que le  
19 Distributeur ne l'a pas donnée non plus.

20 Q. **[54]** Oui.

21 R. Mais sauf que... sauf que ce qu'il faut comprendre  
22 c'est que, bon, ça part... ça part pas souvent,  
23 mais ça part en hiver quand tout part en même  
24 temps.

25 Q. **[55]** Oui.

1 R. Donc, si ça part en même temps bien ça se rajoute.  
2 Puis c'est des particules fines. Donc, c'est ça le  
3 problème.

4 Q. **[56]** C'est l'accumula... l'accumulation qui vous  
5 préoccupe.

6 R. Je vous ai parlé d'entrée de jeu qu'on... je pense  
7 que c'est au dossier 3036-06, là, je vais me  
8 tromper de numéro, je suis aussi bien de pas le  
9 dire, mais les fameux... la fameuse demande pour  
10 les groupes électrogènes, là, pour l'utilisation à  
11 la pointe.

12 Q. **[57]** Oui.

13 R. On avait demandé de... de cibler... bon, on dit : à  
14 tout le moins si vous allez dans cette direction-là  
15 faites comme Hydro-Sherbrooke, c'est-à-dire :  
16 vérifiez les installations puis acceptez-les juste  
17 en dehors des milieux urbains. Si on voyait ça  
18 arriver dans... dans le... dans l'OGA on aurait un  
19 petit peu moins de problème avec ça.

20 Q. **[58]** Parce que c'est pas concentré dans un centre-  
21 ville.

22 R. C'est pas concentré au centre-ville.

23 Q. **[59]** C'est ça, c'est ça.

24 R. Mais là il n'y a pas de directive, donc dans  
25 l'absence de directive, abstenons-nous.

1 Q. **[60]** Mais je comprends vos questions... vos  
2 précisions à mes questions. Alors c'est clair.

3 R. Merci.

4 Q. **[61]** Bien merci beaucoup.

5 R. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[62]** Merci, Maître Turmel. Je vais avoir juste une  
8 question, Madame Moreau. Vous semblez dire  
9 qu'automatiquement ça semble être très facile de  
10 faire installer un groupe électrogène en milieu  
11 urbain, qu'on va déranger les voisins, le bruit.  
12 Vous savez qu'il y a une réglementation assez  
13 sévère, notamment à Montréal, pour tout ce qui  
14 touche la nuisance et aussi pour les groupes  
15 électrogènes. Puis je... je fais référence, entre  
16 autres, à la réponse que la Ville vous a donnée en  
17 ce qui a trait à l'encadrement. Donc, c'est à la  
18 pièce, là, B-00... pas B, je m'excuse, C-GRAME-  
19 0011, à la page 2. On parle du fait que ça prend un  
20 permis, qu'il faut répondre à plusieurs exigences,  
21 notamment en ce qui a trait à la séquence des  
22 activités, pour acquérir les meilleures  
23 technologies. Il y a quand même... t'sais, c'est  
24 pas le... le « free for all », là. T'sais, je pense  
25 que vous n'en avez pas nécessairement fait mention,

1           ça fait que voulais juste...

2           R. Oui, bien en fait vous avez raison.

3           Q. **[63]** ... avoir votre son de cloche là-dessus, là.

4           R. Parce qu'avant de poser nos questions on a fait  
5           quand même de la recherche là-dessus puis j'étais  
6           tombée justement sur le règlement sur la  
7           divulgation et la cotation des émissions de gaz à  
8           effet de serre et aussi la question des... de  
9           l'alimentation de secours. Mais ici c'est un usage  
10          d'alimentation de secours. Donc, c'est certain  
11          quand c'est quand même bien encadré, mais... mais  
12          c'est les appareils eux-mêmes qui causent un  
13          problème avec le fait qu'ils sont... qu'ils  
14          utilisent du diesel, donc... Puis normalement,  
15          c'est utilisé juste quand... quand il y a une panne  
16          générale puis qu'on n'a pas le choix, là, c'est une  
17          question de... de sécurité, là. Sécurité des  
18          installations puis tout ça. On ne peut pas demander  
19          aux clients de pas avoir de moyens ou de... pour...  
20          pour sauvegarder... sauvegarder les biens, que ce  
21          soit dans le marché de l'alimentation ou tout ça,  
22          la plupart ont des génératrices qui sont reliées à  
23          la... donc, oui. Mais d'utiliser ces équipements  
24          pour la pointe du réseau, c'est là que c'est...  
25          c'est là que, pour nous, ça ne fait pas de sens.

1 Q. [64] D'accord. Merci, Madame Moreau, je... je  
2 n'aurai pas d'autres questions. Maître Paquet, est-  
3 ce que vous avez un réinterrogatoire?

4 Me GENEVIÈVE PAQUET :

5 Non, Madame la Présidente, il n'y aura pas de  
6 réinterrogatoire.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excellent. Alors merci, Madame Moreau, vous êtes  
9 libérée. Merci pour votre témoignage. Maître  
10 Paquet, merci. Nous allons donc prendre une pause  
11 de quinze (15) minutes. De retour à dix heures  
12 quarante-cinq (10 h 45) avec la présentation du...  
13 de la preuve du RNCREQ. Alors bonne pause.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Rebonjour à tous. On a eu un petit pépin  
19 technologique. Donc, nous sommes prêts à entendre  
20 la preuve du RNCREQ, Maître Ouellette.

21

22 PREUVE DU RNCREQ

23

24 Me JOCELYN OUELLETTE :

25 Bonjour. Moi aussi, je semble avoir des pépins

1 technologiques. Tout le monde est en bleu.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K. C'est la couleur du Québec, hein.

4 Me JOCELYN OUELLETTE :

5 C'est ça. Et vous confondez avec vos arrière-plans,  
6 mais ça va aller. Je vois que monsieur Vaillancourt  
7 et monsieur Raphals sont là. Donc, on peut  
8 assermenter les témoins.

9

10 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingtième  
11 (20e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU :

12

13 PHILIP RAPHALS, directeur général Centre Hélios,  
14 ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint-  
15 Joseph Est, suite 1, Montréal (Québec);

16

17 MARTIN VAILLANCOURT, directeur général Regroupement  
18 national des conseils régionaux de l'environnement  
19 du Québec, ayant une place d'affaires au 50, rue  
20 Sainte-Catherine Ouest, bureau 380A, Montréal  
21 (Québec);

22

23 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
24 solennelle, déposent et disent :

25

1 INTERROGÉS PAR Me JOCELYN OUELLETTE :

2 Q. **[65]** Pour débiter, on va adopter la preuve. Donc,  
3 Monsieur Vaillancourt, vous avez préparé une  
4 présentation qu'on a produite ce matin au SDÉ sous  
5 la cote C-RNCREQ-0026, et qui va servir d'assise à  
6 votre témoignage aujourd'hui. C'est exact?

7 M. MARTIN VAILLANCOURT :

8 R. C'est exact.

9 Q. **[66]** Et il y a aussi un mémoire qui a été déposé  
10 sous la cote C-RNCREQ-0023. Est-ce que vous avez  
11 supervisé et participé à la rédaction de ces deux  
12 documents?

13 R. Oui.

14 Q. **[67]** Puis est-ce que vous acceptez ces documents  
15 pour valoir comme votre témoignage dans la présente  
16 audience?

17 R. Oui.

18 Q. **[68]** Merci. Alors, Monsieur Raphals, exercice  
19 similaire. Donc, vous avez préparé une présentation  
20 produite ce matin sous la cote C-RNCREQ-0027, le  
21 tout en soutien de votre témoignage. C'est exact?

22 M. PHILIP RAPHALS :

23 R. Oui.

24 Q. **[69]** Puis est-ce que vous acceptez ce document pour  
25 valoir comme votre témoignage dans la présente

1 audience?

2 R. Oui.

3 Q. [70] Alors, je cède donc... Bien, en fait, je  
4 demanderais à madame la greffière d'afficher, oui,  
5 si on peut commencer peut-être plutôt par C-RNCREQ-  
6 0026. On va commencer par monsieur Vaillancourt.  
7 Voilà! Merci beaucoup, Madame la Greffière. Alors,  
8 Monsieur Vaillancourt, je vous cède la parole pour  
9 votre présentation.

10 M. MARTIN VAILLANCOURT :

11 R. Oui. Merci, Madame la Greffière. Madame la  
12 Présidente, messieurs les régisseurs, ça me fait  
13 plaisir d'être ici ce matin. Je ne reviendrai pas  
14 sur la présentation du RN, ça sera pour les  
15 archives électroniques. Madame la Greffière, je  
16 vais vous demander de nous amener à la diapo 4.

17 Dans ce dossier, le RN a principalement  
18 abordé trois éléments. Les deux premiers portent  
19 plus spécifiquement sur la fixation du tarif GDP  
20 Affaires et le troisième point distinct, il porte  
21 sur la situation des clients qui ont bénéficié de  
22 l'ancien tarif pour les deux dernières années, ce  
23 qu'on fait avec eux à partir de maintenant.

24 Donc, les deux premiers points vont être  
25 développés davantage dans la présentation de

1 monsieur Raphals. Et maître Ouellette aura  
2 également l'occasion dans son plaidoyer de revenir  
3 en détail sur les conclusions qui nous amènent, que  
4 je vous présenterai pour le troisième point.

5 Premier élément, sur les coûts récurrents  
6 puis les coûts d'implantation du programme. On est  
7 d'avis que la distinction qui a été faite  
8 antérieurement par la Régie entre les coûts  
9 d'implantation puis les coûts récurrents engendrés  
10 pour les participants l'OGA doit être respectée.  
11 C'est-à-dire qu'on est bien devant une option  
12 tarifaire qui ne devrait qu'inciter les gens par le  
13 coût d'effacement puis les désagréments causés par  
14 cet effacement-là et non pas financer d'une  
15 quelconque façon l'acquisition de ces équipements-  
16 là.

17 Ce qu'on constate depuis les deux derniers  
18 hivers, là, c'est qu'il y a une augmentation du  
19 nombre d'adhérents au programme. Et on est d'avis  
20 que l'appui financier actuellement consenti par ce  
21 tarif-là compense plus que les simples coûts  
22 récurrents puis les inconvénients, puis malgré  
23 l'absence, là, d'un financement de coût  
24 d'implantation, cette préoccupation-là vient du  
25 fait qu'il y a plusieurs adhérents au programme,

1 là, bien sûr, qui utilisent des génératrices, là,  
2 pour pouvoir participer au programme.

3 Prochaine diapo. Pour nous, la mise en  
4 place d'un tarif qui incite de manière indirecte  
5 peut-être les clients à substituer l'électricité du  
6 réseau avec celle qui provient de source fossile.  
7 Ça va à l'encontre, là, de tout ce que la société  
8 et le gouvernement cherchent à mettre en place, là,  
9 dans la transition énergétique. Et ainsi que la  
10 planification stratégique d'Hydro-Québec elle-même,  
11 là, qui vise la transition énergétique.

12 Donc, si on veut arriver comme société à  
13 diminuer fortement notre consommation de carburant,  
14 notre dépendance aux énergies fossiles, il faut  
15 avoir une approche globale, puis qu'elle soit  
16 cohérente. Donc, même dans des programmes de ce  
17 type-là, on devrait avoir un souci de ne pas  
18 favoriser l'option fossile. La transition  
19 énergétique qu'on doit amorcer, là, comme société  
20 pour se rendre à une décarbonation de l'économie en  
21 deux mille cinquante (2050), on peut pas se  
22 contenter de demi-mesure, là, pour y arriver. On  
23 doit être cohérent dans toutes nos actions.

24 On déplore donc, là, que l'option des  
25 groupes électrogènes puisse être privilégiée par

1 certains participants et que vous reconnaissiez  
2 vous-mêmes, là, en deux mille dix-neuf (2019), là,  
3 qu'il y avait là une forme d'incohérence puis qu'il  
4 y avait une demande qui avait été faite en ce sens  
5 au Distributeur, là, d'envisager les alternatives.  
6 Les intervenants précédents, là, ont souligné ce  
7 point-là à maintes reprises. La prochaine diapo.

8           Donc, toujours dans une perspective, là,  
9 de chercher une solution à ce problème-là de façon  
10 à pouvoir s'approcher, là, d'une transition  
11 énergétique plus efficace, le RN suggère que  
12 l'utilisation des groupes électrogènes devrait être  
13 la dernière option utilisée, seulement lorsque  
14 nécessaire, là, pour maintenir la fiabilité du  
15 réseau.

16           Donc, on recommande que la Régie demande au  
17 Distributeur de modifier sa proposition tarifaire  
18 afin de créer deux catégories distinctes qu'on  
19 pourrait appeler OGA Fossiles, OGA Non-Fossile, là,  
20 la terminologie n'a pas tellement d'importance. Il  
21 pourrait même y avoir dans un premier temps, là,  
22 les mêmes modalités puis ensuite, là, des modalités  
23 qui pourraient être différentes de façon à  
24 favoriser clairement le Non-Fossile, pour qu'au  
25 niveau opérationnel au moins, qu'Hydro puisse faire

1 les appels à l'effacement, là, de façon distincte,  
2 donc de privilégier les participants au programme  
3 qui sont sur d'autres modes de gestion de la  
4 demande de façon à recourir aux énergies fossiles,  
5 là, en dernier lieu.

6 Et dans tous les cas, puis on l'a vu, là,  
7 notamment avec l'intervention précédente, là, il  
8 manque une information sur comment les participants  
9 au programme comptent s'effacer. Donc, le RN  
10 recommande également que les clients soient tenus  
11 d'indiquer au Distributeur quels sont leurs moyens  
12 d'effacement. Puis on ne voit pas, là, comment - ça  
13 n'engendre pas énormément de coûts, là, c'est une  
14 case de plus dans un formulaire, là, puis ça  
15 permettrait, là, de distinguer par la suite, là, à  
16 qui on envoie le signal, en fait, à qui on demande  
17 de s'effacer. Enfin, prochaine « slide ».

18 Donc, un enjeu un peu différent, un enjeu  
19 probablement, là, avec des fondements un peu plus  
20 juridiques, là, sur la Loi sur les contrats puis  
21 les relations d'affaires entre les parties. Donc,  
22 on vous suggère humblement, là, que le RN est  
23 d'avis qu'il est insuffisant que la Régie fasse  
24 simplement prendre acte de la situation passée lors  
25 des deux derniers hivers. Vu la nullité de l'ancien

1           tarif GDP Affaires, puis vu la nullité des ententes  
2           qui en ont découlé, on est d'avis que vous devriez  
3           appliquer le mécanisme de restitution des  
4           prestations et user de votre discrétion de façon à  
5           ce que personne ne tire d'avantages de la remise en  
6           état.

7                        Donc, écoutez, au global, les clients qui  
8           ont bénéficié du GDP Affaires ne devraient pas  
9           avoir à remettre quelques sommes que ce soit au  
10          Distributeur. Donc, on arrive au résultat  
11          recherché, mais c'est le moyen qui est pris pour  
12          arriver à ce résultat-là qui est important pour  
13          nous.

14                       Maître Ouellette va être en mesure de  
15          détailler ce cheminement-là, puis la logique qui  
16          est derrière cette proposition-là, lors de son  
17          intervention. Donc, je vais céder la parole à  
18          monsieur Raphals pour entrer dans les détails qui  
19          nous mènent aux deux conclusions précédentes.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          On ne vous entend pas, Monsieur Raphals.

22          M. JOSEPH RAPHALS :

23          R. Je repars. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,  
24          messieurs les régisseurs, c'est un plaisir d'être  
25          ici avec vous ce matin. Alors, je vais justement

1 parler des deux premiers sujets que monsieur  
2 Vaillancourt vient de mentionner. La prochaine  
3 page, s'il vous plaît, Madame la Greffière. En  
4 fait, la prochaine, et la prochaine après ça, parce  
5 qu'il n'y a pas beaucoup de contenu sur cette page.

6 Alors, pour commencer sur la question des  
7 coûts associés à l'OGA. Ce paragraphe a déjà été  
8 cité à maintes fois. Je n'ai pas besoin de le  
9 relire. Vous avez exigé, dans les décisions  
10 antérieures, qu'on traite de façon distincte les  
11 coûts récurrents et les coûts d'implantation, et  
12 que le tarif ne devrait pas couvrir les coûts  
13 d'implantation. Prochaine page, s'il vous plaît.

14 Alors, j'ai reproduit, ici, un tableau qui  
15 vient de ma preuve dans le dossier R-4041 Phase 2,  
16 qui montre les moyens des coûts récurrents en  
17 dollars par kilowatt pour chacune des quatre  
18 grandes catégories de moyens. En fait, j'aurais pu  
19 inclure une autre colonne qui vient du tableau 13  
20 de ce même document qui montre la valeur, le coût  
21 d'implantation sur une base annuelle qui est treize  
22 dollars le kilowatt (13 \$/kW) pour les groupes  
23 électrogènes, neuf point huit dollars le kilowatt  
24 (9,08 \$/kW) pour les chaudières et encore moins  
25 pour les autres. Alors, ça fait des totaux de

1 vingt-trois dollars par kilowatt (23 \$/kW) pour les  
2 groupes électrogènes et treize point huit dollars  
3 (13,08 \$/kW) pour les chaudières à combustibles,  
4 c'est-à-dire les coûts récurrents et en plus, les  
5 coûts d'implantation exprimés sur une base  
6 annuelle.

7 Si on compare ces valeurs-là aux prix  
8 offerts, aux rémunérations offertes par l'OGA,  
9 évidemment, il y a une très grande différence. Et  
10 si j'ai bien compris les explications fournies par  
11 le Distributeur, hier, d'une part, on assimile  
12 cette différence aux coûts d'inconvénients.

13 C'est certain qu'il y a des coûts  
14 d'inconvénients, surtout dans les deux dernières  
15 catégories. Si c'est une question d'ajouter des  
16 températures ou bien de changer la gestion de  
17 l'entreprise, c'est sûr qu'il y a un coût « soft »,  
18 si vous voulez, mais difficile à monétiser, à  
19 quantifier, mais quand même un coût associé à ça.

20 Pour les groupes électrogènes et les  
21 chaudières, je suis moins convaincu que ça ne prend  
22 pas beaucoup de temps d'allumer un interrupteur  
23 pour allumer les groupes électrogènes et après, on  
24 fonctionne normalement. Donc, le coût  
25 d'inconvénients pour les options combustibles,

1 encore, il n'y a pas de preuve sur la  
2 quantification de ces coûts-là, mais je vous  
3 sou mets que ce n'est probablement pas très élevé.

4 Mais en fait, ce n'est pas ça la logique  
5 derrière la proposition. Tout est basé sur l'audit  
6 supplémentaire exécuté par Technosim. Et rappelons  
7 comment la méthodologie derrière cet audit, c'était  
8 d'appeler des non participants, en fait, trente  
9 (30) au total, et faire des entrevues pour  
10 déterminer le seuil à partir duquel le client  
11 serait prêt à adhérer à un tarif du GDP.

12 Effectivement, c'est une façon de trouver une  
13 valeur, mais est-ce que c'est une valeur vraiment  
14 fiable? Je vous sou mets que si la Régie utilise  
15 cette même approche pour fixer la prochaine version  
16 du Guide des frais des intervenants, tous les  
17 avocats et analystes ici seront très heureux, parce  
18 qu'il y aura une augmentation assez importante aux  
19 frais. En fait, dans ma preuve du dossier  
20 R-4041-2018, Phase 2, j'avais conclu :

21 Pour toutes ces raisons, nous  
22 considérant que les réponses fournies  
23 dans l'audit supplémentaire n'ont que  
24 peu de valeur probante en ce qui  
25 concerne le seuil minimal pour retenir

1 les participants actuels.

2 Alors, je reconnais, c'est un problème  
3 important. On veut que les gens adhèrent à l'OGA,  
4 il faut qu'il y ait quelque chose pour eux, donc ce  
5 n'est pas seulement une question de couvrir leurs  
6 coûts, mais quand même la preuve au dossier, je  
7 dirais, est très faible sur comment vraiment fixer  
8 ce coût-là.

9 Alors, prochaine page, s'il vous plaît.  
10 Donc, tout cela me mène au constat suivant. Le fait  
11 que le Distributeur veut que l'appui financier  
12 motive les non-participants à adhérer implique  
13 implicitement que ça serait suffisant pour couvrir  
14 l'acquisition des équipements nécessaires pour  
15 adhérer. Donc, je pense qu'il y a quand même une  
16 contradiction avec la décision antérieure. Le fait  
17 qu'il n'y a toujours aucun programme en place pour  
18 soutenir la mise en place des équipements reflète  
19 cette même réalité. On n'a pas besoin d'un  
20 programme si finalement le tarif est suffisamment  
21 élevé pour justifier la mise en place des  
22 équipements. Et finalement, il y a le fait que le  
23 Distributeur ignore si les clients ont acquis  
24 finalement les équipements afin de participer.

25 Prochaine page, s'il vous plaît. Ce qui

1 mène aux conclusions suivantes. Étant donné l'écart  
2 important entre la rémunération OGA et les coûts  
3 d'utilisation plus une estimation raisonnable des  
4 coûts d'inconvénients associés aux mesures  
5 utilisant des combustibles fossiles, il est  
6 raisonnable de présumer que l'OGA incite leur  
7 installation, ce qui n'est pas cohérent avec la  
8 décision D-2019-164. Alors, lors du prochain  
9 dossier tarifaire, il serait important de connaître  
10 les coûts associés aux différentes mesures du GDP  
11 de façon beaucoup plus précise et ventilée selon  
12 les coûts d'implantation, les coûts récurrents et  
13 les coûts d'inconvénient.

14 La rémunération devrait refléter ces deux  
15 derniers coûts, et pas le premier, avec une  
16 bonification raisonnable pour inciter la  
17 participation. Étant donné la structure de coûts  
18 très différente pour les différentes mesures de  
19 GDP, la rémunération devrait être modulée selon les  
20 mesures utilisées.

21 On passe maintenant au deuxième sujet.  
22 Prochaine page, s'il vous plaît. La question du  
23 recours aux énergies fossiles. Évidemment, ça a  
24 déjà été dit plusieurs fois, une grande partie des  
25 participants à l'OGA utilise des mesures impliquant

1 les combustibles fossiles, notamment la chaudière à  
2 combustible, quarante et un pour cent (41 %) des  
3 clients selon la preuve intérieure et les groupes  
4 électrogènes avec cinquante-quatre pour cent  
5 (54 %).

6 Ce que j'ai entendu dans la dans les  
7 réponses du Distributeur, c'est que dans leur  
8 accompagnement, ils ne favorisent pas ces mesures-  
9 là, mais ils mettent l'emphase uniquement sur les  
10 systèmes CACA, ce qui est parfait, c'est bien, mais  
11 ça ne fait quand même rien pour décourager  
12 l'utilisation du système fossile existant ou  
13 nouveau.

14 Prochaine page, s'il vous plaît.  
15 Évidemment, je n'ai pas besoin de répéter, le Plan  
16 stratégique du gouvernement et le Plan stratégique  
17 d'Hydre-Québec, tous les deux disent fortement  
18 qu'il y a un problème qu'il faut éviter  
19 l'utilisation de combustibles fossiles. Et je pense  
20 comme d'autres que l'OGA devrait être modifié afin  
21 d'être plus cohérente avec la Politique énergétique  
22 du Québec et le Plan stratégique d'Hydre-Québec.

23 Prochaine page, s'il vous plaît. Alors, la  
24 question de bioénergie a été mentionnée, et je  
25 pense que c'est important de distinguer... Il y a

1 évidemment certaines similarités, mais je pense  
2 qu'il y a des différences importantes entre l'OGA  
3 et la proposition de biénergie qui a été acceptée.

4 Premièrement, la biénergie avait comme but  
5 de réduire l'utilisation globale des énergies  
6 fossiles. Il y a eu des débats sur exactement  
7 comment et jusqu'à quel point, mais l'objectif  
8 était de réduire.

9 Et il laissait effectivement une  
10 utilisation résiduelle pour éviter les coûts  
11 additionnels importants pour le Distributeur, des  
12 coûts qui étaient quantifiés et qui étaient  
13 extrêmement importants.

14 Maintenant, l'OGA, la partie fossile, n'a  
15 pas ces aspects-là. D'une part, il mène à une  
16 augmentation globale de l'utilisation des énergies  
17 fossiles, et pas une diminution. De plus, il y a un  
18 écart important entre la rémunération et les coûts  
19 d'opération - excusez-moi - l'écart important entre  
20 la rémunération et les coûts d'opération crée un  
21 incitatif réel à les utiliser.

22 Il y a effectivement une contribution au  
23 bilan de puissance, qui découle de l'inscription de  
24 ces clients, à l'OGA. Et notre proposition vise à  
25 maintenir leur inscription, leur adhérence,

1           justement pour maintenir le bénéfice au bilan de  
2           puissance.

3                       Par contre, il n'y a aucun bénéfice  
4           additionnel lorsqu'ils ont... il n'y a aucun  
5           bénéfice additionnel qui découle de les appeler à  
6           réduire, à utiliser leurs moyens quand ce n'est pas  
7           vraiment nécessaire pour maintenir la fiabilité.

8                       Prochaine page, s'il vous plaît. Alors, ces  
9           constats nous mènent à proposer une solution avec  
10          deux catégories d'OGA : une catégorie fossile et  
11          une catégorie non fossile.

12                      Alors, pour la catégorie non fossile, c'est  
13          exactement... On peut toujours débattre sur les  
14          détails, et comme j'ai dit, je demeure sceptique  
15          sur la logique qui mène à la... au niveau de  
16          rémunération. Mais quand même, pour les fins de ce  
17          dossier, il n'y a pas de problème de maintenir le  
18          programme tel que proposé pour le groupe non  
19          fossile.

20                      Pour la catégorie fossile, c'est-à-dire  
21          ceux qui utilisent des moyens pour répondre aux  
22          appels qui augmentent leurs émissions de GES, on  
23          peut aussi avoir le fonctionnement prévu dans le  
24          dossier, aussi longtemps que les appels des deux  
25          groupes ne sont pas automatiques.

1 C'est-à-dire, lorsque le Distributeur  
2 requiert la puissance additionnelle, lorsqu'il fait  
3 appel à ces différents moyens de GDP, qu'il le  
4 fasse de façon distincte pour le groupe fossile et  
5 le groupe non fossile.

6 Le groupe non fossile il utiliserait son  
7 jugement et toutes ses façons habituelles de  
8 choisir, entre ça et Hilo, et toutes les autres  
9 mesures disponibles. Mais le groupe fossile serait  
10 appelé uniquement quand c'est vraiment nécessaire  
11 pour des raisons de fiabilité.

12 Comme ça, on aura le bénéfice de tous ces  
13 générateurs... ces génératrices d'urgence et des  
14 chaudières pour le bilan de puissance. On aura le  
15 bénéfice de se protéger dans les cas où on est  
16 vraiment dans le trouble et qu'on a besoin de  
17 chaque kilowatt qu'on peut trouver. Mais on aura  
18 moins d'appels par année, moins d'émissions de GES  
19 associées à leur utilisation.

20 Maintenant, dernière question de  
21 rémunération. Normalement, s'ils sont rappelés à  
22 un nombre de fois par année réduit, la rémunération  
23 devrait aussi être réduite. Et normalement, ça  
24 devrait... la réduction devrait être calibrée, afin  
25 de maintenir l'incitatif à s'inscrire pour les

1 équipements qui ont déjà des équipements en place.  
2 Parce qu'on ne veut pas utiliser l'OGA pour inciter  
3 la mise en place des équipements.

4 Mais je pense que c'est trop tard dans ce  
5 dossier, d'embarquer sur ce genre de  
6 questionnement, alors il me semble que le chemin à  
7 suivre est d'utiliser la valeur qui est proposée,  
8 mais de revoir le tout comme je le suggère, dans le  
9 dossier tarifaire de deux mille vingt-cinq (2025).

10 Prochaine page, s'il vous plaît.  
11 Maintenant, si jamais cette solution s'avère non  
12 faisable pour une raison ou autre, par exemple si  
13 on dit que le décret parle d'un tarif et que,  
14 finalement, les deux catégories sont deux tarifs.  
15 Je ne sais pas, je ne m'embarque pas sur les  
16 questions de cette nature-là.

17 Mais si jamais il y a un empêchement de  
18 cette solution, je voulais vous en offrir une  
19 autre, qui serait aussi une autre façon d'arriver  
20 finalement à la même... au même but.

21 Premièrement, ce serait de mettre en place  
22 l'OGA tel que proposé, mais en même temps d'exiger  
23 que les clients déclarent si le moyen de répondre  
24 aux appels augmente leurs émissions GES, c'est-à-  
25 dire s'ils utilisent des groupes diesel, des

1 chaudières à combustible, etc. Et on appellerait ça  
2 le groupe fossile.

3 Alors il y a un seul tarif, mais dans ses  
4 appels pour... pour répondre aux besoins de pointe,  
5 le Distributeur peut toujours distinguer entre les  
6 deux groupes. Et il fera appel au groupe... aux  
7 clients du groupe « fossile » seulement lorsque  
8 nécessaire pour assurer la fiabilité du réseau.

9 Alors on soulève la question : comment la  
10 puissance interruptible effective, qu'on appelle  
11 ici le PuIE? Qui... qui détermine finalement la  
12 rémunération. Alors il faut rentrer un peu dans  
13 le... dans les détails, mais c'est important parce  
14 que finalement c'est par cette voie qu'on décide  
15 quel chèque émettre à chaque client. Alors, encore  
16 une fois, il y a deux options possibles. Et pour  
17 les explorer, je vous montre un exemple. Prochaine  
18 page s'il vous plaît.

19 Ces données sont tirées de la preuve du  
20 Distributeur, mais que j'utilise d'une autre façon  
21 alors la source n'est pas vraiment importante.  
22 C'est simplement un exemple de ce que pourraient  
23 être dans une année les appels et les événements de  
24 pointe critique.

25 Alors je propose de lire ce tableau de la

1 façon suivante. De présumer qu'il y avait donc  
2 douze (12) appels de pointe dans l'année, mais  
3 seulement trois qui ont fait appel au groupe  
4 fossile. Ces trois-là sont ceux où une réduction de  
5 puissance à la colonne de droite est positive.  
6 Donc, pour un client avec une génératrice au diesel  
7 il a vu passer ces douze (12) appels, mais  
8 finalement il y a juste trois qui ont été dirigés à  
9 lui. Alors lui, il a répondu aux trois, mais  
10 évidemment il n'a pas répondu aux appels qui ne lui  
11 sont pas propres.

12 Alors la question c'est : comment calculer  
13 la puissance interruptible effective? Il y a deux  
14 options. L'option un, c'est : est-ce que... est-ce  
15 qu'on le calcule en tenant compte des douze (12)  
16 appels? Ou est-ce qu'on le calcule en tenant compte  
17 seulement des appels qui sont pour le groupe  
18 fossile? Si c'est pour... si on tient compte des  
19 douze (12) appels, il a répondu à trois sur douze  
20 (12), alors la moyenne pour l'année était soixante-  
21 dix-sept point huit kilowatts (77,8 kW). Et sa  
22 rémunération serait en fonction d'une réduction  
23 annuelle de soixante-dix-sept point huit kilowatts  
24 (77,8 kW). Si, par contre, on dit : on va calculer  
25 la puissance interruptible effective uniquement sur

1 la base des appels qui lui sont dirigés, alors il y  
2 avait trois cent douze (312), trois cent onze  
3 (311), trois cent dix (310), alors disons une  
4 moyenne de trois cent onze (311). Il serait donc  
5 rémunéré pour une réduction de trois cent onze  
6 kilowatts (311 kW). C'est évidemment un résultat  
7 très différent de l'un à l'autre.

8           Donc, si on choisit l'option 1, il y aura  
9 une réduction importante des paiements aux clients  
10 qui utilisent des combustibles fossiles pour  
11 répondre à l'OGA. Et c'est un choix, c'est votre  
12 choix en fait, si vous acceptez cette façon de...  
13 de procéder, si ce résultat est acceptable ou pas.

14           Il se peut qu'on conclut qu'avec une telle  
15 réduction on perdra tous ces gens-là, on n'aura  
16 plus leurs puissances sur le bilan de puissance et  
17 alors ce n'est pas acceptable. Alors on prend  
18 l'option 2, qui ferait en sorte qu'ils sont payés  
19 uniquement... finalement, ils ont payé pour  
20 l'utilisation de leurs trois cents kilowatts  
21 (300 kW) sur les trois appels. Et donc, au niveau  
22 finalement qu'ils avaient prévu d'être rémunérés  
23 pour les trois cents kilowatts (300 kW).

24           Les prochaines deux pages expliquent ce que  
25 je viens de dire, mais je voulais garder ce tableau

1 à vue pendant que je parlais, alors vous pourrez  
2 les relire plus tard, mais ça dit à peu près la  
3 même chose. Allons donc un peu finalement sauter à  
4 la dernière page. Excusez-moi, non, pardon.

5 Madame la Greffière, retournez, il y a un  
6 élément que je n'avais pas mentionné sur la page  
7 antérieure, là, Option 1, qui est le problème de  
8 disqualification parce que l'OGA tel que rédigé,  
9 fait en sorte que si on manque plus que quatre  
10 appels, on reçoit zéro, le prix est attribué à  
11 zéro.

12 Alors, évidemment, si on utilise l'un ou  
13 l'autre, il faut modifier ça parce que si le client  
14 est appelé seulement... S'il a les douze (12)  
15 appels et il n'est pas éligible de répondre à neuf  
16 sur douze (12), alors on ne peut pas le  
17 disqualifier.

18 Alors, je pense que la solution serait de  
19 modifier l'article 4.80 pour préciser que les  
20 événements de pointes critiques auxquels un client  
21 d'énergie fossile n'est pas appelé à répondre, ne  
22 compte pas aux fins de disqualification.

23 Mais comme je vous le dis, cette approche  
24 mène à une réduction assez importante de la  
25 rémunération. Et si vous jugez que ça serait

1 dangereux pour la participation, on procéderait à  
2 l'Option 2, prochaine page, s'il vous plaît, qui  
3 mène quand même à une rémunération assez généreuse  
4 étant donné qu'ils ne sont appelés que trois fois  
5 et que tous les autres sont appelés à douze (12)  
6 fois. Ça serait... Si on était dans un contexte de  
7 dossier tarifaire annuel, je peux imaginer que les  
8 autres clients vont dire : « Ce n'est pas correct.  
9 Ils ne font presque rien et ils reçoivent les mêmes  
10 rémunérations. » Et effectivement, il y a une  
11 question d'équité, mais étant donné le gel du tarif  
12 indexé d'ici deux mille vingt-cinq (2025), la  
13 question ne se pose pas pour l'instant. Tous ces  
14 changements en termes d'argent sont absorbés par le  
15 Distributeur, mais à partir de deux mille vingt-  
16 cinq (2025) les questions se posent. Et encore une  
17 fois, ça serait une question à examiner en détails  
18 lors du prochain dossier tarifaire.

19 Passons maintenant à la dernière page, donc  
20 les recommandations. Pour résumer sur la question  
21 des coûts récurrents versus les coûts  
22 d'implantation, je vous recommande que lors de la  
23 révision des tarifs au prochain dossier tarifaire,  
24 de s'assurer que l'analyse économique identifie  
25 clairement les coûts de chaque type, y compris les

1 coûts liés aux inconvénients afin de fixer une  
2 rémunération appropriée pour chaque catégorie de  
3 participants.

4 Et concernant le recours aux énergies  
5 fossiles, la recommandation est d'adopter la  
6 solution avec les catégories OGA-F et OGA-NF ou si  
7 vous jugez que cette solution n'est pas possible,  
8 pour une raison ou autre, entre deux options  
9 quoique l'Option 1 est en théorie préférable, il  
10 nécessiterait des études additionnelles sur la  
11 rémunération appropriée pour le groupe « fossile ».

12 Et donc, pour des raisons pratiques, il  
13 serait préférable d'adopter l'Option 2, en ce  
14 moment, mais de revoir le tout lors du dossier  
15 tarifaire de deux mille vingt-cinq (2025). Alors,  
16 ça complète mes commentaires, merci.

17 Q. [71] Je n'aurai pas d'autre question pour les  
18 témoins.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait, merci Maître Ouellette. Merci, Monsieur  
21 Vaillancourt, Monsieur Raphals. Alors, on va  
22 débiter le contre-interrogatoire. Est-ce qu'il y  
23 a des intervenants qui aimeraient contre-  
24 interroger les témoins du RNCREQ? Maître Neuman?

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Oui, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,

3 Messieurs les Régisseurs.

4 Q. [72] Bonjour, Monsieur Raphals. J'aurais simplement  
5 une petite question de compréhension, juste pour  
6 être sûr que j'ai bien compris. Est-ce que c'est  
7 votre position... Excusez-moi, j'ai oublié de dire  
8 bonjour à Monsieur Vaillancourt, aussi.

9 Est-ce que votre position ou la position du  
10 RNCREQ que les montants prévus dans l'OGA sont trop  
11 élevés puisqu'ils incluent déjà, quand on les  
12 analyse, une aide qui nécessairement serait une  
13 aide à l'implantation?

14 Donc, votre proposition, ça serait de les  
15 garder tels quels, mais qu'éventuellement,  
16 lorsqu'il y aura un programme d'aide à  
17 l'implantation, qu'on pourrait faire un peu un vase  
18 communiquant, c'est-à-dire baisser l'OGA pour  
19 transférer une partie de son montant à l'aide à  
20 l'implantation?

21 Est-ce que j'ai bien compris ou est-ce que  
22 j'ai mal compris votre position?

23 M. PHILIP RAPHALS :

24 R. Je peux essayer de répondre à ça. Ma compréhension  
25 est que malgré l'exigence de baser l'OGA sur les

1       coûts, en fait, l'OGA n'est pas basée sur les  
2       coûts, elle est basée sur lesdites études de marché  
3       qui déterminent combien il faut payer pour que les  
4       gens s'adhèrent. Alors, ça devient un peu  
5       artificiel, la question d'où sont les coûts dans  
6       ça.

7               Et évidemment, les coûts de récurrence sont  
8       à une faible portion du montant offert. Les coûts  
9       d'implantation augmentent aussi, les coûts  
10       d'inconvénient qui sont inconnus, aussi, mais il me  
11       semble qu'une grande partie de ce coût-là est  
12       vraiment un profit pour le participant pour  
13       l'inciter à s'adhérer. Donc, on est très loin du  
14       concept d'un tarif basé sur les coûts.

15       Q. **[73]** Oui. Mais ceci étant dit, est-ce que vous êtes  
16       d'accord pour ce montant ou est-ce que vous êtes  
17       opposé à ces montants et vous proposez des montants  
18       moindres, que la Régie adopte des montants  
19       moindres, ou est-ce qu'au contraire - peut-être que  
20       j'ai mal compris. J'ai cru que votre position,  
21       c'est que vous êtes d'accord avec ces montants  
22       temporairement, mais que lorsqu'il y aura un  
23       programme un jour, là on balancera le tout,  
24       c'est-à-dire on verra qu'est-ce qui est dans coût  
25       récurrent et qu'est-ce qui va dans le coût à

1 l'implantation? Est-ce que c'est ma compréhension?

2 R. De mon point de vue, les données nécessaires pour  
3 trouver les rémunérations vraiment appropriées ne  
4 sont pas au dossier et étant donné où on est dans  
5 le dossier et qu'il y a un dossier tarifaire qui  
6 s'en vient finalement dans un avenir rapproché...

7 Q. **[74]** Oui.

8 R. ... effectivement, ma recommandation est d'accepter  
9 les chiffres proposés pour l'instant, mais de  
10 revoir le tout en détail lors du dossier deux mille  
11 vingt-cinq (2025). Monsieur Vaillancourt, qu'il  
12 soit libre de nous mentionner ça si approprié.

13 Q. **[75]** Oui. O.K. Et quand vous dites...

14 Me JOCELYN OUELLETTE :

15 Oui, monsieur Vaillancourt est... oui, il est gelé,  
16 là.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Son image est gelée, mais pas son son peut-être.

19 O.K. Non, tout est gelé.

20 Me JOCELYN OUELLETTE :

21 Oui.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Q. **[76]** O.K. Mais quand dites la cause tarifaire deux  
24 mille vingt-cinq/deux mille vingt-six  
25 (2025-2026)...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah, il est revenu.

3 M. PHILIP RAPHALS :

4 R. Excusez-moi, je pense qu'il faut attendre...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Q. [77] O.K. D'accord. O.K. D'accord, j'attends.

7 M. PHILIP RAPHALS :

8 Martin, avez-vous entendu mon commentaire  
9 antérieur?

10 Me JOCELYN OUELLETTE :

11 Votre micro, Monsieur Vaillancourt. Votre micro est  
12 fermé.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 L'image est gelée aussi.

15 Me JOCELYN OUELLETTE :

16 Oui, il faut le voir en petit. Je pense qu'il s'est  
17 connecté avec un autre appareil.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Ah, O.K.

20 M. MARTIN VAILLANCOURT :

21 R. Oui. Désolé. J'avais un backup sous la main, là,  
22 mais j'ai entendu la question de maître Neuman au  
23 complet et j'ai entendu le début de ta réponse,  
24 Philippe.

25

1 M. PHILIP RAPHALS :

2 R. Alors, je résume ma réponse, qui est que les  
3 informations nécessaires pour vraiment moduler et  
4 trouver le bon niveau de la rémunération ne sont  
5 pas au dossier et étant donné où on en est dans  
6 tout ce grand dossier, qui commençait il y a cinq  
7 ans, GDP Affaires, et le fait qu'il y aurait un  
8 dossier tarifaire qui s'en vient dans un avenir  
9 assez rapproché où on peut étudier le tout de façon  
10 vraiment plus sérieuse, que oui effectivement, ma  
11 position est de - il n'y a pas vraiment d'option  
12 que d'aller de l'avant avec la valeur proposée pour  
13 l'instant. Mais je demandais à monsieur  
14 Vaillancourt de nuancer pour le RNCREQ au besoin.

15 M. MARTIN VAILLANCOURT :

16 R. Le RNCREQ est d'avis que, à court terme, le  
17 programme doit se poursuivre, mais qu'il doit y  
18 avoir une révision de façon en effet là à (coupure  
19 de son) que les adhérents, là, y adhèrent pour  
20 (coupure de son) ou pour supporter le financement,  
21 là, de...

22 LE STÉNOGRAPHE :

23 Je m'excuse, Monsieur Vaillancourt, ça coupe. Je ne  
24 sais pas si vous pouvez reprendre votre réponse,  
25 s'il vous plaît.

1 R. Je vais essayer, là, j'ai... (coupure de son) mon  
2 microphone. Le RNCREQ est d'avis que ce programme-  
3 là doit se poursuivre, donc dans les... il est trop  
4 tard, là, pour changer les conditions actuelles  
5 (coupure de son). Par contre, il aurait avantage à  
6 faire l'objet d'une révision lorsqu'on sera en  
7 mesure de décortiquer les coûts d'acquisition, les  
8 coûts d'utilisation, les dédommagements pour les  
9 inconvénients.

10 Ce qu'on cherche à faire, c'est de faire en  
11 sorte qu'il ne soit pas utilisé pour acquérir ou  
12 pour financer l'acquisition d'équipements qui  
13 utiliseraient les carburants fossiles pour  
14 participer à l'effacement.

15 Q. [78] Je vous remercie beaucoup, Monsieur Raphals et  
16 Monsieur Vaillancourt, pour ces précisions. Lorsque  
17 monsieur Raphals indique que la révision ce serait  
18 au moment de la cause tarifaire, je vous invite à  
19 probablement faire la même nuance que celle que  
20 j'ai demandée au GRAME tout à l'heure. Puisque  
21 Hydro-Québec, et j'ai la référence...

22 En réponse à une question orale que je  
23 posais, c'était hier, le dix-neuf (19) septembre,  
24 aux notes sténographiques, volume 3, à la page 193,  
25 lignes 17 et 19, ils ont dit que leur programme -

1 je parle juste du programme, programme d'aide  
2 financière à l'implantation aux équipements - que  
3 ça pourrait venir avant la cause tarifaire.

4 Donc, si ça vient avant, donc ce serait à  
5 ce moment-là, éventuellement, que ce qu'on verrait  
6 le tout, qu'on verrait à la fois le programme  
7 d'aide, et s'il y a lieu, d'ajuster l'OGA en  
8 conséquence.

9 M. PHILIP RAPHALS :

10 R. Je ne suis pas totalement convaincu. Il me semble  
11 que si Hydro lance un programme, je ne suis pas  
12 certain que ça viendra devant la Régie pour  
13 approbation - sous toutes réserves, je ne sais pas.  
14 Mais ça n'enclenche pas nécessairement une révision  
15 d'un tarif. Alors, il me semble que dans le dossier  
16 tarifaire, ce nouveau programme sera comme un  
17 intrant. N'est-ce pas?

18 Q. [79] O.K. Alors, je vous remercie beaucoup pour  
19 votre réponse. Ça complète mes questions, Madame la  
20 Présidente. Merci bien.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres  
23 intervenants qui désirent contre-interroger les  
24 témoins du RNCREQ? Maître Côté pour le  
25 Distributeur?

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

2 Oui, bonjour, Madame la Présidente. J'aurai  
3 quelques questions, simplement.

4 Q. **[80]** Je comprends, en fait, dans les  
5 recommandations du RNCREQ, que vous proposez qu'il  
6 y ait deux tarifs, là, un tarif fossile et un tarif  
7 non fossile. C'est bien ça?

8 M. PHILIP RAPHALS :

9 R. C'est une des options qui a été mentionnée, oui.

10 Q. **[81]** O.K. Vous comprenez qu'il y a environ, on en a  
11 discuté hier, là, on a fait la mention comme quoi  
12 il y avait à peu près trois mille (3000) clients  
13 actuellement admissibles, inscrits à l'OGA. Vous  
14 vous rappelez de ça, hier?

15 R. Le chiffre, non, mais...

16 Q. **[82]** Mais qu'il y a beaucoup de clients, somme  
17 toute, qui y adhèrent? On a aussi mentionné, peut-  
18 être que vous vous souvenez plus de ça, qu'on n'a  
19 pas l'information chez le Distributeur des moyens  
20 qui sont actuellement utilisés par les clients qui  
21 participent à l'OGA, comme moyens d'effacement de  
22 puissance. Donc, vous étiez là également lorsque ça  
23 a été mentionné?

24 R. Oui, et une de nos recommandations est précisément  
25 que vous soumettiez cette information.

1 Q. **[83]** Parfait. On a aussi parlé des mesures de  
2 contrôle qui devraient être mises de l'avant par le  
3 Distributeur, pour savoir qui utilise quoi à chaque  
4 événement de pointe. Et on a aussi mentionné, en  
5 fait, que ce serait des efforts qui seraient, à  
6 toutes fins pratiques assez démesurés.

7 Est-ce que vous avez, vous, aujourd'hui,  
8 des solutions opérationnelles qui pourraient  
9 permettre au Distributeur de mesurer, d'avoir un  
10 meilleur contrôle sur chaque événement de pointe,  
11 pour chacun de ces trois mille (3000) clients...

12 R. Bien, je ne suis pas vraiment...

13 Q. **[84]** ... pour avoir l'information à jour.

14 R. Pardon.

15 Q. **[85]** Oui?

16 R. Je ne suis pas vraiment d'accord que le fait de  
17 demander une information nécessite inévitablement  
18 de devoir contrôler la véracité de chaque réponse.

19 Si on demande au client de signer un  
20 formulaire qui donne l'information, et de déclarer  
21 que c'est la vérité, vous pouvez le contrôler, vous  
22 pouvez faire des « examinations », mais  
23 normalement, dans notre société, on accepte ces  
24 déclarations comme véridiques.

25 Alors, je ne vois pas, vraiment pas

1           pourquoi le fait de demander l'information implique  
2           nécessairement de créer toute une armature, une  
3           machine de contrôle là-dessus.

4       Q. **[86]** Donc, à votre avis, une agence, comme par  
5           exemple, Revenu Québec, n'a aucun moyen de contrôle  
6           pour s'assurer que les déclarations de revenus  
7           faites par ces particuliers déclarent la vérité,  
8           c'est ce que vous me dites?

9       R. Non, je n'ai pas dit ça.

10      Q. **[87]** Je fais un parallèle, mais vous comprenez  
11           l'idée?

12      Me JOCELYN OUELLETTE :

13           Je ne vois pas la pertinence de votre question avec  
14           Revenu Québec.

15      Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

16           Non, mais c'est un parallèle pour dire que,  
17           ultimement, lorsqu'on déploie des mesures de  
18           contrôle, on doit pouvoir aussi être en mesure de  
19           les contrôler. Donc, on ne peut pas simplement se  
20           satisfaire que d'une déclaration d'une personne qui  
21           dit, nous allons faire ça tout simplement?

22      Me JOCELYN OUELLETTE :

23           Je ne pense pas... Je pense que peut-être vous  
24           comprenez mal la proposition du RNCREQ. Mais à  
25           l'inverse, j'ai fait des années de déclarations à

1 l'impôt, je n'ai jamais été vérifié puis ça  
2 fonctionne. Oui, ils ont la possibilité.

3 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

4 Je comprends. Ça sera tout. C'est mes questions.

5 Q. **[88]** Je voulais simplement, j'étais simplement  
6 curieuse si le RNCREQ, en fait, réfléchit à des  
7 mesures de contrôle qui seraient raisonnables pour  
8 le Distributeur à déployer à un niveau  
9 opérationnel. Mais je comprends que, à ce stade-ci,  
10 la seule mesure, c'est ledit formulaire sous la foi  
11 de la personne qui en fait l'inscription. Bref.  
12 C'est ça?

13 M. PHILIP RAPHALS :

14 R. Si je peux juste ajouter une réponse. Vous demandez  
15 déjà qu'on identifie la station météorologique la  
16 plus proche. Alors, vous ne faites pas des  
17 contrôles si la réponse est vrai ou non. Il y a  
18 peut-être un avantage de déclarer une autre  
19 station. Mais, normalement, on se fie à la bonne  
20 volonté, toujours en gardant le droit de contrôler  
21 si jamais il y a une raison de le faire.

22 Q. **[89]** Parfait. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Côté. Est-ce que, pour la Régie, on a  
25 des questions? Non. Pour la formation, Monsieur

1 Dupont?

2 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

3 M. PIERRE DUPONT :

4 Merci, Madame la Présidente. Oui, j'aurais... Bien,  
5 tout d'abord, de saluer le panel de témoins,  
6 monsieur Raphals, maître Ouellette, monsieur  
7 Vaillancourt. Merci de votre présence.

8 Q. [90] Écoutez, c'est un peu dans le même sens que  
9 vient de poser maître Côté, mais je vais le prendre  
10 d'un autre angle, la théorie des ensembles, parce  
11 qu'on aime beaucoup synthétiser tout. Est-ce que  
12 c'est mutuellement exclusif que quelqu'un utilise  
13 un groupe électrogène ou une chaudière, mais il  
14 n'utilisera pas de moyen de gestion autre, il  
15 n'utilisera pas la climatisation? Est-ce que c'est  
16 exclusif, tu prends un moyen pour l'OGA ou un  
17 client peut avoir deux, trois moyens à sa  
18 disposition, un même abonnement? Il peut-tu avoir  
19 deux, trois moyens à sa disposition?

20 M. MARTIN VAILLANCOURT :

21 R. En fait, vous avez probablement raison sur ce  
22 point-là. Il y a probablement de gros clients qui  
23 ont une foule de moyens pour répondre à un tel  
24 appel.

25 Q. [91] O.K.

1 R. L'enjeu ici, c'est que le Distributeur ne le sait  
2 pas. C'est-à-dire, il laisse aux participants la  
3 tâche de l'assemblage. Et le Distributeur n'indique  
4 pas non plus qu'il souhaiterait à la limite, dans  
5 le respect de sa planification stratégique puis les  
6 orientations gouvernementales, que les moyens  
7 requérant des énergies fossiles soient utilisés à  
8 sa demande en dernier recours.

9 Q. **[92]** Oui, parce que...

10 R. Je pense que, dans les sondages qui ont été faits,  
11 on voit une prépondérance des équipements utilisant  
12 les énergies fossiles, puis c'est probablement  
13 aussi les systèmes qui génèrent le moins... bien,  
14 les plus faciles à activer. Donc, il y a un  
15 équilibre dans les options à choisir.

16 Q. **[93]** Parce que ce que je cherche à comprendre,  
17 c'est la faisabilité dans le sens suivant : c'est  
18 un peu comme identifier la provenance d'un électron  
19 quand on est du côté de l'électron qui s'en vient,  
20 que vous consommez, il est-tu solaire, il est-tu  
21 hydraulique, il est-tu mazout? Vous savez, une fois  
22 que l'électron embarque sur le réseau, ce n'est pas  
23 facile à identifier comme tel une fois qu'il est  
24 consommé. Quand je dis de la même façon, puis c'est  
25 une analogie que je prends, là ici on n'est pas

1 dans des profils de consommation, on comprend bien  
2 ça, on est un client qui accepte de s'effacer à la  
3 pointe.

4 Ce client-là, je vais me prendre comme  
5 exemple, c'est Dupont inc., il a trois moyens à sa  
6 disposition. Il peut y aller de façon, disons, par  
7 un moyen de gestion, baisser le chauffage, ou  
8 qu'importe, en tout cas, bref, il s'efface, ou il  
9 part une chaudière, ou il part un groupe  
10 d'électrogènes, ou ça peut être la climatisation.  
11 Bref, là, Hydro-Québec appelle, puis, là, j'aurais  
12 comme deux abonnements, j'aurais un abonnement qui  
13 serait sur mon... sur ma chaudière, j'aurais un  
14 autre abonnement qui serait sur le groupe  
15 électrogène. Donc, j'aurais deux abonnements  
16 distincts chez moi puis quand on me demanderait de  
17 couper je dirais : O.K. J'utilise l'abonnement 1.  
18 J'essaye de voir si c'est... si c'est praticable  
19 d'un point de vue très pragmatique, là, si c'est  
20 faisable. Puis après bien évidemment on parle du  
21 contrôle. Je veux dire le contrôle qui se fait sur  
22 la bonne foi c'est tel que tel, mais à la fin de la  
23 journée, de savoir qui s'est effacé avec groupe  
24 électrogène.

25 Puis dans votre séquence, si je comprends

1 bien de vos recommandations, vous dites : bon,  
2 l'énergie fossile ça arrivera en dernier. Si je  
3 caricature, là. Donc, moi, je suis client, ça fait  
4 qu'on me demande de me... il y a un appel pour  
5 dire : pouvez-vous... pouvez-vous effacer de  
6 cinquante kilowatts (50 kW)? Oui, mais là moi je  
7 peux seulement faire vingt kilowatts (20 kW) avant  
8 de faire le fossile parce que l'autre trente  
9 kilowatts (30 kW) c'est le fossile. Donc, pouvez-  
10 vous me rappeler... je vais attendre votre appel  
11 pour la deuxième séquence. Je cherche à voir,  
12 t'sais, si... comment qu'on peut mettre en place...

13 M. PHILIP RAPHALS :

14 R. Je peux essayer de répondre à vos préoccupations.  
15 Effectivement, pour les grands clients qui ont  
16 plusieurs moyens, peut-être que la solution est  
17 simplement d'avoir deux abonnements ou deux... deux  
18 identités différentes. Il y a peut-être une façon  
19 plus simple de le faire, mais c'est pas la fin du  
20 monde non plus de dire que si l'appel est pour...  
21 est pour le non-fossile seulement, que vous recevez  
22 ce message-là et vous êtes autorisé, vous êtes  
23 demandé de réduire votre consommation de votre  
24 système CVCA, etc. Mais on ne vous demande pas  
25 d'allumer votre génératrice. Et si par contre il y

1 a une situation de grand besoin au réseau, on vous  
2 demande d'allumer votre génératrice.

3 Alors j'admets que s'il faut contrôler...  
4 la question du contrôle dans cette situation  
5 pourrait être plus complexe. Mais en termes... en  
6 termes opérationnels, de le demander je ne vois pas  
7 vraiment de problème. Et juste si je peux rajouter  
8 un élément que j'avais oublier de dire avant,  
9 Hydro-Québec dans son parc de production a aussi  
10 des équipements thermiques, mais qui sont  
11 importants parce qu'ils sont dans la réserve. À  
12 Bécancour il y a une centrale de quatre cents  
13 mégawatts (400 MW) qui, je présume, est utilisée  
14 presque jamais. Mais il est là pour vraiment au  
15 besoin, il est important sur le bilan, il est  
16 important pour la fiabilité.

17 Et notre proposition finalement est de  
18 traiter tous ces équipements thermiques, qui sont  
19 distribués à partir de... dans les entreprises, de  
20 cette... de cette même perspective et de trouver la  
21 façon de gérer de cette même façon.

22 Q. [94] Je vous remercie. Mon autre question. C'est  
23 votre recommandation, là, concernant les coûts  
24 récurrents, les coûts d'implantation. Puis vous  
25 dites, bon, qu'on pourrait peut-être examiner ça

1 dans un prochain dossier tarifaire afin de fixer  
2 une rémunération appropriée pour chaque catégorie  
3 de participants. Donc, là on parle de participants  
4 fossiles et non fossiles?

5 R. Oui.

6 Q. [95] Puis dans les catégories fossiles... dans les  
7 catégories... je vais prendre fossile. Là, on  
8 aurait une rémunération pour un groupe électrogène,  
9 on aurait un coût différent, versus on aurait un  
10 autre abonnement lorsque... lorsque c'est une  
11 chaudière. Puis dans les non fossiles, on aurait un  
12 abonnement pour les moyens de gestion, on aurait un  
13 abonnement pour le CMVA je pense qu'on appelle, là,  
14 je m'excuse de l'acronyme. C'est-tu ça, là? Je veux  
15 dire d'aller chercher les coûts, t'sais, de façon  
16 très précise. Parce que je suis d'accord avec vous,  
17 il y a un petit problème de préférence révélée  
18 lorsqu'on fait les sondages. Je vous le dis tout de  
19 suite, je ne pense pas qu'on va faire un sondage  
20 sur les frais des intervenants. Mais... mais on  
21 ferait plutôt un appel d'offres... on ferait un  
22 appel d'offres ouvert. Non, non, je vous taquine un  
23 peu. Mais sérieusement, dans les... dans la  
24 recherche des coûts puis dans la recherche de...  
25 bon, de cette précision-là, on va jusque-là.

1 R. Je ne pense pas. Finalement, ce sera au  
2 Distributeur de proposer quelque chose, mais...

3 Q. **[96]** O.K.

4 R. ... je doute qu'il y a vraiment un avantage d'aller  
5 plus fin que dans les deux groupes fossile et non  
6 fossile. Mais de trouver les valeurs adéquates pour  
7 chacun de ces deux groupes, je pense que ça vaut la  
8 peine.

9 Q. **[97]** O.K. Puis pour terminer, parce que je sais que  
10 vous êtes sensible aux BNÉ, aux bénéfiques non  
11 énergétiques, mais là j'apprends qu'il y a aussi  
12 des coûts non énergétiques qu'il va falloir  
13 intégrer dans nos analyses, là, telle que la perte  
14 de confort chez un client et non pas le grain de  
15 confort. Enfin. Ça fait que ce sont des beaux  
16 sujets. Je vous remercie, ça complète, Madame la  
17 Présidente.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Merci, Monsieur Dupont. Maître Turmel, pour La  
20 formation.

21 Me SIMON TURMEL, régisseur :

22 Q. **[98]** Oui, merci Madame la Présidente. Bonjour,  
23 Monsieur Raphals et Monsieur Vaillancourt. Vous  
24 dites que le montant attribué est surestimé ou, en  
25 fait, il déborde. C'est comme une trop grosse

1 récompense, c'est un profit, il n'est pas adapté,  
2 il considère en même temps que l'implantation.

3 Est-ce que votre recommandation pour deux  
4 mille vingt-cinq (2025) ou avant, que ça soit  
5 étudié par la Régie, ressemble en quelque sorte à  
6 celle du GRAME? Le GRAME a dit à quelque  
7 part : « On devrait vérifier toutes ces  
8 subventions-là... » ou « ... ces programmes-là »,  
9 pardon, ainsi que l'efficacité énergétique, ainsi  
10 que le montant accordé actuellement.

11 Est-ce que ça ressemble un petit peu à la  
12 proposition du GRAME?

13 R. Si je peux commencer, peut-être, à... Je dirais que  
14 non, dans le sens où je reconnais... Comme je le  
15 dis, ce que je comprends de la preuve du  
16 Distributeur est que, finalement, on ne parle pas  
17 ici d'un service qui est basé sur les coûts. On ne  
18 fait pas la somme des coûts et du rendement  
19 raisonnable comme toute logique que l'on fait  
20 depuis vingt (20) ans pour les tarifications.

21 En fait, c'est plus une question de  
22 marketing...

23 Q. [99] Hum, hum.

24 R. ... quel prix est-ce qu'on met pour que les gens  
25 l'achètent? Quelles rémunérations est-ce qu'il faut

1 offrir pour que les gens prennent la peine de  
2 s'inscrire. Et c'est une logique vraiment  
3 différente et je ne suis pas certain que...

4 Et ils ont peut-être raison d'y aller comme  
5 ça, parce que si on fait un calcul sur un tarif et  
6 que personne ne s'inscrit.

7 Q. **[100]** Personne ne va s'inscrire. C'est la question  
8 que j'avais.

9 R. Oui.

10 Q. **[101]** Effectivement.

11 R. Voilà. Mais alors la question, c'est quels  
12 chiffres? Et je trouve que les informations au  
13 dossier de 4041 ne sont vraiment pas à une  
14 profondeur et à une segmentation adéquates...

15 Q. **[102]** Hum, hum.

16 R. ... pour répondre de façon sérieuse à cette  
17 question. Et je comprends que c'est une question  
18 difficile parce qu'on ne peut pas vraiment faire...  
19 Tu sais, on ne peut pas faire des expériences. Tu  
20 sais, on va commencer à vingt (20) et augmenter à  
21 chaque année.

22 Q. **[103]** Hum, hum.

23 R. Mais quand même, il y a des façons avec plus  
24 d'efforts, avec plus d'attention, de faire ce type  
25 d'études et trouver, je pense, des réponses plus

1 adéquate, surtout reconnaissant les différences  
2 importantes entre les catégories de mesures.

3 Q. **[104]** Exact. C'est ce que vous avez expliqué. Une  
4 dernière question, le GRAME parlait des groupes  
5 électrogènes fonctionnant au gaz naturel... euh...  
6 pardon, au propane. Est-ce que c'est quelque chose  
7 qui est commun? Est-ce que c'est une solution  
8 satisfaisante pour vous?

9 M. MARTIN VAILLANCOURT :

10 R. J'ai entendu... En fait, ça a coupé un peu, là,  
11 mais votre question c'était notre appréciation sur  
12 la filière propane pour les génératrices?

13 Q. **[105]** Exactement. Est-ce que ça existe  
14 actuellement? Est-ce que c'est en...

15 R. Oui, mais...

16 Q. **[106]** ... oui?

17 R. Oui, bien, en fait, probablement... En fait,  
18 j'ignore jusqu'à quel point c'est courant ou  
19 fréquent, là, dans les installations. Mais  
20 généralement, de manière très générale, la  
21 combustion du propane ou des gaz légers n'émettent  
22 moins de particules fines que peuvent le faire le  
23 mazout ou le diesel.

24 Q. **[107]** Hum, hum.

25 R. C'est sûr, il y a des techniques de contrôler les

1 fumées, tout dépendant de la taille des  
2 équipements. Généralement, la proportion de NOx,  
3 donc des oxydes nitreux est moins grande. Donc, ce  
4 sont des enjeux de qualité de l'air.

5 Il pourrait y avoir un intérêt à brûler des  
6 gaz plus légers que du mazout...

7 Q. **[108]** Hum, hum.

8 R. ... ou du diesel. Pour ce qui est, peut-être, de la  
9 contribution aux gaz à effet de serre, la  
10 différence, elle existe, là, mais elle est quand  
11 même moindre puis dépend beaucoup de la façon dont  
12 le propane a été, disons, produit auparavant. Au  
13 Québec, essentiellement, là, c'est...

14 Q. **[109]** Hum, hum.

15 R. En fait, c'est d'abord un sous-produit de raffinage  
16 de l'essence. Donc, il faudrait regarder un cycle  
17 de vie plus complet, mais probablement que sur des  
18 éléments de qualité de l'air, il y a un gain à  
19 aller chercher. Au niveau des GES, je suis loin  
20 d'être convaincu.

21 Q. **[110]** O.K.

22 R. Donc, après, jusqu'à quel point les équipements  
23 sont déployés sur certaines tailles, aussi de...

24 Q. **[111]** Hum, hum.

25 R. ... de générateurs au diesel? Je l'ignore.

1 Q. [112] O.K. Merci pour vos réponses. Alors, c'est  
2 complet, Madame la Présidente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Turmel.

5 Q. [113] Alors, j'ai peut-être juste une ou deux  
6 questions. Comme vous l'avez mentionné, Monsieur  
7 Raphals, la... en fait, la fixation de l'Option  
8 tarifaire qui nous est proposée se distingue quand  
9 même de façon importante à la fixation d'un tarif.  
10 Ici, on vise à récompenser un service qui est rendu  
11 par la clientèle, soit s'effacer à la pointe  
12 lorsque le Distributeur en a besoin. C'est pour ça  
13 qu'on parle d'un appui financier. Donc, je pense  
14 qu'il y a effectivement des distinctions assez  
15 importantes à faire.

16 Mais en ce qui a trait à l'appui financier  
17 moyen qui est proposé, qui est de l'ordre de  
18 soixante-six dollars le kilowatt (66 \$/kW), il y a  
19 quand même... en fait, de ce qu'on comprend de la  
20 preuve du Distributeur, c'est que c'est basé quand  
21 même sur tout l'examen qui a été fait dans le  
22 dossier R-4041, et j'imagine... on n'était pas là,  
23 mais j'imagine qu'il y a eu quand même une preuve  
24 importante qui a été administrée, qui a été  
25 questionnée pour en arriver à la conclusion qu'un

1           montant de soixante dollars (60 \$) en moyenne était  
2           raisonnable.

3                       Le Distributeur nous propose seulement  
4           d'indexer ce montant-là finalement et ne base pas  
5           la rémunération sur le sondage qui a été fait par  
6           Technosim ou en tout cas c'est un intrant très  
7           accessoire, là, parce que si on se basait sur ce  
8           sondage-là, ça serait beaucoup plus élevé que  
9           soixante-six dollars (66 \$) comme rémunération  
10          moyenne. Donc, c'est pour ça... je voulais juste  
11          voir, est-ce que vous êtes conscient qu'il y a  
12          quand même eu une preuve dans le dossier R-4041  
13          pour juger de la raisonnablement de ce montant-là à  
14          l'époque?

15        R. J'ai participé à l'audience 4041, Phase 2, et je  
16        regarde, j'ai devant moi ma preuve dans ce dossier  
17        et il y a une section sur l'audit supplémentaire,  
18        et précisément la preuve qui a été présentée à  
19        l'appui du chiffre avancé qui était, comme vous  
20        dites, de... soixante dollars (60 \$), je pense?

21        Q. **[114]** Soixante (60). Soixante (60) à peu près. Oui.

22        R. Oui. Alors, ma compréhension de la preuve actuelle,  
23        c'est que c'est simplement on prend ça et on  
24        l'actualise...

25        Q. **[115]** On l'indexe.

1 R. ... on indexe, mais finalement, oui, on se fie  
2 beaucoup sur cette base-là, c'est la seule base  
3 qu'il y a derrière ces chiffres-là. Et comme je  
4 dis, ma conclusion, pour toutes ces raisons, nous  
5 considérons que les réponses fournies dans l'audit  
6 supplémentaire n'ont que peu de valeur probante en  
7 ce qui concerne le seuil minimal pour retenir les  
8 participants actuels. C'était ma conclusion à la  
9 page 40 de... je n'ai pas le numéro de pièce.

10 Q. **[116]** O.K.

11 R. C'est un peu tard de recommencer le débat, mais...

12 Q. **[117]** Oui. Oui.

13 R. ... je pense que c'est très important de le faire  
14 pareil, et donc c'est pour ça que je propose de le  
15 faire...

16 Q. **[118]** O.K.

17 R. ... le dossier tarifaire.

18 Q. **[119]** Parfait. Juste pour faire un petit parallèle  
19 avec le Guide de paiement des frais, juste pour  
20 ma... la mémoire, je suis un peu la mémoire de la  
21 Régie, mais on a fait un sondage auprès des  
22 intervenants pour connaître leurs... leurs besoins  
23 et le Guide a été ajusté en fonction de ce  
24 sondage-là, donc c'était juste un petit clin d'oeil  
25 que je voulais vous faire avant de terminer. Donc,

1           voilà.

2                        Bien, est-ce qu'il y a un réinterrogatoire,  
3           Maître Ouellette?

4           Me JOCELYN OUELLETTE :

5           Non, pas de réinterrogatoire. Merci.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Parfait. Alors, bien, Monsieur Raphals, Monsieur  
8           Vaillancourt, on vous remercie. Maître Ouellette,  
9           également. Ça termine la preuve du RNCREQ. Vous  
10          êtes donc libérés. Nous allons débiter notre pause  
11          dîner de retour à treize heures (13 h) avec la  
12          preuve du ROEÉ. Alors...

13          Me ANDRÉ TURMEL :

14          Pardon, Madame la Présidente.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Ah. Oui, Maître Turmel.

17          Me ANDRÉ TURMEL :

18          Je m'excuse. Juste pour m'assurer qu'on suit bien  
19          l'horaire. Donc, nous sommes toujours en ligne pour  
20          que la FCEI passe demain? À moins qu'il y ait des  
21          délais autres. Je veux juste voir ici avec vous si  
22          on est en ligne avec...

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Écoutez, si... ce qui est prévu cet après-midi,  
25          c'est la preuve du ROEÉ et celle de Stratégies

1           Énergétiques. Si les temps annoncés sont respectés,  
2           on terminerait avec la preuve de Stratégies  
3           Énergétiques aujourd'hui.

4           Me ANDRÉ TURMEL :

5           Très bien. Merci. Oui.

6           LA PRÉSIDENTE :

7           C'est bon?

8           Me DOMINIQUE NEUMAN :

9           Je tiens à préciser, parce que monsieur Royer est  
10          dans le Grand Nord en ce moment, je lui parle  
11          régulièrement, hier et ce matin également, et en  
12          principe il est disponible à quatorze heures (14 h)  
13          cet après-midi. Peut-être avant, mais c'est juste  
14          pour qu'on puisse...

15          LA PRÉSIDENTE :

16          O.K.

17          Me DOMINIQUE NEUMAN :

18          ... se « timer ». Je ne sais pas si le ROEÉ prendra  
19          l'heure complète de treize (13) à quatorze (14),  
20          mais je...

21          LA PRÉSIDENTE :

22          O.K. Bien, on pourra prendre une pause... peut-être  
23          une pause-santé à ce moment-là.

24          Me DOMINIQUE NEUMAN :

25          O.K.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, c'est bien.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Merci bien.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bon dîner à tous. Au revoir.

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 (13 h)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonjour à vous tous. Alors, nous allons poursuivre  
13 avec la preuve du ROEÉ, Maître Burlone, à vous la  
14 parole.

15 Me HADRIEN BURLONE :

16 Bonjour, Madame la Présidente. Avant que monsieur  
17 Finet commence sa présentation, je pense qu'il y  
18 avait une objection hier. Est-ce que vous voulez  
19 qu'on vide la question maintenant ou demain en  
20 plaidoirie?

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, on va procéder immédiatement. C'est un oubli.  
23 Donc, on va entendre vos représentations en ce qui  
24 a trait à cette objection-là qui a été formulée par  
25 le Distributeur en début d'audience.

1 SUR L'OBJECTION AU DÉPÔT TARDIF D'UN DOCUMENT DU  
2 ROEÉ

3 REPRÉSENTATIONS PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

4 Bonjour, Madame la Présidente. Je ne suis pas  
5 certaine d'avoir entendu. Ça a coupé un peu de mon  
6 côté. Je ne sais pas si c'est seulement que moi.  
7 Est-ce que vous voulez me réentendre ou vous  
8 entendez?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bien, en fait, peut-être qu'on peut commencer,  
11 peut-être ça va nous rafraîchir la mémoire à tous,  
12 que vous puissiez nous présenter à nouveau les  
13 motifs pour lesquels vous avez déposé, vous avez  
14 fait valoir votre objection, et puis nous allons  
15 entendre ensuite maître Burlone pour les  
16 représentations du ROEÉ.

17 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

18 Parfait. Oui. En fait, on s'est objecté hier le  
19 Distributeur au dépôt du complément de preuve qui a  
20 été déposé la veille du début de l'audience, donc  
21 le dix-huit (18) septembre. On rappelait, en fait,  
22 à la Régie que le dépôt prévu pour les mémoires des  
23 intervenants était prévu selon un échéancier au  
24 dix-huit (18) juillet deux mille vingt-trois  
25 (2023), chose qui a été faite, effectivement. Le

1 ROEÉ a déposé son mémoire principal à cette date-là  
2 ou avant cette date-là, je n'ai pas la date exacte  
3 devant moi. Mais on estime qu'à ce stade-ci que  
4 d'avoir attendu la veille du début de l'audience  
5 pour déposer un complément, c'est un dépôt qui est  
6 tardif, parce que le contenu de ce mémoire, bien,  
7 de ce complément à ce mémoire ne fait état d'aucuns  
8 - n'est en lien avec aucun fait nouveau qui est  
9 intervenu entre le dix-huit (18) juillet et le dix-  
10 huit (18) septembre. C'est d'ailleurs quelque chose  
11 qui est reconnu par le ROEÉ lui-même dans la lettre  
12 où il mentionne que le complément « ne fait pas  
13 appel à aucun fait nouveau et ne se fonde que sur  
14 la preuve déposée par Hydro-Québec. »

15 Conséquemment, on s'y oppose, parce qu'on  
16 souhaite éviter de créer un mauvais précédent en  
17 fait et d'ouvrir une porte à tout autre intervenant  
18 qui souhaiterait déposer aussi tardivement, une  
19 preuve la veille d'une audience, donc sans laisser  
20 le temps suffisant aux personnes intéressées de  
21 pouvoir s'y préparer. Donc, on invite la Régie,  
22 dans le fond, à appliquer plus strictement  
23 l'échéancier qu'elle avait fixé, donc, pour les  
24 intervenants qui remontaient au dix-huit (18)  
25 juillet dernier.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Exactement. Merci, Maître Côté. Maître Burlone, on  
3 vous écoute.

4 REPRÉSENTATIONS PAR Me HADRIEN BURLONE :

5 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour messieurs  
6 les régisseurs. Alors, quelques mots en réponse à  
7 ma collègue. Je ne pense pas prendre beaucoup de  
8 temps. On vous a parlé du fait qu'il n'y avait  
9 aucun fait nouveau dans le complément de preuve du  
10 ROÉÉ. C'est exact. Je pense cependant, il y a une  
11 certaine « équivocation », en tout cas, un certain  
12 flou par rapport à qu'est-ce que ça veut dire.  
13 Alors, on n'est pas en train de mettre un nouveau  
14 fait en preuve. Quand j'ai un nouveau fait, c'est  
15 un fait qui n'était pas au dossier. Simplement  
16 quelques réflexions qui évidemment sont issues de  
17 la preuve qu'a déposée Hydro-Québec. Et ce sont des  
18 réflexions, puis je vais y passer dans un instant,  
19 qui sont dans l'essence relativement simples. Je  
20 sais qu'il y a des chiffres, parce qu'on a voulu  
21 donner un peu de consistance à ça. Mais à la base,  
22 ce sont des réflexions relativement simples que  
23 monsieur Finet aurait pu simplement faire dans son  
24 témoignage, voire moi-même en plaidoirie.

25 Je m'explique. Alors, le document d'analyse

1 complémentaire est basé sur deux intuitions qui se  
2 trouvent déjà dans la preuve d'Hydro-Québec. La  
3 première de ces intuitions-là, qu'on retrouvera,  
4 Madame la Greffière, ce n'est pas nécessaire  
5 d'afficher les pièces que je vais citer, simplement  
6 pour référence, à moins que le banc le souhaite  
7 évidemment. Donc, la première de ces intuitions-là,  
8 c'est que plus on augmente l'appui financier, plus  
9 c'est possible d'effacer un nombre important de  
10 kilowatts. Et ça, ça se retrouve à la pièce B-0054  
11 à la page 8, c'est les réponses d'Hydro-Québec à la  
12 demande de renseignements numéro 2 de la Régie.

13 La deuxième intuition - excusez-moi, je  
14 reviens brièvement sur la première. Ce que ça  
15 implique aussi, puis là, encore une fois, c'est  
16 quelque chose, c'est un raisonnement qui est assez  
17 analytique, c'est que si le nombre de kilowatts  
18 effacés augmente avec l'appui financier, on peut  
19 pas dire que le nombre de kilowatts effacés va être  
20 constant en fonction de l'appui financier. Donc, si  
21 on augmente la valeur moyenne de l'appui financier,  
22 par exemple, à soixante-douze (72) plutôt qu'à  
23 soixante-six (66), on ne se retrouve pas à payer  
24 plus cher pour la même chose. Évidemment, je laisse  
25 les détails à monsieur Finet. Je vais simplement

1 sur l'admissibilité de la preuve.

2 La deuxième intuition qui se retrouve dans  
3 l'analyse complémentaire du ROÉÉ, encore une fois,  
4 ça vient directement de la preuve d'Hydro-Québec,  
5 la pièce B-0050, le tableau 11 à la page 20. C'est  
6 simplement dire un kilowatt en vertu de l'OGA coûte  
7 moins cher qu'un kilowatt qui a été acquis sur les  
8 marchés à court terme.

9 On met ces deux intuitions-là ensemble,  
10 qu'est-ce que ça nous indique? C'est quoi le  
11 raisonnement de fond là-dedans? C'est simplement de  
12 dire : écoutez, vous mettez plus d'argent en appui  
13 financier pour l'OGA. Il y a plus d'argent qui vous  
14 revient, d'une certaine manière, parce que ça vous  
15 évite d'avoir à acheter des kilowatts en plus.  
16 Ensuite, vous avez des chiffres qui sont basés sur  
17 le - voyons, les données de Technosim, les données  
18 qui ont été fournies par Hydro-Québec. Il s'agit de  
19 bonifier le témoignage de monsieur Finet, j'ai  
20 entendu tantôt que monsieur Dupont aimait les  
21 chiffres, on voulait que la Régie bénéficie  
22 justement de la preuve la plus complète possible.  
23 C'est tout.

24 Peut-être le dernier point que j'aimerais  
25 faire, c'est qu'évidemment Hydro-Québec est maître

1 de sa procédure, mais ce complément de preuve-là ne  
2 leur cause, à notre avis, aucun préjudice. On leur  
3 suggère une façon pour finalement améliorer  
4 l'efficacité de l'OGA pour dégager des économies,  
5 donc la clientèle bénéficierait. Ça ne leur  
6 causerait pas de perte, ça ne leur demande pas  
7 vraiment d'investissement. Alors, dans ce sens-là  
8 je vous dirais qu'il n'y a aucun préjudice.

9           Sauf questions, cela conclut mes  
10 représentations. Je vous remercie pour votre  
11 écoute.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Maître Côté, est-ce que vous avez une  
14 réplique?

15 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

16 Oui, bien juste brièvement, je pense simplement que  
17 les observations faites par maître Burlone...

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Madame la Présidente.

20 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Neuman...

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Nous souhaiterions appuyer, attends, j'ai un écho,

1 ça ne vient pas de chez moi. Ça doit être quelqu'un  
2 qui a gardé son micro ouvert. Il y a un écho. Est-  
3 ce que quelqu'un a oublié de fermer son micro?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Nous, on vous entend bien, là.

6 REPRÉSENTATIONS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui. O.K. En tout cas, nous désirons appuyer le  
8 ROÉÉ pour plusieurs motifs. D'une part, nous  
9 pensons que c'est l'intérêt public qui doit guider  
10 la Régie dans sa décision sur l'objection. Assurer  
11 qu'on ne se trouve pas devant un litige judiciaire  
12 entre deux parties purement privées où il s'agit de  
13 décider qui va gagner entre Hydro-Québec et le  
14 ROÉÉ.

15 La décision que vous devez prendre c'est  
16 dans l'intérêt public, vous devez déterminer quel  
17 est le meilleur taux que vous devriez décider dans  
18 votre décision à venir, quant à l'OGA d'Hydro-  
19 Québec Distribution. Dans ce cas, la preuve  
20 additionnelle qui vous est soumise par le ROÉÉ vous  
21 aide dans cette décision, et la Régie aurait elle-  
22 même pu soit précéder elle-même à une évaluation de  
23 la rentabilité d'un taux supérieur de la nature de  
24 soixante-seize dollars par kilowatt (76 \$/kW), elle  
25 aurait elle-même pu demander à Hydro-Québec de

1 calculer la rentabilité de ce nouveau taux. Donc  
2 ça, c'est une première raison qui est l'intérêt  
3 public.

4 La deuxième raison, c'est qu'effectivement,  
5 comme le souligne maître Burlone, le ROEÉ aurait pu  
6 lui-même, sans déposer un rapport d'avance, il  
7 aurait pu exprimer en audience dans sa présentation  
8 ses calculs supplémentaires qui font l'objet de  
9 cette preuve supplémentaire. Et d'ailleurs, ça  
10 arrive très souvent que de nombreux intervenants et  
11 de nombreux distributeurs font ce genre de calculs  
12 de preuve supplémentaire dans leur présentation en  
13 soumettant des calculs supplémentaires quant à un  
14 aspect supplémentaire qu'ils ont vérifié. Donc, le  
15 ROEÉ n'était même pas obligé de déposer d'avance sa  
16 preuve supplémentaire. Il aurait pu signaler ce  
17 nouveau calcul dans sa présentation.

18 Oui, donc, ça complète mes représentations.  
19 Donc, nous vous invitons à accueillir - en fait, il  
20 y a une troisième raison très importante, c'est que  
21 la Régie encourage les parties à modifier au besoin  
22 leurs positions afin de tenir compte de ce qu'ils  
23 entendent, de ce qu'ils lisent de la part des  
24 autres participants.

25 En espèce, depuis que le ROEÉ a débuté sa

1 preuve, il a peut-être pu lire que d'autres  
2 intervenants, dont SE, souhaitent aussi une hausse  
3 du montant de la rémunération de l'OGA et,  
4 notamment, nous souhaitons effectivement un montant  
5 qui se situe dans les montants qui résultent du  
6 sondage de Technosim.

7 Donc, nous sommes enchantés que le ROEÉ se  
8 range à notre position, maintenant, et il a même  
9 quantifié sa rentabilité. Et nous sommes tellement  
10 heureux de ça que nous avons cité dans la  
11 présentation qui sera lue par monsieur Royer dans  
12 quelques minutes.

13 Donc, ça serait triste que monsieur Royer  
14 ne puisse pas référer au ROEÉ, tout à l'heure, dans  
15 sa présentation. Je vous remercie bien.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Neuman. Maître Côté?

18 RÉPLIQUE PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

19 Oui. Bien, en fait, très brièvement, là. Ça ne  
20 change rien, à notre avis, que c'est tardif. En  
21 fait, que les éléments qui sont soulevés par le  
22 ROEÉ dans son complément, c'est des éléments qui  
23 auraient pu déjà s'y trouver dans le mémoire déposé  
24 le ou avant le dix-huit (18) juillet deux mille  
25 vingt-trois (2023).

1                   Donc, pour ces motifs-là, on estime qu'on  
2 ne veut pas ouvrir une porte, comme je l'ai  
3 mentionné tout à l'heure, au dépôt tardif de  
4 complément de preuve comme ça. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Excellent. Merci beaucoup. Nous allons juste  
7 prendre quelques minutes et on vous revient  
8 rapidement.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 DÉCISION

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, la Régie va rendre sa décision. La Régie  
14 rejette l'objection du Distributeur, bien qu'il  
15 ne soit pas souhaitable qu'un intervenant dépose  
16 une preuve complémentaire la veille d'une  
17 audience. Cependant, la Régie note et constate  
18 qu'il n'est pas rare qu'un participant enrichit  
19 sa preuve lors d'une audience ou même change sa  
20 position à la suite d'un témoignage ou d'une  
21 preuve qui est présentée par un autre  
22 participant.

23                   Par ailleurs, il n'y a pas de règle de  
24 faits nouveaux qui s'applique en instance. La Régie  
25 note, par ailleurs, l'absence de préjudice pour le

1 Distributeur, et c'est son rôle de s'enquérir  
2 auprès des participants des meilleures  
3 informations.

4 Donc, voilà. On vous invite à poursuivre, à  
5 présenter la preuve du ROÉÉ.

6

7 PREUVE DU ROÉÉ

8

9 Me HADRIEN BURLONE :

10 Merci, Madame la Présidente. Alors, je vais céder  
11 la parole sans plus attendre à monsieur Finet. Je  
12 pense que sa déclaration sous serment a été déposée  
13 au SDÉ plus tôt, aujourd'hui. Alors, je ne crois  
14 pas qu'on ait besoin de le réassermenter, mais  
15 évidemment c'est votre témoin maintenant, merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Il faut l'assermenter pareil. Donc, Nathalie.

18

19 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingtième  
20 (20e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

21

22 JEAN-PIERRE FINET, analyste et porte-parole du  
23 ROÉÉ, ayant une place d'affaires au 1250-2,  
24 boulevard Saint-Joseph Est, Montréal, (Québec);

25

1 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
2 solennelle, dépose et dit :

3

4 M. JEAN-PIERRE FINET :

5 Bien, bonjour, Madame la Présidente, messieurs les  
6 Régisseurs. Bien, merci beaucoup de cette  
7 opportunité de vous présenter notre preuve et  
8 complément au rapport d'analyse qu'on a déposé et  
9 donc nos réflexions. On va faire ça relativement  
10 rondement. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

11 Donc, en somme, il y a trois enjeux majeurs  
12 qu'on a regardés. Le premier qui nous préoccupe  
13 davantage, c'est la suffisance de l'appui financier  
14 proposé par Hydro-Québec. Ensuite, bien il y a la  
15 question de l'utilisation des moyens thermiques et,  
16 au final, donc, notre recommandation vis-à-vis la  
17 régionalisation de l'appui financier.

18 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Oupelaï,  
19 je vois que ça ne sort pas comme ça a été préparé.

20 Donc, sur la suffisance de l'appui  
21 financier, Hydro-Québec propose un appui financier  
22 moyen de soixante-six dollars (66 \$) effacé ou  
23 déplacé, ce qui représente finalement le soixante  
24 dollars (60 \$) de deux mille vingt et un (2021)  
25 majoré de six point cinq pour cent (6,5 %) qui

1 représente la hausse de tarif au premier (1er)  
2 avril vingt-vingt-deux (2022). Pourtant... et  
3 Hydro-Québec dit que son objectif c'est d'assurer  
4 le potentiel d'effacement de la clientèle  
5 nécessaire à l'équilibre du bilan en puissance du  
6 Distributeur. Selon nous, le crédit offert devrait  
7 être majoré de sorte à compenser l'ensemble des  
8 inconvénients et risques subis par les clients et  
9 non pas seulement... et ça, ce n'est pas... ça ne  
10 relève pas juste de l'indexation des tarifs.

11 Par rapport au sondage de Technosim.  
12 Technosim a sondé onze (11) participants, mais vous  
13 allez me dire que ce n'est peut être pas  
14 nécessairement représentatif, mais c'est ce avec  
15 quoi on doit travailler, et ces participants  
16 disaient que pour l'année à venir, ils auraient  
17 besoin d'un effacement moyen, donc de  
18 soixante-seize dollars du kilowatt (76 \$/kW). Mais  
19 les non-participants, eux, c'est encore plus élevé  
20 que ça, donc à quatre-vingt-seize dollars (96 \$).

21 Les participants ont aussi fait part des  
22 défis opérationnels donc auxquels ils doivent faire  
23 face, donc la fréquence des événements d'une part,  
24 les délais aussi entre les événements, des fois qui  
25 sont rapprochés, et la complexité opérationnelle

1 aussi et les enjeux de la main-d'oeuvre. Donc, on  
2 voit qu'il y a des.... il y a des aspects qui sont  
3 non économiques qu'on doit tenir compte et  
4 justement, c'est ce qui consiste donc en les  
5 inconvénients et les risques subis par les clients.  
6 Je dirais... j'ajouterais à ça aussi le... il y a  
7 le nombre d'heures qui fait partie des risques.  
8 Prochaine diapo, s'il vous plaît.

9           Donc, selon Hydro-Québec, l'utilisation de  
10 de l'OGA plus importante au cours des années à  
11 venir que celle observée depuis la mise en place du  
12 programme... bon, il y aura une utilisation de  
13 l'OGA plus importante au cours des années à venir  
14 que celle observée depuis la mise en place du  
15 programme GDP Affaires. Et Hydro-Québec indique que  
16 le niveau d'appui financier ne peut se limiter au  
17 strict remboursement des coûts par les clients et  
18 donc compenser les inconvénients et les risques  
19 subis par les clients pour participer à... sinon,  
20 ça pourrait s'avérer sans attrait pour ces  
21 derniers. Prochaine diapo, s'il vous plaît.

22           À notre avis, à soixante-six dollars  
23 (66 \$), l'aide financière proposée représente un  
24 risque de désaffectation de la clientèle visée à  
25 l'Option tarifaire dans une perspective de

1 croissance de la fréquence des événements de  
2 pointe. À soixante-douze dollars (72 \$), ce qu'on  
3 avait dit initialement dans notre rapport  
4 d'analyse, on croit que si on tenait en compte  
5 seulement du coût moyen, un, que ça conserverait  
6 une importante valeur actuelle nette, là, quand  
7 même, que ça serait rentable donc. Donc, notre  
8 recommandation initiale c'était de rehausser l'aide  
9 financière - et ça l'est toujours d'ailleurs là -  
10 afin d'atténuer les risques de désaffectation d'une  
11 part, mais aussi d'accroître la participation.

12 À ce sujet, les représentants d'Hydro-  
13 Québec... je pense, c'est monsieur Charbonneau qui  
14 vous a dit qu'exceptionnellement l'année dernière,  
15 l'hiver dernier, Hydro-Québec a dû démarrer sa  
16 centrale au gaz, sa propre centrale au gaz. On  
17 parle ne parle pas de celle de TransCanada Énergie,  
18 mais celle qui est située, je crois, sur le site de  
19 Gentilly-2. Et donc... et ça, c'est un moyen de  
20 dernier recours, là, pour Hydro-Québec, là, ça veut  
21 dire qu'il y avait de la marge encore pour aller  
22 chercher davantage de participation en gestion de  
23 la demande en puissance.

24 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc, par  
25 rapport au caractère dégressif des aides

1 financières. On se rappelle, le GDP Affaires  
2 c'était soixante-dix dollars (70 \$), et donc, c'est  
3 ça, on privilégiait la simplicité, plutôt que la  
4 dégressivité.

5 On observe que le caractère dégressif des  
6 aides financières, c'est difficilement conciliable  
7 avec l'augmentation de la fréquence des événements,  
8 mais aussi de leur durée.

9 Donc, si, par exemple, un client a un  
10 groupe électrogène de secours, puis qu'il doit le  
11 faire opérer cinquante (50) heures par année, puis  
12 qu'on lui demande de l'opérer soixante-quinze (75)  
13 heures, par exemple - puis ça se peut que ça aille  
14 jusqu'à cent (100) heures - bien là, la  
15 compensation en dollars par kilowatt risque d'être  
16 insuffisante. Plus on appelle d'heures, moins ça  
17 risque d'être pertinent, et plus on risque de  
18 brûler, finalement, la clientèle pour les années à  
19 venir.

20 Donc, notre recommandation, c'est d'adoucir  
21 ou d'éliminer cette dégressivité-là de l'aide  
22 financière.

23 Prochaine diapo, s'il vous plaît.  
24 Maintenant, en ce qui a trait à l'utilisation de  
25 moyens thermiques, on est parfaitement d'accord

1 aussi avec les autres intervenants, là, comme quoi  
2 ce n'est pas l'idéal, que... qu'on devrait  
3 favoriser les moyens de gestion à la pointe qui  
4 n'ont pas... qui n'ont pas recours aux énergies  
5 fossiles.

6 Ce qu'il faut savoir là-dessus, c'est que  
7 l'effacement des charges, bon, qui fait  
8 majoritairement appel aux combustibles fossiles,  
9 soit par des groupes électrogènes de secours ou des  
10 chaudières au mazout ou au gaz naturel, par  
11 exemple, donc ces moyens-là représentent soixante-  
12 dix pour cent (70 %) de la contribution à l'option  
13 tarifaire. Donc, dans ce cas-ci, c'est un mal  
14 nécessaire, là, on ne peut pas s'en départir de  
15 façon automatique dans un très court laps de temps.

16 Le déplacement des charges est plus propre,  
17 permet une décarbonation complète de... du  
18 chauffage, tout en gérant la pointe. Donc, ça se  
19 fait à l'électricité, on consomme la même chose,  
20 mais pas dans... pas en même temps, finalement. Ça  
21 représente donc trente pour cent (30 %) de la  
22 contribution à l'OGA.

23 Et les coûts d'opération de quelqu'un qui  
24 fait du stockage électro-chimique ou thermique, par  
25 exemple, sont relativement faibles, puisqu'on va

1 payer le même montant, mais même... mais dans  
2 d'autres... donc on fait juste déplacer de la  
3 charge.

4 En réponse à une de nos questions, Hydro-  
5 Québec a indiqué que le potentiel de déplacement de  
6 la charge au Québec serait de quinze cents  
7 mégawatts (1500 MW). Bon, Hydro-Québec n'a pas  
8 fourni aucun calcul à l'appui de ce montant-là, ce  
9 chiffre-là.

10 Mais ça, ça s'applique, en passant, à  
11 l'ensemble des moyens de gestion de la puissance,  
12 là. Donc, il faut calculer ce que Hilo va chercher,  
13 parce que Hilo c'est principalement du déplacement  
14 de la charge. Probablement la même chose pour le  
15 crédit hivernal, le Flex-D aussi. Donc... et au  
16 total, donc, on pourrait... on aurait une limite de  
17 quinze cents mégawatts (1500 MW) de déplacement de  
18 la charge.

19 Je vous invite à demander à Hydro-Québec de  
20 préciser davantage cette limite-là, qui me semble  
21 très basse. Et qui devrait, de toute façon, être  
22 rehaussée, dans la mesure où on va ajouter des  
23 capacités de production au réseau.

24 Et donc, quand on parlait tout à l'heure,  
25 là, d'appeler des moyens de déplacement de la

1 charge avant l'effacement de la charge, oui, mais  
2 il va falloir tenir compte de la limite aussi.  
3 Parce qu'il y a aussi la question, Hydro-Québec va  
4 vous dire, de la gestion de l'effet de reprise.

5 Et donc ça, idéalement, si toutes les  
6 charges étaient reliées, par exemple, à un super  
7 Hilo qui serait réglementé, bien, ça réglerait  
8 beaucoup de problèmes. Hydro-Québec pourrait gérer  
9 l'effet de reprise dans le temps, donc ce serait  
10 l'idéal.

11 Donc, notre recommandation - là, c'est  
12 écrit petit un peu - c'est de demander à Hydro-  
13 Québec de proposer un programme d'aide financière à  
14 l'acquisition de moyens de déplacement des charges  
15 pour le prochain exercice tarifaire en deux mille  
16 vingt-quatre - ah, merci - deux mille vingt-trois  
17 (2024-2023)... Je pense qu'on est rendu à l'autre  
18 page, par exemple. Puis c'est ça, O.K. En deux  
19 mille vingt-quatre, deux mille vingt-cinq (2024-  
20 2025), excusez.

21 O.K. Là-dessus, il est indiqué: stockage,  
22 autoproduction... Une des... je ne sais pas si vous  
23 vous rappelez l'événement de verglas qu'on a eu ce  
24 printemps. Dans une entrevue, j'avais indiqué que,  
25 finalement, la résilience énergétique des clients,

1 c'est un enjeu majeur.

2 D'ailleurs, c'est pour ça que la clientèle  
3 possède des groupes électrogènes de secours, entre  
4 autres à cause de l'état du réseau d'Hydro-Québec,  
5 qui... qui occasionne beaucoup de pannes, donc  
6 plusieurs clients ont des génératrices, là, donc  
7 des groupes électrogènes de secours et c'est  
8 légitime. On ne les empêchera pas. Et tant et aussi  
9 longtemps qu'il n'y aura pas d'alternative. Et en  
10 alternative ce que moi j'ai suggéré pour le  
11 résidentiel, mais qui pourrait se faire aussi pour  
12 la clientèle affaire, c'est une autoproduction,  
13 donc par exemple avec des panneaux photovoltaïques  
14 couplés à des... des groupes de stockage  
15 électrochimique, donc des batteries. Et avec un  
16 onduleur hybride, là, qui fait en sorte que tu peux  
17 « switcher », là, excusez le terme, du réseau  
18 d'Hydro-Québec au réseau interne sans danger et  
19 assurer un minimum d'opérations, par exemple. Donc,  
20 comme une thermopompe et un frigo.

21 C'est le... la même chose est possible chez  
22 les clients du secteur commercial et  
23 institutionnel. Je prends par exemple le Groupe  
24 Lemay, qui est un... un bureau d'architectes à  
25 Montréal, qui a un gros panel... un paquet de

1           panneaux solaires sur son toit et qui pourrait  
2           stocker beaucoup de cette production-là justement  
3           et contribuer aux événements de gestion de la  
4           pointe grâce à ces... ce groupe électrogène qui ne  
5           fonctionne pas au fossile finalement. Donc, ça  
6           c'est une... c'est une façon, là, de promouvoir  
7           le... l'utilisation de l'électricité pour gérer la  
8           pointe plutôt que du fossile.

9                        On a parlé de diviser l'OGA en programme  
10           pour les combustibles fossiles puis un programme  
11           sans combustibles fossiles. Oui, comme par contre  
12           le mentionnait le régisseur Dupont tout à l'heure,  
13           il y en a qui font appel aux deux. Il y en a qui  
14           ont à la fois des groupes électrogènes de secours  
15           et qui peuvent aussi donc réduire la production ou  
16           arrêter une ligne de production, par exemple, ou  
17           faire du stockage en plus. Donc, il peut y avoir  
18           une panoplie de moyens de gestion de la demande en  
19           puissance.

20                       Est-ce qu'Hydro-Québec plaide qu'elle ne  
21           sait pas ce qu'il y a chez les... chez les clients?  
22           Là-dessus, je pense que c'est parce qu'ils ne  
23           veulent pas le savoir. Et c'est très simple. Là,  
24           j'ai étiré tout à l'heure, je suis allé voir hier  
25           un formulaire que je vous soumetts. Si vous voulez,

1 je le déposerai, là, mais c'est la pièce B-0022.  
2 Désolé, c'est déjà déposé. C'est l'attestation de  
3 conformité biénergie d'Hydro-Québec. Et on demande  
4 un paquet d'informations là-dessus sur les systèmes  
5 de chauffage en pointe, sur le système de chauffage  
6 d'appoint. C'est juste si on n'a pas la couleur,  
7 là, du système. Donc, c'est pour vous dire que  
8 finalement c'est faisable d'aller chercher cette  
9 information-là.

10 Et oui, on pourrait justement, avec cette  
11 information-là, demander au client d'y aller de  
12 façon étagée et d'appeler les moyens de  
13 déplacement de la charge en premier, jusqu'ensuite  
14 de façon extrême, là, d'y aller avec les moyens qui  
15 requièrent aux fossiles.

16 J'oublie quelque chose, attendez un peu. Ah  
17 oui, par rapport à ça. Maître Burlone va vous  
18 parler peut-être aussi dans son argumentation de  
19 juridictions qui... qui ont « dealé » avec cet  
20 enjeu-là et qui, justement, ont décidé de bannir  
21 l'utilisation de fossiles en pointe, sauf en cas  
22 d'extrême urgence.

23 Moi, je crois qu'au Québec il y a moyen de  
24 le planifier puis de le programmer, mais il faut  
25 avertir... en informer la clientèle que... puis je

1 pense que d'ailleurs en deux mille trente (2030) on  
2 ne devrait plus en avoir. On devrait informer la  
3 clientèle que d'ici deux mille trente (2030), bien  
4 leur moyen de gestion de la pointe pour contribuer  
5 à la gestion de la pointe avec Hydro-Québec dans le  
6 cadre de ces options tarifaires-là, ça devra se  
7 faire avec des moyens qui ne font pas appel à des  
8 combustibles fossiles. D'ailleurs, le SPEDE devrait  
9 influencer à la hausse encore le coût des  
10 combustibles qui sont nécessaires dans le cadre  
11 d'opérations de ces groupes électrogènes de  
12 secours-là et tout ça. Donc, ce qui devrait  
13 améliorer d'ailleurs la rentabilité des... des  
14 systèmes de stockage en comparant avec  
15 l'utilisation des systèmes fossiles. Prochaine  
16 diapo s'il vous plaît.

17 Quant à la régionalisation de l'appui  
18 financier. Hydro-Québec fonde son analyse  
19 économique sur... strictement sur les coûts évités  
20 en puissance. Ça ne tient pas compte du tout des  
21 coûts évités en transport et en distribution.  
22 Pourtant, ils existent ces coûts évités de  
23 transport et distribution-là.

24 Et d'ailleurs, j'ai remarqué, la semaine  
25 dernière, le treize (13) septembre, le gouvernement

1 a déposé à la Gazette officielle du Québec, et si  
2 jamais vous le voulez, je le déposerai aussi, mais  
3 c'est suite au projet de règlement pour l'achat  
4 d'énergie éolienne, des parcs dont la fin de vie  
5 utile arrive dans les années qui s'en viennent.  
6 C'est un projet de règlement pour modifier le Code  
7 de la construction, de sorte à prévoir, dans la  
8 partie 8 sur l'approche performance, des systèmes  
9 de gestion de la pointe. Et j'ai cru intéressant de  
10 vous citer un passage de l'analyse d'impact  
11 réglementaire qui dit que, bon, justement, qu'ils  
12 réfèrent à ces coûts évités-là en puissance et en  
13 transport et en distribution. Donc, ils disent :

14 L'application de tous ces coûts est  
15 conforme à l'approche utilisée par  
16 Hydro-Québec dans l'évaluation de ses  
17 mesures en efficacité énergétique.

18 Donc, si la prise en compte des coûts évités en  
19 transport et en distribution est assez valable pour  
20 être mise dans un projet de règlement du  
21 Gouvernement du Québec, je ne vois pas pourquoi ça  
22 ne pourrait pas être pris en compte dans le cadre  
23 d'un programme ou d'une option tarifaire. Je pense  
24 que, sinon, c'est du deux poids, deux mesures.

25 Donc, je pense qu'Hydro-Québec a quand même

1 procrastiné beaucoup là-dessus, puis je comprends,  
2 là. Si vous voulez, on va passer à la prochaine  
3 diapo. Donc, Hydro-Québec a dit qu'ils avaient  
4 besoin quand même d'un certain historique pour  
5 valider la contribution en puissance des  
6 participants à la GDP dans les différents postes de  
7 distribution, puis ça, on peut le comprendre.  
8 Mais c'est d'ailleurs pour cette raison-là que,  
9 nous, on avait recommandé, dans le cadre de 4041,  
10 un GDP Affaires, de régionaliser les coûts évités,  
11 un peu comme le fait New York. À New York, eux,  
12 s'ils se rendent compte qu'ils ont besoin  
13 d'investir un milliard (1 G\$) dans une région pour  
14 mettre à niveau le réseau de transport et de  
15 distribution, bien, ils se disent : « Écoutez, si  
16 ça me coûte six cents millions (600 M) en moyens de  
17 gestion de la demande en puissance puis en  
18 autoproduction, bien, je vais y aller vers ça. »  
19 Donc, je vais mettre plus d'argent dans cette  
20 région-là parce qu'au final, ça va être plus  
21 rentable.

22           Donc, on pense que les coûts évités en  
23 puissance et en distribution devraient être  
24 beaucoup plus élevés à Montréal que, par exemple, à  
25 Saint-Cyrille-de-Wendover et... Bien, là, je dis ça

1       comme ça, là, ça peut être à un autre endroit au  
2       Québec. Mais ici, à Montréal, on nous disait que ça  
3       nous prend absolument la biénergie au gaz, parce  
4       que ça augmenterait les tarifs des clients d'Hydro-  
5       Québec à la grandeur de la province de trois pour  
6       cent (3 %) pour augmenter le réseau de transport et  
7       de distribution en conséquence.

8                Bien, écoutez, les problèmes de transport  
9       puis de distribution, ils sont ici et c'est ici  
10       qu'il faut focaliser sur les aides financières. Et  
11       plus on va avoir des aides financières élevées,  
12       bien, plus on va avoir de participants.

13               Puis la Régie parlait, tout à l'heure, je  
14       pense que c'est Maître Rozon, vous parliez d'une  
15       aide financière qui est raisonnable. Je veux bien,  
16       et adéquate, là, et donc, qui n'est pas  
17       nécessairement obligée d'être au plafond. Moi, je  
18       vous sou mets que c'est un concept qui peut... Dans  
19       le sens que ce qui est raisonnable peut être  
20       différent en fonction des différents endroits. Et  
21       je pense qu'il faut payer ce que ça vaut aussi,  
22       dans le sens que... Hilo, par exemple. Bon, bien,  
23       Hilo, vous savez comme moi combien se rémunère  
24       Hilo. Bien, Hilo tient compte, entre autres, des  
25       coûts de transport et de distribution. Bien, c'est

1       ça, ils font le contrôle des charges aussi, là,  
2       mais quand même, on en tient compte.

3               Il reste qu'un coût évité moyen en  
4       transport et en distribution, tant qu'à moi, c'est  
5       un genre de « one size fits all » qui ne « fite »  
6       pas nécessairement à personne. Donc, qui n'est pas  
7       représentatif. Ces coûts-là évités provinciaux ne  
8       sont pas représentatifs des coûts évités réels de  
9       chacune des régions.

10              Et nous, on a recommandé ça, aussi, à la  
11       Ville de Montréal de faire des pressions, des  
12       représentations auprès d'Hydro-Québec de sorte à ce  
13       que le coût évité qui est utilisé pour la gestion  
14       de la demande en puissance à Montréal, bien, soit  
15       représentatif des coûts réels qu'on éviterait en  
16       accélérant la gestion de la demande en puissance,  
17       ici, à Montréal.

18              Prochaine diapo, s'il vous plaît. Donc, sur  
19       l'analyse complémentaire, on a seulement deux  
20       diapos, et ça a encore à trait à la suffisance de  
21       l'aide financière. Au début, on vous avait parlé,  
22       là, de dire que bien si on prenait le soixante-  
23       douze dollars (72 \$) qu'Hydro-Québec proposait  
24       initialement, mais dans l'analyse financière, on  
25       s'est basé sur le soixante-seize dollars (76 \$)

1 plutôt que soixante-six dollars (66 \$) et que le  
2 soixante-douze dollars (72 \$) d'Hydro-Québec, et on  
3 a établi les mêmes strates, là, qu'Hydro et on  
4 arriverait avec - on a réparti ça et on arriverait  
5 avec une strate supérieure à quatre-vingt-trois  
6 dollars (83 \$) et inférieure à soixante-six dollars  
7 (66 \$).

8 Ce faisant, ça doublerait l'effacement  
9 qu'on pourrait aller chercher, parce qu'il y a plus  
10 de participants qui engrangeraient davantage de  
11 kilowatts. Et l'appui financier pour ces onze (11)  
12 participants-là, là, passerait de deux cent  
13 vingt-quatre mille (224 000) à quatre cent  
14 quatre-vingt-neuf dollars (489 000 \$). Bien oui, ça  
15 ferait plus que doubler.

16 Prochaine diapo, s'il vous plaît.  
17 Cependant, il ne faut pas regarder ça  
18 strictement au niveau des coûts, mais plutôt comme  
19 vous en faisait part plus tôt maître Burlone, il  
20 faut regarder ça en fonction de ce que ça nous  
21 coûterait pour aller chercher de la capacité  
22 supplémentaire sur les marchés. Et donc, on regarde  
23 que, à soixante-seize dollars (76 \$), bien  
24 finalement, pour ces onze (11) clients-là, ça nous  
25 reviendrait moins cher que si on devrait aller

1 chercher de la fourniture à cent neuf dollars du  
2 kilowatt (109 \$/kW), donc quatre cent  
3 quatre-vingt-neuf quatre cents (489 400 \$) plutôt  
4 que cinq cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent  
5 cinquante (589 450).

6 Et même si on enlevait la grosse catégorie  
7 à la fin, là, pour le client institutionnel, ça  
8 devrait, parce que ça représente une majorité des  
9 effacements, là, il reste que ça serait quand même  
10 préférable. Donc, prochaine, diapo, s'il vous  
11 plaît. Non. O.K. C'est fini. Désolé. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [120] Donc, vous avez termi...

14 R. Oui, c'est terminé. Merci.

15 Q. [121] Vous avez terminé votre...

16 R. Oui.

17 Q. [122] ... présentation. - Nous allons donc procéder  
18 au contre-interrogatoire. Est-ce qu'il y a un  
19 intervenant qui aimerait contre-interroger le  
20 témoin du ROÉÉ?

21 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui. Ce serait simplement une petite question.

23 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
24 Régisseurs. Bonjour, Maître Burlone.

25 Q. [123] Bonjour, Monsieur Finet. Dominique Neuman,

1 pour Stratégies Énergétiques. En tout cas, d'abord,  
2 nous vous félicitons quant à votre preuve  
3 principale et votre preuve supplémentaire. Et j'ai  
4 remarqué que vous avez mentionné dans votre  
5 présentation que vous pensez que d'ici deux mille  
6 trente (2030), les génératrices diesel, si j'ai  
7 bien compris, ne devraient plus être plus être  
8 utilisées, et ma question est la suivante.

9 D'ici deux mille trente (2030), est-ce que  
10 vous ne pensez pas qu'il y aurait peut-être une  
11 date plus rapprochée où l'on pourrait pas seulement  
12 régler différemment, mais exclure de l'OGA les  
13 génératrices diesel, ou en tout cas - oui, bien,  
14 j'ajouterais aussi les fournaies au mazout, les  
15 chaudières au mazout, mais on va commencer par les  
16 génératrices diesel.

17 Q. [124] Deux mots là-dessus, Maître Neuman. Je pense  
18 que dans la mesure où on n'affecte pas la  
19 contribution des gens, c'est-à-dire dans la mesure  
20 où on ne va pas se tirer dans le pied puis diminuer  
21 la contribution du GDP, donc c'est pour ça que je  
22 disais, faudrait favoriser les moyens de  
23 déplacement, l'appel des moyens de déplacement  
24 avant les moyens d'effacement, mais jusqu'à un  
25 certain point. Maître Burlone va vous en parler

1 aussi dans sa plaidoirie, son argumentation,  
2 justement qu'il y a des territoires où on fait un  
3 peu ce qu'on suggère, sauf que je pense qu'il faut  
4 laisser le temps aux gens d'y arriver à ce point-  
5 là, puis je pense que deux mille trente (2030),  
6 bien, ça coïncide aussi avec les cibles de  
7 décarbonation du Québec dans les bâtiments et tout  
8 ça. Je disais ça comme ça, ça n'a pas besoin d'être  
9 deux mille trente (2030), là, ce n'est pas  
10 dogmatique.

11 D'autre part, votre question m'amène à vous  
12 parler d'ailleurs de un... parce qu'on sait que la  
13 majorité des systèmes, c'est des groupes  
14 électrogènes, mais il y a quand même des  
15 chaudières. Mais il y en a parmi celles-là qui  
16 fonctionnent en ce moment au gaz, que je présume,  
17 et qui pourraient transférer vers la biénergie  
18 commerciale et institutionnelle sous peu, et donc  
19 ça, ça risque d'affecter aussi dans une certaine  
20 mesure la participation puis la contribution en  
21 puissance de ces systèmes-là à l'OGA, mais qui  
22 pourrait contribuer davantage dans le cadre de  
23 l'entente biénergie.

24 Q. [125] Alors, je vous remercie beaucoup, ça complète  
25 mes questions.

1 R. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait, merci, Maître Neuman. Est-ce qu'Hydro-  
4 Québec Distribution a des questions, Maître Côté?

5 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

6 Oui, j'aurai quelques questions pour monsieur  
7 Finet.

8 Q. **[126]** Dans la preuve complémentaire qui a été  
9 déposée, à la page 8 de 11, tableau 4, je vois qu'à  
10 la quatrième colonne, là, avec un tarif de  
11 soixante-seize dollars du kilowatt (76 \$/kW)...  
12 quand qu'on regarde au total des effacements qui  
13 ont été calculés, est-ce que je dois comprendre  
14 qu'on suppose que les clients s'effacent à cent  
15 pour cent (100 %) ?

16 R. ...

17 Q. **[127]** Votre micro est fermé, Monsieur Finet.

18 R. Qu'est-ce que vous dites par « cent pour cent  
19 (100 %) »? Cent pour cent (100 %) à chaque appel en  
20 puissance, à chaque appel d'événement?

21 Q. **[128]** Si on prend la première colonne, « Catégorie  
22 de client, effacement passé, tarif ».

23 Par exemple, si on prend les... le  
24 premier... si on prend le premier client  
25 institutionnel, à quatre cents kilowatts (400 kW),

1           donc on prend un client qui, par le passé, s'est  
2           effacé à quatre cents kilowatts (400 kW).

3                       Et lorsqu'on regarde la dernière colonne,  
4           on voit qu'ici, on a mis également le chiffre  
5           quatre cents (400).

6                       Ensuite, deux lignes plus bas, « Commercial  
7           400 ». Si on va complètement à droite, on mentionne  
8           aussi un effacement de quatre cents (400). Même  
9           chose pour plus bas : huit cents (800), on  
10          reproduit le huit cents (800).

11                      Donc, on présuppose... en tout cas, j'ai  
12          l'impression, donc je pose la question, qu'on  
13          présuppose que les clients qui se sont effacés pour  
14          cette quantité-là, dans le passé, vont s'effacer  
15          encore une fois à cent pour cent (100 %) dans le  
16          futur.

17          R. Oui. On l'a plafonné, justement en conséquence.

18          Q. **[129]** Donc c'est ça, donc vous avez plafonné. Puis,  
19          est-ce que vous croyez que c'est possible, dans la  
20          réalité, que des clients puissent s'effacer à cent  
21          pour cent (100 %), comme vous le faites dans votre  
22          complément de preuve?

23          R. Vous voulez dire qu'ils gardent zéro électron dans  
24          la bâtisse, puis qu'ils ferment tout l'éclairage,  
25          puis qu'ils ferment...

1 Q. **[130]** Oui.

2 R. ... tout, tout, tout?

3 Q. **[131]** Oui. Je vous pose la question.

4 R. Je pense que ce n'est pas ça dont il est question,  
5 là, c'est des questions de charges de chauffage.

6 Q. **[132]** Mais donc, vous jugez que ce n'est pas  
7 réaliste que, justement, qu'ils s'effacent à cent  
8 pour cent (100 %)?

9 R. Juste un instant, s'il vous plaît.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[133]** Maître Burlone, vous n'êtes pas supposé de  
12 parler avec votre témoin pendant qu'il témoigne.

13 Me HADRIEN BURLONE :

14 Q. **[134]** Je vous demande pardon, Madame la Présidente,  
15 je ne le referai plus.

16 R. Alors, écoutez, excusez, c'est parce qu'on a  
17 travaillé le document ensemble. Donc, c'est ça,  
18 c'est basé sur l'effacement passé. Si ça a été fait  
19 dans le passé, il n'y a pas de raisons que ça  
20 puisse se faire dans le futur.

21 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

22 Q. **[135]** Juste un instant. Je vais rectifier ma  
23 question. Donc, dans le fond, moi, ma  
24 compréhension... puis là, vous... on va faire petit  
25 pas à petit pas, on va y arriver ensemble.

1                   Donc, dans la première colonne, je  
2 comprends que c'est la puissance maximale appelée  
3 qui est identifiée...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[136]** Excusez, on va juste demander à madame la  
6 greffière d'afficher la pièce. Si vous pouvez juste  
7 rappeler le code de la pièce? C-ROÉÉ... Pouvez-vous  
8 juste nous rappeler le numéro de la pièce?

9 R. 17. 0017.

10 Q. **[137]** Parfait. Merci.

11 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

12 C'est la pièce 17.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et c'est à la page...?

15 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

16 C'est la page 8, et c'est le tableau 4. 8 du PDF,  
17 évidemment.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Tu l'as, Nathalie?

20 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

21 Q. **[138]** Oui, c'est le bon document. Donc, la première  
22 colonne du tableau. Est-ce qu'on comprend que c'est  
23 la puissance maximale appelée qui est reproduite  
24 comme chiffres?

25 R. Non, c'est l'appui minimal, c'est indiqué. O.K.

1 Appui minimal. Oui. Non, ce n'est pas  
2 nécessairement pour l'ensemble de la puissance  
3 disponible.

4 Q. **[139]** Oui, mais est-ce que ça indique la puissance  
5 maximale appelée, la première colonne? « Commercial  
6 200; commercial 400; commercial 600; institutionnel  
7 400 », c'est ces chiffres-là qui sont reproduits.

8 R. Oui.

9 Q. **[140]** Oui. O.K. Parfait. Donc, si on prend pas le  
10 commercial 200, pas le commercial 400, pas le  
11 commercial 600, mais l'institutionnel 400,  
12 complètement à droite, ici on indique donc, qu'on  
13 présuppose... moi je comprends ici qu'on présuppose  
14 que le total de la puissance maximale appelée de  
15 quatre cents (400) de ce client institutionnel-là,  
16 c'est également pour vous l'effacement qu'il est  
17 capable de donner au complet?

18 R. À ce prix-là.

19 Q. **[141]** Donc, il s'effacerait pour la totalité de sa  
20 puissance maximale appelée?

21 R. À ce prix-là, oui.

22 Q. **[142]** Donc, si on fait le même exercice avec deux  
23 lignes plus bas, « commercial 400 », c'est un peu  
24 la même chose?

25 R. Oui. Tous les chiffres qui sont soulignés sont

1 capés.

2 Q. **[143]** Oui. Parfait. Donc, on arrive à un total  
3 finalement d'effacement pour six mille sept cents  
4 kilowatts (6700 kW), c'est bien ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[144]** Comme on vient de voir, dans la plupart des  
7 cas, on a capé au maximum de la puissance maximale  
8 appelée?

9 R. Oui.

10 Q. **[145]** Donc, est-ce que vous estimez que c'est  
11 réaliste que des clients s'effacent pour le total  
12 de leur puissance maximale appelée?

13 R. Pas leur total appelée, mais le total de la  
14 contribution qu'ils peuvent contribuer. Ils n'iront  
15 pas contribuer...

16 Q. **[146]** Oui, je comprends. Mais est-ce que c'est  
17 réaliste qu'on aille chercher l'effacement au  
18 maximum comme vous le suggérez dans la colonne de  
19 droite? Est-ce que vous voulez que je répète la  
20 question?

21 R. Maître Burlone vient de nous dire que c'est basé  
22 sur les contributions passées de...

23 Q. **[147]** Bien, là, j'ai l'impression que le témoin et  
24 l'avocat se « chattent » encore ensemble, mais en  
25 écrit plutôt qu'en verbal. Non. O.K.

1 Me HADRIEN BURLONE :

2 Tout ce que je voulais dire, je n'essaie pas  
3 d'informer mon témoin, je fais juste faire  
4 remarquer à ma collègue et à la formation qu'on  
5 semble dire qu'on parle d'une puissance appelée  
6 totale. En haut de la colonne, c'est écrit  
7 « effacement passé » clairement. Donc, j'ai  
8 l'impression qu'il y a une certaine confusion qui  
9 est là. Je ne m'en mêle pas davantage. Je vais  
10 laisser mes mains visibles pour que tout le monde  
11 puisse voir qu'il n'y a pas de « chat » qui se  
12 passe suite à ça.

13 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

14 Juste un instant. Madame la Présidente, j'aimerais  
15 simplement vous demander l'autorisation pour  
16 prendre quelques minutes pour qu'on puisse faire  
17 quelques vérifications de notre côté pour ajuster  
18 le tir sur notre ligne de questions qu'on estime,  
19 si elle s'avère exacte, pertinente en fait.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est bon. On va vous donner...

22 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

23 Peut-être un cinq minutes.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K. Parfait. On vous attend.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est bon. On vous écoute, Maître Côté.

7 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

8 Oui. Bien, d'abord merci d'avoir accepté de prendre  
9 quelques instants pour qu'on puisse faire les  
10 vérifications. Malheureusement, on n'a pas été  
11 capable en fait de trouver l'information qu'on  
12 recherchait dans le temps qu'on avait demandé. Mais  
13 ce que je propose en alternative, c'est... Bien, je  
14 n'aurai pas d'autres questions. Si jamais il y a  
15 des observations à faire valoir à ce sujet-là plus  
16 tard, je les ferai lors des représentations  
17 verbales en plaidoirie pour ajuster le tir.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Excellent! Parfait.

20 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

21 Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci beaucoup, Maître Côté.

24 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

25 Merci à vous.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que la Régie... Non, pas de questions de la  
3 part de nos avocats. On est rendu à monsieur Dupont  
4 pour la formation.

5 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

6 M. PIERRE DUPONT :

7 Q. **[148]** Je voulais vous demander, vous avez  
8 mentionné... Bien, tout d'abord merci pour la  
9 présentation, Maître Burlone et Maître Finet... pas  
10 Maître Finet, Monsieur Finet. Pardon. Merci d'être  
11 là. Vous avez mentionné au cours de la  
12 présentation...

13 R. Ça coupe pas mal. Excusez-moi! C'est saccadé...

14 Q. **[149]** Ça coupe?

15 R. ... j'en perds des petits bouts. Je ne sais pas si  
16 c'est juste moi. Je ne pense pas.

17 Q. **[150]** Parce que tout le monde entend très bien  
18 quand je parle.

19 R. Là c'est bien.

20 Q. **[151]** Bon, je vais baisser ma voix d'un octave.  
21 J'allais vous dire, vous avez mentionné que la  
22 dégressivité décourage les clients. J'ai noté  
23 « décourage les clients ». Mais est-ce que c'est  
24 « pourrait décourager les clients »? Bref, c'est-tu  
25 une intuition ou c'est une certitude que vous

1           avancez là?

2           R. Non, c'est surtout lié au nombre d'heures  
3           d'utilisation. Par exemple, vous avez pris  
4           l'exemple de l'entreprise Dupont inc. plus tôt.  
5           Donc, si Dupont inc. fait appel à un groupe  
6           électrogène de secours puis qu'il calcule que le  
7           soixante-six dollars (66 \$) ou le soixante-douze  
8           (72 \$), soixante-seize (76 \$), bien, en fonction de  
9           moyenne de cinquante (50) heures, cinquante (50)  
10          heures ça pourrait faire l'affaire, puis que ça  
11          serait rentable pour lui, ça compenserait ses  
12          inconvénients et tout ça, oui, c'est correct.

13                        Sauf que plus on demande d'heures  
14          d'effacement, si on monte à soixante-quinze (75)  
15          heures, bien, là, ça représente des achats de  
16          combustible en plus. Donc, bien, c'est ça, ça vient  
17          moins rentable pour le client plus on augmente le  
18          nombre d'heures. Donc, c'est pour ça que... Puis  
19          c'est surtout pour une question de simplicité  
20          aussi. Hydro-Québec, la raison pour laquelle il  
21          avait pris soixante-dix dollars (70 \$) uniforme  
22          dans le temps, c'est une question de simplicité  
23          aussi. Les clients ne se cassaient pas la tête,  
24          puis c'était facile à calculer.

25          Q. [152] Ça va bien? On continue?

1 R. Oui.

2 Q. **[153]** Merci pour la réponse. Puis mon autre  
3 question c'est, on sait que l'OGA, j'ai noté à peu  
4 près sept cents mégawatts (700 MW) en vingt-cinq,  
5 vingt-six (2025-2026) d'effacement qui devraient  
6 contribuer. Mais prenons le chiffre avec des  
7 pincettes. C'est ce que je cherchais tantôt dans  
8 les pièces, le tableau en question. Mais, bref,  
9 est-ce que vous êtes plutôt sceptique sur  
10 l'atteinte de ce potentiel-là, donc il faudrait  
11 rehausser le niveau de financement pour... pas le  
12 niveau, pardon, la contribution ou la rémunération  
13 à soixante-seize dollars (76 \$)... Donc, j'allais  
14 dire... Je pense qu'il y a des micros d'ouverts.  
15 Est-ce que vous êtes confiant qu'Hydro peut  
16 atteindre cet potentiel-là avec l'offre actuelle ou  
17 qu'il faut augmenter la rémunération pour tout  
18 simplement augmenter le potentiel quitte à revoir  
19 le Plan d'approvisionnement? Je cherche à faire  
20 l'adéquation.

21 R. Moi, je pense que premièrement justement ça va  
22 dépendre d'un paquet de facteurs, dont entre autres  
23 bien l'augmentation du SPEDE, par exemple  
24 l'augmentation du coût des combustibles. Il est  
25 question de la main-d'oeuvre aussi, mais surtout le

1 nombre d'heures appelées. Si, par exemple, à la fin  
2 de l'année bien le participant dit : bien moi cette  
3 année j'en ai vraiment pas eu pour mon argent, ça  
4 n'a pas été... ça n'a pas valu la peine, je ne vois  
5 pas pourquoi je m'effacerais l'année prochaine,  
6 donc moi je débarque. À ce prix-là c'est pas assez  
7 puis ça compense pas. Bien donc, oui, il y a un  
8 danger de désaffectation.

9 Par ailleurs, moi, je pense que tant et  
10 aussi longtemps que ça représente des coûts  
11 moindres que l'achat de puissance à cent neuf  
12 dollars (109 \$) sur les marchés, puis qu'on a  
13 besoin de toute façon de plus en plus de gérer la  
14 pointe au fur et à mesure que les... que les années  
15 vont arriver, je pense qu'il n'y a pas de problème  
16 à augmenter la contribution en puissance de ces...  
17 de ce moyen-là justement. Puis s'assurer, là,  
18 d'aller chercher un maximum avant, par exemple,  
19 d'aller... de considérer un approvisionnement de  
20 long terme, là, par exemple l'équivalent de trois  
21 cents mégawatts (300 MW). Moi, je préférerais de  
22 beaucoup, pour une cinquantaine d'heures ou cent  
23 heures (100 h) par année, de faire appel à des  
24 moyens de gestion de la pointe comme ceux-là plutôt  
25 que de, par exemple, de construire un barrage de la

1 même puissance équivalente.

2 Q. [154] Je vous remercie. Ça complète. Merci, Madame  
3 la Présidente.

4 R. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Monsieur Dupont. Maître Turmel, est-ce que  
7 vous avez des questions pour la formation?

8 Me SIMON TURMEL, régisseur :

9 Q. [155] Oui. Oui. Monsieur... Monsieur Finet.

10 Bonjour, Monsieur Finet. J'avais une question, là,  
11 j'en travaillais une autre pendant que... je  
12 pensais que mon collègue aurait plus de questions.  
13 Généralement c'est... c'est plus complet. Je  
14 voulais... Alors, Monsieur Finet, vous m'avez  
15 laissé sur mon appétit sur un point.

16 R. O.K.

17 Q. [156] Vous avez dit : « On va vous présenter ce qui  
18 se fait dans d'autres juridictions » - Regardez pas  
19 la pièce tout de suite, c'est pour ma prochaine  
20 question - On va regarder ce qui se fait dans  
21 d'autres juridictions. Eux autres ont réussi à  
22 s'effacer en n'utilisant pas les génératrices. Et  
23 là vous avez dit : « Mon avocat maître Burlone va  
24 tout vous expliquer ça ». Là, je me suis dit : bien  
25 c'est pas lui le témoin. Je ne sais pas s'il va

1 expliquer un volet juridique, puis là je ne pourrai  
2 pas le contre-interroger. Ou le questionner. Parce  
3 que c'est pas le témoin. Alors je me suis dit :  
4 vous, savez-vous si ça se fait dans d'autres  
5 juridictions? Si vous préférez pas en parler, vous  
6 allez vivre avec puis on verra, mais est-ce que  
7 vous avez quelque chose à dire là-dessus?

8 R. Ce qu'on... ce qu'on m'a dit c'est qu'en Californie  
9 on a décidé de... de bannir les... la contribution  
10 des groupes électrogènes du genre, sauf en cas de  
11 nécessité extrême, et qu'on favorise justement le  
12 déplacement des charges plutôt que l'effacement des  
13 charges.

14 Q. **[157]** Ça, c'est... en fait c'est pas vous, c'est ce  
15 qu'on vous a dit. O.K.

16 R. Moi, bien mon... bien c'est ça, mon procureur a  
17 trouvé ça dans ses recherches récentes et on n'a  
18 pas pu le mettre dans notre... dans notre rapport,  
19 mais il va vous en parler puis vous pourrez le  
20 contre-interroger dans son...

21 Q. **[158]** Bien sûr.

22 R. ... dans son argumentation.

23 Q. **[159]** Ce ne sera pas un contre-interrogatoire. Bon,  
24 ça me va pour cette première question-là. L'autre  
25 question, Madame la Greffière, vous aviez bien fait

1 de mettre la pièce 17, C-ROÉE-0017. C'est  
2 strictement une question de compréhension et je  
3 voulais... je demandais à ma collègue si elle avait  
4 des questions là-dessus, mais peut-être qu'elle en  
5 avait, mais moi j'ai décidé dans ce cas-là de le  
6 faire, tout d'un coup qu'elle ne questionne pas sur  
7 ce tableau-là. Non, c'est... oui, c'est celui-là à  
8 la page 8 de 11.

9 Strictelement pour bien comprendre le tableau  
10 que vous avez présenté tout à l'heure. Vous savez,  
11 maître Rozon disait tout à l'heure, notre  
12 présidente, que lorsque la pièce est déposée la  
13 veille d'une audience, le petit défaut c'est que  
14 finalement on n'a pas pu faire de DDR, comprenez-  
15 vous? Alors ça peut compliquer parfois l'audience.

16 Expliquez-moi la première colonne. Si on  
17 prend l'exemple que maître Côté a pris tout à  
18 l'heure, vous preniez une première colonne. Une,  
19 deux, trois, quatre, institutionnel quatre cents  
20 (400). C'est marqué institutionnel plus petit que  
21 quatre cents kilowatts (400 kW), c'est ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[160]** Tarif M. Ça, ce sont ceux... expliquez-moi  
24 c'est quoi cette catégorie-là. C'est marqué  
25 « catégorie de client, effacement passé ». C'est-tu

1 qu'est-ce qu'ils sont... qu'est-ce que ça veut dire  
2 « effacement passé »? Tarif M.

3 R. C'est des... c'est parmi les onze (11) clients  
4 sondés par Énergir qui ont participé. Énergir,  
5 excuse, Technosim, je ne sais pas, quel lapsus!

6 Q. **[161]** O.K.

7 R. Technosim a sondé les participants et les non  
8 participants. Parmi les participants, bien il y en  
9 a de différentes catégories et donc celui  
10 institutionnel moins de quatre cents kilowatts  
11 (400 kW), lui, il dit : « bien moi mon appui  
12 minimal que ça me prendrait, c'est soixante-quinze  
13 dollars (75 \$). »

14 Q. **[162]** Oui, mais « effacement passé », ça veut dire  
15 quoi? Il s'est effacé par le passé quatre cents  
16 kilowatts (400 kW)?

17 R. Non, ça veut dire qu'il a contribué... C'est un  
18 participant plutôt qu'un non participant.

19 Q. **[163]** O.K., puis « effacement passé », ça a  
20 rapport? Ce qui est marqué en haut. C'est marqué :  
21 « Catégorie de client, effacement passé. »  
22 Est-ce que ça veut dire que ça a été effacé dans le  
23 passé pour quatre cents kilowatts (400 kW) ou c'est  
24 plutôt un institutionnel de quatre cents kilowatts  
25 (400 kW), puis le mot « effacement passé », je fais

1           semblant qu'il n'est pas là?

2           R. Bien, c'est ça, là, faites comme s'il n'était pas  
3           là. C'est quelqu'un qui a participé, qui a fait un  
4           effacement par le passé dans le cadre du programme.

5           Q. **[164]** O.K., mais il ne s'était pas effacé de quatre  
6           cents kilowatts (400 kW) par le passé?

7           R. Non, non. Non, non, non.

8           Q. **[165]** O.K., bon.

9           R. C'est une catégorie, c'est une strate.

10          Q. **[166]** C'est ça, mais je prenais ce qui était marqué  
11          en haut, là : « Effacement passé ».

12          R. Oui, oui, je suis désolé. C'est...

13          Q. **[167]** O.K.

14          R. ... de la confusion.

15          Q. **[168]** Et le soixante-quinze (75 \$), lui,  
16          c'est : « Appui minimal selon participants ». Oui,  
17          ça, ça va. Ça va pour l'autre colonne, aussi. Et la  
18          dernière, donc, vous dites... Là, si j'oublie le  
19          quatre cent (400 kW) de la première colonne. Le  
20          quatre cent (400 kW) de la dernière colonne veut  
21          dire quoi, lui? C'est ce qu'il est capable de  
22          s'effacer, quatre cent (400 kW), en total pour tout  
23          l'hiver ou...

24          R. Oui. Bien, par exemple, admettons que c'est...

25          Bien, j'imagine que c'est... Par exemple, c'est une

1 ligne de production.

2 Q. **[169]** Oui.

3 R. Mais si ça ne vaut pas la peine de l'arrêter, la  
4 ligne de production, bien, donc, c'est ça, c'est  
5 une contribution qui n'est pas possible. Mais avec  
6 un effacement plus élevé, bien, là, ça peut valoir  
7 la peine, justement, par exemple, d'arrêter une  
8 ligne de production.

9 Q. **[170]** Pour une seule fois, là? C'est ça que ça veut  
10 dire, le quatre cent (400 kW)?

11 R. Bien, c'est-à-dire...

12 Q. **[171]** Ou à chaque appel.

13 R. ... financier. Oui, à chaque appel.

14 Q. **[172]** À chaque appel, O.K. Bon, alors, ça complète  
15 mes questions, merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Maître Turmel.

18 Q. **[173]** Moi, j'aurais une seule question, Monsieur  
19 Finet. Je suis à la page 6... euh... non, 8 de  
20 votre présentation...

21 R. Oui.

22 Q. **[174]** ... où vous avez fait référence à l'analyse  
23 d'impact réglementaire d'un projet de règlement qui  
24 vient modifier le Code de construction.

25 R. Oui.

1 Q. **[175]** Et les coûts qui sont indiqués, les coûts  
2 associés aux réseaux qui sont de cinquante-quatre  
3 virgule quatre-vingt-dix dollars le kilowatt an  
4 (54,90 \$/kW/an) pour le réseau de transport de sept  
5 virgule soixante-huit kilowatts an (7,68 kW/an)  
6 pour le réseau de distribution. Selon vous, ces  
7 coûts-là représentent des coûts évités? C'est des  
8 coûts évités en transport et des coûts évités en  
9 distribution? C'est ce que...

10 R. Bien, c'est ce que je...

11 Q. **[176]** ... vous tirez comme conclusion?

12 R. Euh... oui. On dit : Les coûts associés aux  
13 réseaux. Donc, tant qu'à moi, c'est ce que j'en ai  
14 déduit. C'est des coûts de transport et de  
15 distribution.

16 Q. **[177]** Mais bon...

17 R. C'est ça.

18 Q. **[178]** ... dans les documents d'analyse d'impacts  
19 réglementaires, souvent on va analyser les impacts  
20 financiers d'un projet de règlement?

21 R. Oui.

22 Q. **[179]** Mais vous, vous en tirez comme conclusion que  
23 ça correspond à des coûts...

24 R. Non.

25 Q. **[180]** ... évités?

1 R. Si vous regardez l'analyse d'impacts  
2 réglementaires, à la fin, les coûts pour les  
3 participants, les clients, et caetera et les  
4 propriétaires, tout est zéro.

5 Ce que le règlement vient faire,  
6 finalement, c'est de... Le règlement parle de la  
7 préoccupation de la problématique de la pointe sur  
8 le réseau d'Hydro-Québec. Et c'est pour ça,  
9 d'ailleurs, que le règlement est publié. Ça dit que  
10 si vous suivez l'approche prescriptive quand vous  
11 construisez un bâtiment commercial et  
12 institutionnel, vous n'avez pas à vous soucier de  
13 quoi que ce soit, vous le bâtissez en fonction des  
14 normes prescriptives.

15 Mais si vous y allez en fonction de la  
16 partie vide, bien, voici les règles pour la gestion  
17 de la pointe. Vous ne pouvez pas juste faire un  
18 « trade off » par exemple entre des fenêtres moins  
19 performantes et de l'isolation d'un mur plus  
20 performante pour compenser. Vous devez avoir un  
21 souci de gestion de pointe dans ce cas-là. Et on  
22 parle des préoccupations du réseau et des coûts du  
23 réseau d'électricité parce que, justement, c'est...

24 Bien, c'est un peu la même veine que pour  
25 la biénergie, par exemple.

1 Q. **[181]** Hum, hum.

2 R. Donc, on dit : Pour ne pas affecter la pointe,  
3 bien, on favorise dans ce cas-là le gaz naturel en  
4 pointe. Bien, là, dans ce cas-ci, on veut...

5 Aussi, probablement, aussi de... J'ai parlé  
6 à la dame qui s'occupe du projet de règlement à la  
7 Régie du bâtiment du Québec et on dit que, oui, par  
8 exemple, la biénergie au gaz ferait partie d'un des  
9 moyens de gestion de la pointe qui est prévu là-  
10 dedans, pour lequel on considère non seulement les  
11 coûts de fourniture d'Hydro-Québec, mais les coûts  
12 de transport et de distribution. La préoccupation  
13 générale du projet de règlement, c'est justement la  
14 gestion de la pointe chez Hydro-Québec.

15 Q. **[182]** O.K. Parfait. Bien, merci beaucoup pour ces  
16 précisions, Monsieur Finet. Je n'aurai pas d'autres  
17 questions. Est-ce qu'il y a un réinterrogatoire,  
18 Maître Burlone?

19 RÉINTERROGÉ PAR Me HADRIEN BURLONE :

20 Brièvement, s'il vous plaît, Madame la Présidente.  
21 Je suis conscient qu'on n'a plus beaucoup de temps.  
22 Je vais y aller rapidement. Est-ce que madame la  
23 greffière pourrait, s'il vous plaît, afficher la  
24 page 41 de la pièce B-0022, s'il vous plaît? Merci.

25 Q. **[183]** Alors, Monsieur Finet...

1 M. JEAN-PIERRE FINET :

2 R. Oui.

3 Q. **[184]** ... vous voyez qu'il y a deux tableaux sur  
4 cette page-là. Oui. Alors... Vous convenez que les  
5 deux tableaux sont relativement similaires? Dans  
6 les deux, on a un appui minimal dans la colonne de  
7 droite avec un chiffre en dollar, et dans la  
8 colonne de gauche, dans le premier tableau, on a  
9 « Catégorie de client », la catégorie de... dans le  
10 tableau du bas, on a l'effacement passé. Est-ce que  
11 vous convenez que cet effacement passé là, c'est le  
12 même qui est présent dans la première colonne du  
13 tableau 4 de la pièce C-ROÉE-0017?

14 R. Oui.

15 Q. **[185]** Merci. Ça complète pour moi. Merci, Madame la  
16 Présidente.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. Merci beaucoup. Donc, cela termine la  
19 preuve du ROÉE. Monsieur Finet, merci pour vos  
20 représentations, vous êtes libéré.

21 M. JEAN-PIERRE FINET :

22 R. Merci beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Burlone. Nous allons poursuivre avec  
25 la preuve de Stratégies Énergétiques. Maître

1 Turmel, est-ce que vous avez une question?

2 Me ANDRÉ TURMEL :

3 Seule une question d'intendance, Madame la  
4 Présidente. Sauf erreur, nous avons demandé la  
5 prise d'engagement hier lors du contre-  
6 interrogatoire. Je veux savoir où en était la...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bon point.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 ... l'échéancier de production.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Bonne question. Maître Côté, est-ce que vous pouvez  
13 nous indiquer à quel moment l'engagement sera  
14 déposé?

15 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

16 Aux dernières nouvelles, c'était en cours de  
17 préparation. On va faire la vérification à savoir  
18 si ça pourra être déposé aujourd'hui ou demain. Je  
19 vous reviens peut-être après la preuve du SÉ.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

23 Merci.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Merci beaucoup. Maître Neuman, on vous

1 écoute.

2

3 PREUVE DE SÉ

4

5 DOMINIQUE NEUMAN :

6 Oui, rebonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
7 Régisseurs. Alors, monsieur Jimmy Royer est à  
8 l'écran en ce moment et il est prêt à être  
9 assermenté.

10

11 L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023), ce vingtième  
12 (20e) jour du mois de septembre, A COMPARU :

13

14 JIMMY ROYER, intervenant Stratégies Énergétiques,  
15 consultant en énergie, ayant sa place d'affaires au  
16 440, rue Laviguer, Québec (Québec);

17

18 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
19 solennelle, dépose et dit :

20

21 INTERROGÉ PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Q. **[186]** Bonjour, Monsieur Royer. Je vous demanderais  
23 en premier d'identifier comme ayant été préparé par  
24 vous ou sous votre supervision les deux pièces  
25 suivantes. D'une part, il y a la pièce SÉ-1,

1 Document 1, qui est C-SÉ-0015, qui est votre  
2 rapport ainsi que SÉ-01, Document 3, qui est la  
3 pièce C-SÉ-0019, qui est votre présentation  
4 d'aujourd'hui.

5 R. Oui, je l'affirme.

6 Q. **[187]** D'accord. Alors, j'inviterais madame la  
7 greffière à projeter à l'écran cette présentation  
8 et à monsieur Royer a effectuer cette présentation.

9 R. Pendant qu'on la met à l'écran, je veux juste  
10 dire : bonjour, Monsieur et Madame les Régisseurs,  
11 Madame la Greffière, les représentants  
12 d'Hydro-Québec et bonjour à tous les autres  
13 intervenants. Alors, vous voyez, derrière moi que  
14 je suis présentement à Kuujjuarapik sur un projet  
15 d'énergie solaire, mais bon, j'ai pu me dégager  
16 pour pouvoir participer à l'audience aussi, alors  
17 merci d'avoir fait quelques ajouts au calendrier de  
18 l'audience. Merci beaucoup.

19 Alors donc, voici la présentation que j'ai  
20 faite. Si vous pouvez passer à la deuxième page?

21 Q. **[188]** Est-ce qu'il est possible que vous... est-ce  
22 qu'il est possible, Madame la Greffière, de  
23 l'agrandir un petit peu?

24 R. Oui, oui. Merci beaucoup.

25 Q. **[189]** Merci. Non, pas si grand que ça. Il faut

1 qu'on voie le bas de la page, O.K.

2 R. Très bien. Merci beaucoup, Madame la Greffière.

3 Donc, nos sujets vont porter sur les trois points :  
4 la baisse du seuil d'admissibilité à dix kilowatts  
5 (10 kW), l'effacement rémunéré, l'appui financier  
6 moyen ventilé selon les strates d'effacement et les  
7 autres modalités tarifaires, dont, un point bien  
8 important, l'inadmissibilité que nous proposons des  
9 clients utilisant à la pointe des combustibles  
10 fossiles non renouvelables et non gaziers, c'est-à-  
11 dire le mazout, diesel, l'essence, autant pour le  
12 chauffage que pour l'utilisation des génératrices.

13 Et monsieur Neuman, lui, portera plus sur  
14 la recommandation de la protection juridique  
15 permanente des adhérents pour les années passées,  
16 ils seront traités en argumentation.

17 Troisième page. Merci. Alors, on parle  
18 beaucoup de la baisse du seuil d'admissibilité à  
19 quinze kilowatts (15 kW), qui est maintenant à dix  
20 kilowatts (10 kW). J'ai vu que c'est déjà sur le  
21 site, pour cette année, vingt-trois, vingt-quatre  
22 (2023-2024).

23 Nous recommandons de l'accepter, cette  
24 baisse-ci, c'est un... on croit que ça ne fera pas  
25 tellement de différences au niveau des coûts, mais

1 au niveau des intervenants qui peuvent y aller,  
2 c'est un premier pallier sur lequel ils peuvent...  
3 ils peuvent miser pour devenir un client du GDP  
4 Affaires.

5 Ça accroîtrait le bassin des clients  
6 admissibles, et la surcharge de travail que cela  
7 amènerait à Hydro-Québec est à notre avis très  
8 gérable.

9 La crainte du GRAME, que ces nouveaux  
10 clients utilisent principalement des combustibles  
11 fossiles non renouvelables et non gaziers, avec des  
12 génératrices au diesel ou à essence, entre autres,  
13 elle est compensée par notre recommandation 2.2.4,  
14 qui rendrait ces combustibles fossiles non  
15 renouvelables et non gaziers inadmissibles.

16 Quatrième page. Alors donc, ici... ça,  
17 c'est par rapport... pour le dix kilowatts (10 kW).  
18 Nous allons parler seulement des moyens, de l'appui  
19 financier qui peut être donné, et la ventilation  
20 aussi des strates d'effacement.

21 Alors, dans un premier temps, nous  
22 recommandons à la Régie de l'énergie de tenir  
23 compte du fait d'une rémunération plus élevée que  
24 les soixante-six dollars du kilowatt (66 \$/kW)  
25 proposée en moyenne par Hydro-Québec, et se

1 rapprochant davantage du niveau moyen de soixante-  
2 seize dollars (76 \$) qui est souhaité par les  
3 participants et même le quatre-vingt-seize dollars  
4 (96 \$) souhaité par les non-participants, selon le  
5 sondage de Technosim, serait beaucoup mieux adaptée  
6 pour répondre, un, aux objectifs de participation  
7 élevée souhaitée et en même temps, ça permettrait  
8 de cesser le recours en appoint aux combustibles  
9 fossiles non renouvelables, comme nous le proposons  
10 dans notre recommandation 2.2.5, plus loin.

11 On est bien content... bien conscient que  
12 les répondants au sondage ont probablement  
13 surestimé ce montant. Mais en même temps, ce qui  
14 est important, c'est les coûts évités. Et donc,  
15 monsieur Finet mentionnait cent neuf dollars  
16 (109 \$) en puissance qu'il faut aller chercher sur  
17 les marchés américains : on est quand même beaucoup  
18 plus bas que ça présentement. Alors ça, c'est le  
19 premier point.

20 Et, si on veut vraiment aussi absorber le  
21 déficit du bilan de puissance d'Hydro-Québec, bien,  
22 il faut essayer de faire des économies chez nous en  
23 premier, ça reste aussi dans notre propre marché.

24 La preuve d'Hydro-Québec Distribution et la  
25 nouvelle preuve du ROEE montrent qu'une

1 rémunération moyenne de soixante-seize dollars  
2 (76 \$), et même au-delà, l'OGA demeurera encore  
3 rentable pour Hydro-Québec Distribution, par  
4 rapport aux coûts évités. Le montant de la  
5 rémunération n'est pas basé sur le coût pour le  
6 client, mais à sa valeur sur le marché, du service  
7 que rendrait un nombre suffisant de clients  
8 permettant d'atteindre la cible du bilan de  
9 puissance d'Hydro-Québec sans recourir aux systèmes  
10 d'appoint ou aux combustibles fossiles non  
11 renouvelables et non gaziers.

12 C'est vraiment ce qu'on veut faire. Alors  
13 donc, il faut lui donner une certaine valeur, on  
14 veut avoir plus de clients. Et d'augmenter un petit  
15 peu, on est quand même encore très loin des coûts  
16 évités, c'est un... un montant qui, à notre avis,  
17 pourrait encourager les gens à venir sur le GDP  
18 Affaires. Prochaine... prochaine page s'il vous  
19 plaît. Oui, merci.

20 Alors maintenant pour les strates. Alors  
21 nous avons regardé un peu les quatre strates  
22 qu'on... qui sont sur la table puis on voit qu'il y  
23 a des différentes valeurs. Et en fait nous sommes  
24 arrivés à une différenciation qui fait que si on  
25 veut prendre pour chaque strate d'effacement le

1 plus élevé des deux, on arrive finalement à  
2 certains niveaux de différenciation des strates à  
3 sept strates, qui fait que de toute façon on  
4 amènerait la rémunération moyenne des effacements à  
5 un niveau supérieur à soixante-six dollars le  
6 kilowatt (66 \$/kW). Comme on peut le voir sur le  
7 tableau, la partie... le tableau de gauche, c'est  
8 en fait la rémunération actuelle avec l'inflation  
9 et dans la partie de droite c'est les nouvelles  
10 propositions pour... qui sont proposées pour vingt-  
11 trois/vingt-quatre (2023-2024). Alors donc, si on  
12 fait tout le calcul des deux on arrive à des  
13 valeurs qui sont déjà plus élevées que soixante-six  
14 dollars le kilowatt (66 \$/kW). Alors prochaine  
15 diapo.

16           Donc, dans notre recommandation nous  
17 notons que cette OGA transitoire proposée par  
18 Hydro-Québec pour vingt-trois/vingt-quatre (2023-  
19 2024) diminuerait ainsi en partie le problème de  
20 sous-rémunération de la seconde strate de cent  
21 (100 \$/kW) à trois cent quatre-vingt-dix-neuf le  
22 kilowatt (399 \$/kW), que l'on retrouve dans la  
23 pièce B-0050, HQD-3, Donc. 1, version re-  
24 vérifiée, preuve principale et que nous appuyons,  
25 rejoignant ainsi les préoccupations de l'ASSQ, de

1 l'AHQ-ARQ qui proposent de hausser à trois dollars  
2 le kilowatt (3 \$/kW) le crédit applicable pour  
3 cette strate 2 et 3, et de l'AQCIE-CIFQ qui  
4 recommandent de fixer les appuis à soixante-dix  
5 dollars le kilowatt (70 \$/kW) pour la deuxième  
6 strate. Alors donc, on est vraiment dans cette même  
7 direction.

8 Proposition subsidiaire, si elle n'est pas  
9 acceptée, ces rémunérations transitoires proposées  
10 par Hydro-Québec Distribution pour chaque strate  
11 pourraient alors devenir la nouvelle base qui  
12 serait par la suite inflationnée bien entendu à  
13 chaque année. Nous en faisons la proposition  
14 subsidiaire si notre proposition principale n'est  
15 pas acceptée.

16 Mais cela ne sera peut-être pas toujours  
17 assez. Selon nous, vu le rapport de Technosim cité  
18 plus haut et l'urgence d'accroître les participants  
19 à l'OGA pour aider à résorber le déficit du bilan  
20 en puissance sans avoir recours au fossile.

21 Nous maintenons donc notre proposition  
22 principale énoncée ci-dessus pour valoir à partir  
23 de vingt-quatre/vingt-cinq (2024-2025). Mais vu que  
24 la date limite d'adhésion à l'OGA pour l'hiver  
25 vingt vingt-trois/vingt vingt-quatre (2023-2024)

1           était le quinze (15) septembre, nous proposons  
2           aussi que la Régie prenne une décision  
3           interlocutoire rapide étendant cette date au trente  
4           et un (31) octobre deux mille vingt-trois (2023).  
5           Parce que déjà la décision est déjà prise pour  
6           vingt vingt-trois/vingt-quatre (2023-2024). Et pas  
7           seulement au trente (30) septembre, comme c'est  
8           déjà prévu. Ça donnera un peu plus de temps  
9           seulement aux gens de décider s'ils veulent  
10          participer à l'OGA.

11                        Et ceci donc, fixant dès à présent les taux  
12          de rémunération applicable au « plus élevé des  
13          deux », tel qu'on a vu sur le tableau, la partie de  
14          gauche, et ceux de l'actuelle proposition d'HQD. La  
15          Régie disposerait alors du temps nécessaire pour  
16          décider des taux définitifs, lesquels ne seraient  
17          applicables qu'à l'hiver vingt vingt-quatre/vingt  
18          vingt-cinq (2024-2025). Prochaine page.

19                        Et nous recommandons également que soit  
20          rapidement envisagé en vingt-trois (2023) ou en  
21          vingt-quatre (2024), dans un autre dossier que le  
22          présent ou dans une Phase 3 du présent dossier,  
23          mais possiblement sans attendre la cause tarifaire  
24          de vingt vingt-cinq/vingt vingt-six (2025-2026) où  
25          il y aurait le dépôt d'un programme d'aide

1 financière à l'implantation dont la conversion des  
2 équipements des clients à l'effacement électrique  
3 en pointe ou à l'alimentation en énergie d'appoint  
4 pour gérer ainsi leur pointe.

5 La valeur d'une telle aide financière avait  
6 antérieurement déjà été évaluée à dix dollars le  
7 kilowatt (10 \$/kW), il y a quelques années, à  
8 l'époque où elle faisait partie du Programme GDP  
9 Affaires. Il y aurait lieu alors d'au moins  
10 inflationner ce montant depuis, pour les gens qui  
11 voudraient participer au GDP Affaires.

12 Il pourrait également être souhaitable de  
13 garder le présent dossier R-4208-2022 ouvert afin  
14 que la Régie ne perde pas son droit, issu du Décret  
15 du gouvernement, de fixer un tarif avant le premier  
16 (1er) avril vingt vingt-cinq (2025) jusqu'au dépôt  
17 en une Phase 3 de ce programme d'aide à  
18 l'implantation d'Hydro-Québec.

19 Dans cette Phase 3, il sera alors loisible  
20 de tenir compte de ce programme d'aide afin  
21 peut-être de faire varier l'OGA s'il y a lieu au  
22 même moment comme semblent le considérer le RNCREQ  
23 et le GRAME.

24 Plus loin, dans notre recommandation 2.2.4,  
25 nous spécifions que seuls seraient admissibles à

1       cette aide financière les équipements d'effacement  
2       électrique en pointe et les conversions des  
3       équipements des clients à l'alimentation en énergie  
4       d'appoint autres que ceux aux combustibles fossiles  
5       non renouvelables et non gaziers, c'est-à-dire le  
6       mazout, le diesel et l'essence. Alors, si on  
7       utilise ces sources d'énergie, on n'avait pas le  
8       droit du tout pour les nouveaux intervenants à cet  
9       appui. Prochaine page.

10               Donc, nous recommandons à la Régie de  
11       l'énergie d'édicter que, à partir de vingt-vingt-  
12       quatre, vingt vingt-cinq (2024-2025), les  
13       conditions d'admissibilité exprimées au Tarif de  
14       l'OGA exigent que le système de gestion de la  
15       pointe des nouveaux clients adhérents ne consiste  
16       pas en des combustibles fossiles non renouvelables.

17               C'est-à-dire dans le cas des fossiles non  
18       renouvelables et non gaziers, c'est-à-dire le  
19       mazout, le diesel et l'essence qui seraient pour  
20       seulement abaisser le GDP.

21               Alors, les alternatives aux fossiles non  
22       renouvelables non gaziers existent: À partir de  
23       vingt-vingt-quatre, vingt-cinq (2024-2025), le  
24       nouvel adhérent l'OGA ne pourrait donc réduire sa  
25       demande électrique qu'en utilisant du gaz naturel.

1 Il y en a qui continuent à vouloir l'avoir... de  
2 l'hydrogène ou du biodiesel ou, bien entendu, faire  
3 de l'interruption/réduction réelle de la demande  
4 énergétique. Là, on parle de réduire ou  
5 d'interrompre la chaîne de production, soit la  
6 gestion des systèmes.

7 Certains ont mentionné, lors de l'audience,  
8 la géothermie ou autre autoproduction énergétique  
9 renouvelable, ou effectuer un déplacement de  
10 charges par soit le préchauffage, les accumulateurs  
11 de chaleur, les batteries individuelles que tous et  
12 chacun considèrent que c'est des atouts majeurs  
13 seulement pour aller éviter les pointes.

14 En deux mille vingt-trois, vingt-quatre  
15 (2023-2024), à regret, de tels combustibles  
16 fossiles non renouvelables et non gaziers demeurent  
17 encore permis de la part de nouveaux clients  
18 adhérents vu les promesses faites aux clients suite  
19 à la Décision prioritaire interlocutoire D-2023-061  
20 rendue au présent dossier.

21 En réponse à Hydro-Québec, nous soulignons  
22 qu'il n'existe aucun empêchement à demander aux  
23 adhérents de l'OGA d'auto-déclarer sur un  
24 formulaire par quel moyen ils entendent s'effacer.  
25 De plus, Hydro-Québec offre déjà d'autres tarifs

1 basés sur l'usage, le tarif pour l'usage  
2 cryptographique, par exemple, appliqué aux chaînes  
3 de blocs cryptomonétaires ou les chaînes de blocs  
4 non monétaires, l'interdiction de chauffage  
5 électrique au nord du 53e parallèle.

6 C'est tous des exemples où on demande aux  
7 intervenants... aux clients, je veux dire, de  
8 l'autodéclarer. Et monsieur Finet en avait  
9 mentionné un autre, l'attestation de conformité de  
10 la biénergie. On le fait déjà où on demande à ces  
11 clients-là de dire de quelle manière ils vont gérer  
12 les pointes. Et à ce moment-là, on peut faire des  
13 vérifications pour s'assurer que tout est cohérent.  
14 Prochaine page. Merci.

15 Alors, certes, on est bien conscient  
16 qu'une large part des clients participant  
17 aujourd'hui à l'OGA s'effacent au moyen de systèmes  
18 d'appoint aux combustibles fossiles. Ça a été  
19 mentionné aussi par monsieur Finet qu'il y en a  
20 qui... ils utilisent les génératrices parce qu'ils  
21 ont peur à un moment donné d'avoir des coupures, et  
22 donc, ils utilisent la technologie qu'ils ont déjà  
23 à la main, sous la main, pour réduire leurs  
24 pointes.

25 Ce qu'on ne voudrait pas, c'est que ça

1 devienne une forme d'autoréduction qui utiliserait  
2 des énergies combustibles fossiles. Alors, donc, on  
3 ne voudrait pas que ça devienne une norme et c'est  
4 pour ça que c'est bien important aujourd'hui de  
5 s'assurer que dans le futur, c'est que tous ceux  
6 qui essayent de réduire... de participer au GDP, ou  
7 à l'OGA ou GDP Affaires, de s'assurer qu'ils  
8 n'utilisent pas ces technologies fossiles.

9           Alors, on voit sur le tableau la  
10 répartition des clients qui n'utilisent qu'une  
11 seule catégorie de mesure et sommaire des coûts.  
12 Ça, ça a été pris de la pièce B-0022 de HQD-3,  
13 Document 1, puis la première révision. Alors,  
14 prochaine diapo.

15           Et donc, pour finir, les autres modalités  
16 tarifaires dont l'inadmissibilité que nous  
17 proposons des clients utilisant en appoint des  
18 combustibles fossiles non renouvelables et non  
19 gaziers, donc toujours le mazout, diesel, essence.  
20 Pour nous, il ne nous semble pas soutenable  
21 en deux mille vingt-quatre (2024) qu'un programme  
22 ou tarif d'Hydro-Québec puisse encourager des  
23 clients du réseau intégré à installer des  
24 équipements aux combustibles fossiles non  
25 renouvelables et non gaziers.

1                   Cela va bien au-delà, en termes de  
2 pollution, du recours au gaz dans la biénergie que  
3 nous appuyons toujours. Les émissions de gaz à  
4 effet de serre, les GES, tout comme la pollution  
5 locale du mazout/diesel/essence sont non  
6 souhaitables dans l'ensemble des sites, pas  
7 seulement en milieu urbain. Pour nous, qu'on pollue  
8 dans le milieu urbain ou un milieu autre ou que ça  
9 soit aux États-Unis, c'est... faut arrêter  
10 justement de faire des gaz à effet de serre.

11                   Quand on parle de biénergie, oui, on est  
12 toujours d'accord que la biénergie se fasse au gaz  
13 naturel présentement, parce qu'elle permet de  
14 diminuer des pointes où on doit acheter de  
15 l'électricité qui est produite d'une manière plus  
16 polluante, et éventuellement, on ose espérer  
17 qu'éventuellement toute la structure gazière qui  
18 existe va éventuellement aussi servir au gaz  
19 naturel renouvelable. Donc, de là l'intérêt de  
20 continuer de la garder, mais on ne parle pas de ce  
21 sujet-là ici.

22                   Il s'agit plutôt de voir à ce que, partout,  
23 chaque acteur du système, y compris Hydro-Québec,  
24 contribue à la décarbonation dans son propre champ  
25 d'action. Tel que vu, les alternatives au

1 mazout/diesel/essence sont déjà possibles dans le  
2 cadre de l'OGA; les efforts d'Hydro-Québec  
3 devraient les viser.

4 Notre proposition est donc plus catégorique  
5 que celles, plus graduelles, envisagées par le  
6 GRAME ou les deux catégories d'aide envisagées par  
7 le RNCREQ et le ROEÉ pour inciter les clients à  
8 délaisser ces combustibles fossiles. Une telle  
9 approche incitative devrait toutefois être menée  
10 auprès des adhérents déjà existants à l'OGA qui  
11 recourent déjà à de tels combustibles; nous  
12 proposons que ceux-ci continuent d'avoir le droit  
13 de bénéficier de l'OGA seulement jusqu'en deux  
14 mille vingt-cinq/vingt-six (2025-2026), après quoi  
15 ils devraient qu'ils changent, qu'ils utilisent  
16 d'autres manières, qu'ils n'utilisent pas des  
17 combustibles fossiles en appoint. Dernière... ou  
18 avant-dernière page, s'il vous plaît. Oui, merci.

19 Alors, si un jour dans un autre dossier  
20 comme nous le proposons, Hydro-Québec Distribution  
21 offre parallèlement... - ah oui, ça c'est un point  
22 important - une subvention à l'implantation, dont  
23 la conversion des équipements requis pour  
24 l'effacement électrique en pointe ou la gestion de  
25 la pointe, alors on ose espérer que les équipements

1 aux combustibles fossiles non renouvelables et non  
2 gaziers seront également inadmissibles à une telle  
3 aide. Je pense qu'il n'y a pas de question là-  
4 dessus. Je crois bien, en tout cas, que c'est aussi  
5 ce que le Distributeur et la Régie souhaitent.

6 Prochaine diapo. Alors, nous sommes...  
7 attendez... Oui, nous sommes par ailleurs en accord  
8 avec les autres modalités inchangées énoncées à la  
9 page 9 de la pièce B-0050, HQD-3, Document 1, la  
10 version re-révisée, en preuve principale. Nous  
11 proposons qu'à l'article 4.75 des Tarifs, il y ait  
12 un report de la date limite d'adhésion à l'OGA, tel  
13 qu'Hydro-Québec le propose, du quinze (15) au  
14 trente (30) septembre précédent, à partir de  
15 l'hiver deux mille vingt-quatre, deux mille vingt-  
16 cinq (2024-2025), on trouve que le quinze (15)  
17 septembre, c'est très tôt, et tel que vu  
18 précédemment, nous proposons que pour cette année-  
19 ci, vingt-trois, vingt-quatre (2023-2024), qu'elle  
20 soit repoussée au trente et un (31) octobre, vu  
21 qu'on est en train, justement, de discuter de ces  
22 nouveaux tarifs.

23 Alors, nous sommes en accord avec les  
24 autres modalités tarifaires proposées par Hydro-  
25 Québec : l'article 4.76, sur l'inclusion d'une

1 assurance, que le mesurage soit adéquat, afin de  
2 rémunérer efficacement le client, et l'article  
3 6.69, sur l'ajout du tarif H à l'OGA.

4 Et dernière page... merci beaucoup.

5 Q. [190] Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur  
6 Royer, qui est disponible maintenant pour répondre  
7 à d'autres questions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci, Monsieur Royer. Merci, Maître Neuman. Est-ce  
10 qu'il y a un intervenant qui désire contre-  
11 interroger le témoin de Stratégies Énergétiques? Il  
12 ne semble pas. Maître Côté, pour Hydro-Québec  
13 Distribution?

14 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

15 Nous n'aurons pas de questions, merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci. La Régie? Monsieur Dupont, pour la  
18 Formation?

19 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

20 M. PIERRE DUPONT :

21 Merci, Madame la Présidente. Donc, Pierre Dupont,  
22 pour la Formation. En espérant que le micro  
23 fonctionne bien.

24 Q. [191] Tout d'abord, bien, merci pour la  
25 présentation, Maître Neuman et Monsieur Royer.

1 J'aurais peut-être une couple de petites questions,  
2 assez rapides.

3 La fameuse... en page 8 de votre  
4 présentation, vous parlez de l'autodéclaration, un  
5 formulaire d'autodéclaration, puis vous faites  
6 l'analogie avec l'attestation de conformité de la  
7 biénergie. Est-ce que j'ai bien compris, Monsieur  
8 Royer, que vous avez dit, en ce qui concerne  
9 l'attestation de conformité de la biénergie, on  
10 peut faire des vérifications, on peut s'assurer que  
11 tout est cohérent, que tout est conforme?

12 R. Oui. En fait, on peut, pas pour chaque client, mais  
13 on peut faire, comme on dit en anglais, des « spot  
14 checks », qui permettraient...

15 Q. **[192]** O.K.

16 R. ... justement de s'assurer que, oui, si la personne  
17 à un moment donné n'est pas conforme, bien là, elle  
18 se verrait retirer ce droit à l'OGA.

19 Q. **[193]** O.K. Maintenant, si je reviens à  
20 l'autodéclaration d'un formulaire d'OGA, je vais  
21 l'appeler comme ça, comme on a vu ce matin...  
22 enfin, c'est-à-dire, vous n'avez pas eu la chance  
23 ce matin d'écouter, là, vous étiez sur votre autre  
24 projet. Mais, bref, un client peut avoir différents  
25 moyens - ça a été dit par plusieurs intervenants,

1           donc il déclare sur une feuille que, bien : « Je  
2           vais utiliser mon électrogène dix pour cent (10 %)  
3           du temps, je vais utiliser ma chaudière vingt pour  
4           cent (20 %) du temps... » Puis ça, ça peut être  
5           vérifiable par la suite, puis mesurable, puis  
6           contrôlable, une fois qu'il a fait une  
7           autodéclaration semblable?

8                        On est capable, techniquement, d'aller sur  
9           place puis de voir si effectivement il a utilisé un  
10          groupe électrogène dix pour cent (10 %) du temps?  
11          Je ne le sais pas, je pose la question, là, je ne  
12          m'y connais pas du tout au niveau technique.

13        R. En fait, habituellement, si un client a une manière  
14          de diminuer sa pointe, il n'y en aura pas des  
15          dizaines de manières. Il va y en avoir quelques-  
16          unes, oui, il va avoir probablement une  
17          génératrice, il va pouvoir diminuer aussi sa  
18          production, et caetera.

19                        Bon, c'est facile de lui dire... je crois  
20          que c'est facile de lui dire : « Écoutez, si, un  
21          moment donné, on veut vérifier ce que vous faites,  
22          on va pouvoir faire, comme on dit, un audit  
23          énergétique de votre situation. » Et là, à ce  
24          moment-là, sur ce client-là, on pourra dire : bon,  
25          pendant un moment donné où il y a une pointe, lui

1 demander comment il le fait et d'aller vérifier  
2 s'il le fait tel qu'il le dit.

3 Ça, on peut voir facilement s'il a réduit  
4 sa chaîne de production. Je pense qu'on est capable  
5 de le voir assez facilement. Et s'il a parti sa  
6 génératrice, on est capable aussi de le voir assez  
7 facilement.

8 Q. [194] O.K. Et dans un contexte semblable, si on se  
9 projette un peu dans le temps, on pourrait demander  
10 une reddition de compte à Hydro-Québec en disant,  
11 combien de vos clients ont utilisé un groupe  
12 électrogène, quelle a été la capacité, combien ont  
13 utilisé une chaudière, combien ont utilisé des  
14 moyens de gestion autres comme baisser le  
15 chauffage, puis d'avoir tout le détail de ça pour  
16 chacun des clients pour arriver à dire, bien, on  
17 s'est effacé à, je dis n'importe quoi, cinq cents  
18 mégawatts (500 MW), puis là-dessus il y en avait  
19 cent vingt-trois (123) que c'était les  
20 électrogènes. Je cherche à voir. T'sais, tout ça  
21 est mesurable, tout ça est contrôlable, tout ça est  
22 applicable.

23 R. Moi, je pense qu'on peut le faire de façon,  
24 aujourd'hui, de demander au client lui-même de nous  
25 le dire. Mais encore plus facilement dans le futur,

1 ça va être même d'avoir des systèmes de contrôle  
2 qui te permettraient de savoir quand la génératrice  
3 part, quand le client diminue sa pointe, parce que  
4 son système de production a été arrêté ou a été  
5 diminué. Aujourd'hui, avec les compteurs  
6 intelligents qu'on a, on est capable de déterminer  
7 déjà pas mal de choses directement sur ce que fait  
8 le client. Ça, aujourd'hui, je n'ai aucun problème.  
9 Je pense qu'on est capable même de le faire au  
10 niveau résidentiel.

11 Q. [195] Donc, ça m'amène à l'autre petit point.  
12 Tantôt, vous avez fait des analogies en disant, il  
13 y a plusieurs tarifs qui sont pour des usages, qui  
14 sont réglementés.

15 R. Hum, hum.

16 Q. [196] L'analogie que je ferais, c'est que si on a  
17 un tarif pour non-usage?

18 R. Un tarif pour non-usage.

19 Q. [197] Pour ne pas utiliser l'électricité. Je veux  
20 dire, dans le sens qu'on lui donne une contribution  
21 financière, une rémunération pour ne pas utiliser  
22 l'électricité.

23 R. Ah! Oui, écoutez, ça, je n'avais pas pensé à cette  
24 possibilité-là. Ça peut être intéressant de dire,  
25 par rapport à une pointe quelconque, on dit O.K., à

1 ce moment-là, si vous ne l'utilisez pas, on vous  
2 donne à ce moment-là un crédit ou quelque chose  
3 comme ça. C'est ce que vous suggérez?

4 Q. **[198]** Bien, je pense que c'est un peu ça... C'est  
5 une rémunération qui est offerte au client de ne  
6 pas être présent à la pointe, là.

7 R. Oui. C'est ça.

8 Q. **[199]** O.K. Mon dernier point. Votre proposition que  
9 vous qualifiez de catégorique à la page... je n'ai  
10 pas noté la page, je pense que c'est à la fin,  
11 qu'il n'y ait plus dans l'OGA d'énergie fossile qui  
12 soit utilisée à partir de vingt-six, vingt-sept  
13 (2026-2027)?

14 R. Oui.

15 Q. **[200]** Donc, c'est ça que vous suggérez. Parfait.

16 R. Oui.

17 Q. **[201]** Donc, avez-vous mesuré l'impact que ça va  
18 avoir sur le bilan en puissance pour l'année vingt-  
19 sept, vingt-huit (2027-2028), dans l'hiver qui  
20 suit?

21 R. Justement, c'est que là on a quand même plusieurs  
22 années d'avance. On l'annonce maintenant. Ça veut  
23 dire que les gens vont pouvoir aussi décider qu'ils  
24 vont... s'ils trouvent que la rémunération qui est  
25 adéquate et qui est intéressante pour eux autres

1 quand ils participent à l'OGA, à ce moment-là  
2 qu'eux autres mêmes décident qu'ils abandonneraient  
3 leur génératrice ou leur chauffage au combustible  
4 qui était combustible fossile. Je pense que, oui.  
5 Si on ne l'avertit pas, puis on le fait du jour au  
6 lendemain, il va y avoir une très grande perte de  
7 clients. Mais si on l'annonce, puis on parle ici de  
8 quand même trois années, quatre années, à ce  
9 moment-là, on aura le temps justement de s'ajuster.

10 Q. **[202]** Je vous remercie. Ça complète, Madame la  
11 Présidente.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Monsieur Dupont. Maître Turmel pour la  
14 formation?

15 Me SIMON TURMEL, régisseur :

16 Q. **[203]** Oui. Bonjour, Monsieur Royer. Une seule  
17 question de précision.

18 Je ne sais pas si vous avez remarqué,  
19 Maître Neuman, je pense que vous tapez sur votre  
20 écran, mais je vois tellement vos mains de proche  
21 que, des fois, ça me déconcentre. C'est tellement  
22 près avec votre caméra, je peux voir si vos ongles  
23 ont été coupés récemment ou non.

24 R. Maître Turmel, je suis d'accord avec vous.

25 Q. **[204]** Monsieur Royer, désolé, Monsieur Royer, je ne

1           pouvais pas m'empêcher, c'est ma nature. Vous avez  
2           répondu à mon collègue. C'est juste question  
3           d'explication, parce que je ne connais pas du tout  
4           ça une génératrice. Quand vous dites qu'on est  
5           capable de suivre... Je comprends que la  
6           production, lorsque quelqu'un suspend ou ralentit  
7           sa production, probablement qu'il va y avoir un  
8           relevé à quelque part qui démontre que la  
9           production a ralenti. Pour la génératrice, c'est  
10          quoi, comment ils font pour vérifier si elle a été  
11          utilisée ou non comme... on demande de ne pas  
12          utiliser la génératrice au mazout? Comment on fait?  
13          Est-ce qu'il y a un compteur? Il y a quoi?

14         R. Oui, oui.

15         Q. **[205]** On leur demande d'avoir un relevé puis de le  
16          garder proche?

17         R. On ne le demanderait pas systématiquement.

18         Q. **[206]** Non, non. Lorsque c'est un « spot check » ou  
19          une dénonciation, ou je ne sais pas quoi.

20         R. C'est ça. Exactement. Puis toutes les génératrices  
21          ont un compteur.

22         Q. **[207]** O.K.

23         R. Donc, on sait le nombre d'heures qu'ils sont  
24          utilisés. Et même certaines génératrices modernes,  
25          on peut même savoir quand elles ont été utilisées.

1 Q. **[208]** O.K. Ça va. La seule que j'ai, c'est une  
2 lampe de poche qu'on tourne vite vite vite.

3 R. Oui, c'est renouvelable.

4 Q. **[209]** Merci bien de vos réponses.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Turmel. Je n'aurai pas d'autres... la  
7 formation n'aura pas d'autres questions. Est-ce que  
8 vous avez un réinterrogatoire, Maître Neuman?

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Non, je n'aurai pas d'autres questions. Je remercie  
11 beaucoup monsieur Royer.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Merci, Monsieur Royer, vous êtes donc  
14 libéré. Cela termine la preuve de Stratégies  
15 énergétiques. Maître Côté?

16 Me MARIE-MICHELLE CÔTÉ :

17 Oui, je veux simplement revenir sur la question de  
18 l'engagement qui a été posée par maître Turmel un  
19 peu plus tôt. On a fait des vérifications. Et on va  
20 être en mesure de faire le dépôt de l'engagement  
21 d'ici la fin de la journée. On n'a pas une heure  
22 exacte, mais d'ici la fin de la journée, ça devrait  
23 être fait.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Excellent! Merci beaucoup. Cela donc termine notre

1 journée d'audience. On se revoit demain matin à  
2 compter de neuf heures (9 h) avec la preuve de  
3 l'AHQ-ARQ. Bonne fin de journée à vous tous.

4

5

6 SERMENT D'OFFICE:

7 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
8 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
9 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
10 exacte et fidèle d'une audience retransmise par  
11 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

12

13 ET J'AI SIGNE:

14

15

16

17 \_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

18 Tableau #200569-7.